

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> LégislaturePREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983  
(90<sup>e</sup> SEANCE)

## COMPTE RENDU INTEGRAL

2<sup>e</sup> Séance du Mercredi 24 Novembre 1982.

## SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

## 1. — Questions au Gouvernement (p. 7633).

POLITIQUE SOCIALE OU GOUVERNEMENT (p. 7633).

MM. Perrut ; Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

APPLICATION D'UNE DÉCISION DE JUSTICE (p. 7635).

MM. René Haby ; Badinter, garde des sceaux, ministre de la justice.

POLITIQUE DE LA SANTÉ (p. 7635).

MM. Jacques Blanc ; Ralite, ministre de la santé.

PROTECTION DES CHÔMEURS APRÈS LA DÉNONCIATION DE L'ACCORD SUR L'U.N.E.D.I.C. PAR LE PATRONAT (p. 7637).

MM. Zarka ; Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

MESURES À PRENDRE DANS LES ILOTS SENSIBLES (p. 7637).

MM. Mercieca ; Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

MESURES PRISES POUR LES HANDICAPÉS DANS LA FONCTION PUBLIQUE (p. 7638).

MM. Hage ; Le Pors, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives.

SITUATION DE L'U.N.E.D.I.C. (p. 7639).

MM. Emmanuel Aubert ; Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

DÉFICIT DU COMMERCE EXTÉRIEUR AVEC L'ALLEMAGNE (p. 7640).

MM. Gissinger ; Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

FINANCEMENT DES S.A.F.E.R. ET UTILISATION DES EXCÉDENTS DU CRÉDIT AGRICOLE (p. 7641).

M. Gosduff ; Mme Cresson, ministre de l'agriculture.

SITUATION DU REVENU AGRICOLE EN 1982 (p. 7641).

M. Claude Michel ; Mme Cresson, ministre de l'agriculture.

SOMMET DE L'ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE (p. 7648).

MM. André Beillon ; Cot, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.

DIFFICULTÉS POUR LES INSPECTEURS DU TRAVAIL D'EXERCER DES CONTRÔLES (p. 7643).

MM. Dollo ; Auroux, ministre délégué aux affaires sociales, chargé du travail.

PRIME À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (p. 7644).

MM. Malvy ; Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

Suspension et reprise de la séance (p. 7645).

## 2. — Discussion et vote sur la motion de censure (p. 7645).

Discussion générale :

M. Mesmer.

MM. Mauroy, Premier ministre ; Barre.

MM. Darinot,

Dalliet,

Ducoloné.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

## 3. — Ordre du jour (p. 7660).

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Du fait du nombre et de l'intérêt des questions, je rappelle à MM. les ministres qu'ils doivent répondre brièvement en s'inspirant de leurs notes plutôt que de lire des textes interminables, ce qui risque d'empêcher plusieurs députés de poser leur question et d'amolndrir la valeur du débat parlementaire. Je ne permettrai donc, le cas échéant, d'interrompre les ministres qui parleraient trop longuement.

Nous commençons par les questions du groupe de l'union pour la démocratie française.

## POLITIQUE SOCIALE DU GOUVERNEMENT

M. le président. La parole est à M. Perrut.

M. Francisque Perrut. Ma question s'adressait à M. le Premier ministre en tant que responsable de l'ensemble du Gouvernement. Il n'est pas là cet après-midi et je le regrette,

mais les nombreux ministres ici présents pourront prendre en compte la question que je vais poser au nom de mon groupe.

On constate depuis quelques semaines, à la suite notamment des réunions du conseil des ministres, que de nombreuses mesures viennent progressivement amputer les conquêtes sociales qui sont le résultat patiemment élaboré de longues années d'efforts. (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

On est dès lors en droit d'être sérieusement inquiet pour l'avenir et de se demander quel crédit il faut accorder aux responsables du Gouvernement, qui renient aujourd'hui ce qu'ils prêchaient hier (Très bien! très bien! sur les bancs de l'union pour la démocratie française) et qui prennent avec aisance des mesures qu'ils ont sévèrement combattues quand ils étaient dans l'opposition. Je le prouverai dans un instant. Il est certes difficile de tenir des promesses accumulées avec tant de légèreté au cours d'une campagne électorale.

Relisant avec attention la bible du parti socialiste, je veux dire les propositions de M. Mitterrand, candidat à la Présidence de la République, je n'ai pas trouvé celles que je cherchais annonçant la rigueur et l'austérité, la baisse du pouvoir d'achat, la régression sociale et l'amputation des droits acquis. (Murmures sur les bancs des socialistes et des communistes.) En revanche, au hasard de ma lecture, je me suis tombé sur la trente et unième proposition qui comportait cet engagement : « Les indemnités de chômage seront fortement augmentées ». (Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

De plus, j'ai entre les mains le texte de la proposition de loi sur la protection sociale, déposée par le groupe socialiste avec la cosignature de M. Mauroy, dans laquelle est envisagée la progression importante de l'indemnisation du chômage.

Que les temps sont changés! Autres temps, autres mœurs autres propos!

M. André Soury. Heureusement!

M. Francisque Perrut. Que dire dès lors des décisions prises récemment pour venir au secours de l'UNEDIC et comment les concilier avec les engagements pris envers les électeurs de 1981?

M. Dominique Taddei. Demandez à Gattaz!

M. Francisque Perrut. Que des aménagements soient nécessaires, notamment pour lutter contre les abus et remettre de l'ordre, nous le pensons tous!

Mais, en l'occurrence, les victimes seront les personnes les plus défavorisées et je pense particulièrement aux jeunes qui seront exclus de toute indemnité s'ils ne peuvent justifier de six mois de travail. Le plus grand nombre d'entre eux — on parle de 200 000 — ne risquent-ils pas de se retrouver sans ressources et sans espoir?

Quant aux mesures annoncées visant les retraités et les pré-retraités, il est loisible à chacun de mesurer l'importance du pas en arrière prévu à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Après la douche des 5,50 p. 100 de cotisation à la sécurité sociale, imputés sur la pension de retraite, et qui n'avaient pas été prévus lors de la signature des contrats de départ à la retraite, c'est un nouveau coup porté contre les salariés qui auraient pu se laisser séduire par vos promesses!

Vous avez voulu faire croire aux Français que l'on pouvait gagner plus en travaillant moins et vous vous apercevez aujourd'hui que ce n'est pas possible! C'est un peu tard!

M. Robert Cabé. Vous n'avez rien compris!

M. Francisque Perrut. Que vous ne teniez pas les promesses que vous avez faites, libre à vous! Les électeurs jugeront. Mais que vous amputiez l'héritage social reçu de vos prédécesseurs, c'est beaucoup plus grave! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Veuillez avoir l'obligeance de poser une question d'actualité.

M. Pierre Mauger. C'est l'actualité!

M. Bernard Stael. C'est un sujet d'une triste actualité!

M. Francisque Perrut. Dans de telles conditions, n'est-il pas temps, messieurs les ministres, en l'absence de M. le Premier ministre, de saisir le Parlement d'une question aussi grave et de prévoir un large débat national sur un problème aussi

capital qui préoccupe chacun des Français? (Vifs applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. Monsieur le député, votre question concerne, si j'ai bien compris, la politique sociale du Gouvernement, que vous souhaitez comparer avec celle qui a été suivie précédemment. Mais il ne faut pas tenir un discours contradictoire. Tantôt, vous nous accusez d'avoir dilapidé les fonds publics...

M. Jean-Claude Gaudin. C'est vrai!

M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. ... et tantôt vous nous reprochez de mettre de l'ordre dans nos affaires.

M. Pierre Mauger. Ce n'est pas contradictoire!

M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. Je voudrais savoir à quel moment vous êtes sincères! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Pour parler précisément de politique sociale, j'observe que nous avons augmenté le pouvoir d'achat du S. M. I. C. de 25 p. 100, le pouvoir d'achat des allocations familiales dans la même proportion, l'allocation vieillesse...

M. Jean-Claude Gaudin. C'est l'héritage de M. Barra!

M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. Laissez-moi parler, s'il vous plaît.

Nous avons majoré l'allocation vieillesse de 50 p. 100 améliorant le pouvoir d'achat de 40 p. 100.

Nous avons fait tout cela pour la raison très simple que nous avons dû rattraper en peu de mois l'extraordinaire régression du pouvoir d'achat des familles et des personnes âgées sous le septennat précédent. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Jacques Blanc. C'est faux et malhonnête!

M. Jean Faïala. Vous ne dites pas la vérité!

M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. En ce qui concerne l'avenir, nous avons décidé de maintenir l'année prochaine le pouvoir d'achat du minimum vieillesse et des pensions de vieillesse, et nous avons même prévu une clause de rattrapage pour le cas où notre hypothèse de 8 p. 100 pour l'augmentation des prix en 1983 ne serait pas vérifiée en fin d'année.

Nous avons en outre prévu une majoration des allocations familiales de 7,5 p. 100 au 1<sup>er</sup> janvier et de 4 p. 100 au 1<sup>er</sup> juillet, confirmant ainsi notre volonté de faire de la politique familiale une priorité.

J'en viens maintenant à la question posée en ce qui concerne le chômage.

Il est vrai que nous sommes en présence d'une situation difficile, pour la simple raison que le système de l'assurance chômage était en déficit. C'est un système paritaire; et à cause de la défaillance de l'une des parties, en l'occurrence l'organisation patronale, l'Etat a dû assumer ses responsabilités, en application d'une loi qui a été votée sous le septennat précédent et qui l'autorise à intervenir par décret.

Mais si nous y sommes obligés, c'est que cette loi comportait une faille. Elle prévoyait bien la garantie des ressources, mais elle ne précisait pas les ressources! Voilà qui prouve que vous étiez déjà à l'époque singulièrement imprévoyants, messieurs! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Pour équilibrer les comptes de l'UNEDIC en 1983 plusieurs partenaires apporteront leur contribution.

Sur une dépense prévisible de 92 milliards de francs, celle de l'Etat sera de 30 milliards de francs, la contribution de solidarité des personnes qui bénéficient de la sécurité de l'emploi, fonctionnaires et agents publics, sera de 4 milliards de francs, celle des entreprises sera de 35,8 milliards de francs et celle des salariés de 12,2 milliards de francs.

Nous nous sommes largement inspirés des propositions des organisations syndicales qui ont le souci d'équilibrer le système de l'assurance chômage; qui mesurent les difficultés auxquelles le pays est confronté et qui entendent aider le Gouvernement à les résoudre avec succès. Elles ont fait preuve, en l'occurrence,

d'un sens des responsabilités qui n'est pas celui du patronat ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Emmanuel Aubert.** Ce n'est pas vrai !

**M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.** Nous avons donc pris des mesures visant à éviter des cumuls qui n'étaient pas nécessaires et tendant à mieux équilibrer les droits.

Nous allons consentir un effort très important en faveur des salariés de plus de cinquante-cinq ans qui sont au chômage depuis plus de cinq ans et qui sont en fin de droit. Nous doublons l'indemnité de fin de droit, qui sera portée à 2 043 francs. Voilà un effort sans précédent que je vous demande d'apprécier messieurs de l'opposition, si vous en avez encore la liberté d'esprit. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations prolongées sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. Jean Falele.** Ce n'est pas possible d'entendre cela !

**M. Philippe Séguin.** Soyez poli !

**M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.** Je veux dire par là : si vous avez encore la capacité de mesurer ce que représente le doublement d'un chiffre.

La liberté d'esprit consiste à pouvoir apprécier sans passion, ce qui ne semble pas être le cas en ce moment sur les bancs de l'opposition ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

J'en viens à l'effort de l'Etat en faveur des chômeurs puisque c'est bien de cela qu'il s'agit. Le système paritaire suppose, en effet, un effort de l'Etat. Il représentait 26 p. 100 de la dépense en 1979 ; 29 p. 100 en 1980 ; 31 p. 100 en 1981 ; 34 p. 100 en 1982. En 1983, il sera porté à 36 p. 100 et représentera près de 40 p. 100 compte tenu de la contribution de solidarité demandée aux fonctionnaires et agents publics.

**M. Jean Brocard.** Ce n'est pas à votre honneur !

**M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.** Je veux dire par là que l'Etat non seulement assume ses responsabilités, mais va au-delà des engagements qui avaient été pris par le législateur dans le cadre d'une loi que vous connaissez bien. J'estime qu'ainsi il fait son devoir, étant entendu que l'essentiel est de continuer avec succès la lutte engagée par le Gouvernement contre l'inflation et le chômage. Et la condition du succès de cette politique, c'est d'équilibrer les comptes sociaux, celui de la sécurité sociale comme celui de l'assurance chômage.

N'est-il pas paradoxal que les groupes de l'opposition nous reprochent de vouloir équilibrer les comptes, ce que nous faisons, je l'ai déjà dit, avec le souci de défendre l'emploi ?

En ce qui concerne la sécurité sociale, alors que, chaque année, sous le septennat précédent, on majorait les cotisations des entreprises et des salariés, le plan que j'ai proposé ne prévoit rien de tel.

**M. le président.** Pourriez-vous conclure, monsieur le ministre ?

**M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.** Nous assurons également l'équilibre de l'assurance chômage avec le souci de l'égalité qui nous guide : faire plus pour ceux qui avaient moins et faire un peu moins pour ceux qui avaient un peu trop en fonction d'une législation dont j'ai considéré qu'elle était singulièrement laxiste.

C'est ainsi que nous entendons gagner la bataille contre l'inflation et contre le chômage. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Perrut.

**M. Francisque Perrut.** Je répondrai simplement par quelques chiffres et une citation.

La redevance pour la télévision a augmenté de 30 p. 100, la vignette automobile de 30 p. 100, l'essence de 30 p. 100, le fioul de 35 p. 100, l'électricité de 30 p. 100. Voilà des pourcentages qu'il fallait donner aussi, monsieur le ministre.

La citation est de M. François Mitterrand. Elle date du 7 mai 1981 : « Je serai en mesure, disait-il, de recruter, soit sur le plan public, soit sur le plan privé, un million de jeunes dans l'année qui vient. »

Le progrès social a survécu à deux chocs pétroliers, il ne survivra pas, hélas, au choc socialiste. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

## APPLICATION D'UNE DÉCISION DE JUSTICE

**M. le président.** La parole est à M. René Haby.

**M. René Haby.** Ma question s'adresse à M. le garde des sceaux.

Quelle est l'attitude de la justice lorsqu'une personne, après avoir été régulièrement condamnée par un tribunal, jugement confirmé par la Cour de cassation, à payer des dommages et intérêts à des tiers que son action avait lésés, fait connaître publiquement par tract et communiqué de presse que « l'argent ne sortira pas de ses caisses » ? N'y a-t-il pas là une forme d'outrage à magistrat ou de déni de la chose jugée ?

Ma question est juridique et non polémique.

**M. Raymond Formi.** Vous ne ferez croire cela à personne !

**M. René Haby.** Le fait que la personne en question soit une personne morale...

**M. Christian Pierret.** Syndicale.

**M. René Haby.** ...en l'occurrence la C.G.T. me paraît ne devoir rien y changer. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

**M. Robert Badinter,** garde des sceaux, ministre de la justice. M. Haby me permettra d'abord une réflexion d'ordre méthodologique.

J'ai été informé en fin de matinée d'une question d'actualité qui portait, selon son titre, sur l'application des décisions de justice.

**M. Jacques Blanc.** Et alors ?

**M. le garde des sceaux.** C'est seulement en arrivant à l'Assemblée nationale à trois heures moins deux que j'ai appris à quelle décision cette question se référait.

**M. Jean-Claude Gaudin.** C'est comme cela qu'on pratiquait avant !

**M. Philippe Séguin.** Cela ne change rien au problème !

**M. le garde des sceaux.** Vous savez fort bien que les décisions de justice se comptent par milliers et que les problèmes afférents à leur exécution sont nombreux. Si, lorsque M. Haby était ministre de l'éducation, on lui avait posé de la même manière une question d'actualité sur le fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire, il se serait peut-être ému en se demandant de quoi on allait lui parler.

Quoi qu'il en soit, monsieur Haby, votre question — une fois précisée — est très simple : elle concerne une décision entre parties et non pas entre le ministère public et une partie. La partie qui l'a emporté est tout à fait fondée à faire exécuter cette décision, et cela ne relève pas de l'autorité du Parquet. Par ailleurs, la partie qui a succombé est généralement peu satisfaite et les commentaires qu'elle peut formuler à l'égard de la décision rendue sont généralement peu amènes.

Il s'agit en l'espèce de commentaires faits par un syndicat de magistrats, qui préfère se qualifier d'ailleurs d'association, et qui m'invite à exercer l'action publique à propos des réactions d'un autre syndicat au regard d'une décision de justice. La maîtrise des poursuites, même dans ce cas-là, relève du pouvoir du ministère public, et non d'une organisation syndicale, même si elle regroupe des magistrats. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** Voilà le type même de réponse qui convient par sa durée. Et elle était parfaitement claire.

## POLITIQUE DE LA SANTÉ

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Blanc. (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.)

**M. Jacques Blanc.** Ma question s'adressait à M. le Premier ministre. En son absence, je m'adresserai à l'ensemble du Gouvernement.

Je voulais demander à M. le Premier ministre s'il accepterait longtemps que son ministre de la santé manifeste à l'égard de l'Assemblée un mépris aussi total (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes), au point de ne pas daigner évoquer — fût-ce d'un mot — tout au long du récent débat budgétaire, alors même qu'il prétendait présenter la politique gouvernementale de la santé, la révolution qui va intervenir dans la vie des hôpitaux : je veux parler de ce projet tendant à l'élection des chefs de département (Exclamations sur les bancs des socia-

*istes et des communistes*) et annoncé à grand fracas, sans même attendre les résultats de la pseudo-concertation engagée avec le corps médical.

Je voulais demander à M. le Premier ministre s'il laisserait longtemps son ministre de la santé disloquer — je dis bien « disloquer » — la communauté hospitalière en y introduisant une campagne électorale permanente dont chacun sait bien que, dans notre pays, elle sera automatiquement politique. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le Premier ministre penserait-il que les malades seront mieux soignés si l'on oblige les médecins à devenir des candidats quotidiennement soumis à des pressions étrangères à leur mission et, ce, nécessairement au détriment de la qualité des soins et de l'effort de recherche ?

**M. Guy Ducoloné.** C'est que vous avez peur d'être élu !

**M. Jacques Blanc.** Au nom du refus de tout élitisme, au nom d'un égalitarisme qui a fait la preuve de son inefficacité,...

**M. Joseph Pinard.** Aux Etats-Unis !

**M. Jacques Blanc.** ... laissera-t-il casser un des atouts de notre pays et mettre en place, au sein de l'institution hospitalière, une forme transposée d'un certain centralisme démocratique ? (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*) Préférerait-il, au nom de l'idéologie, les super-mandarins élus et dotés de super-pouvoirs aux dépens de leurs collaborateurs, aux chefs de service compétents qui ont fait la renommée de la médecine française ?

Laissera-t-il se développer cette campagne insidieuse qui, sous prétexte d'attaquer le mandarinat, veut remettre en cause toute autorité médicale ?

Enfin, je voulais demander au Premier ministre si dans le cas où il serait hospitalisé demain — j'espère qu'il ne l'est pas à l'heure actuelle — il préférerait avoir affaire à un médecin compétent ou à un médecin choisi selon des critères qui n'ont pas nécessairement un lien direct avec sa qualification, par exemple parce qu'il a la carte du parti communiste ou du parti socialiste. (*Vives exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Acceptera-t-il, dans son lit d'hôpital, que loin de se préoccuper de lui, on se livre à des batailles électorales qui dans notre pays, je le répète, seront automatiquement des campagnes politiques ? Et vous, mesdames et messieurs de la majorité, l'accepterez-vous ?

**M. Pierre Guidoni.** On se fera soigner en Lozère !

**M. Jacques Blanc.** La santé du Premier ministre, comme celle de tous les Français, a tout à perdre à l'introduction de la politique dans l'hôpital. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et de quelques bancs du rassemblement pour la République.*)

**M. André Tourné.** Après-demain, la commission de la santé de la région Languedoc-Roussillon se réunira. J'y serai et je vous y donne rendez-vous, monsieur Blanc. Je vous apporterai les explications. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes. — Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Vous êtes, monsieur Blanc, un malade en puissance. (*Rires sur les bancs des communistes et des socialistes. — Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Jacques Blanc.** C'est bien pour cela que je m'inquiète !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la santé.

**M. Jack Relite, ministre de la santé.** Décidément, monsieur le député, vous voyez tout en noir ou tout en rouge mais jamais rien en blanc ! (*Rires sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

Il y a une huitaine de jours, j'ai présenté ici même le budget de la santé, qui augmente de 14 p. 100 et dont j'ai tenu à expliciter les trois grandes orientations : promotion de la santé, reconquête du marché intérieur, nouvelle figure de l'hôpital et nouvelle gestion. J'ai explicité nos intentions, mais peut-être n'étiez-vous pas revenu en séance au moment où je le faisais.

**M. Jacques Blanc.** Je regrette...

**M. le ministre de la santé.** Huit jours après, à l'évidence, vous voulez des informations supplémentaires ! Je vous les donne donc, en vous rendant compte des quelques travaux pratiques auxquels je me suis livré.

Premièrement, j'avais parlé de la reconquête du marché intérieur : je suis allé à Noailles, dans l'Oise, rencontrer un industriel, ses cadres et ses travailleurs. Ensemble, nous avons fait le point avec des élus socialistes, avec des élus communistes, avec un élu R. P. R. de ce que nous avions pu, depuis un an, gagner sur les résultats néfastes de votre politique. Dans cette entreprise, le marché en France a été multiplié par quatre et quarante postes ont été créés.

Deuxièmement, lundi, j'ai tenu avec M. Sérusclat, sénateur, à qui le Premier ministre avait confié un rapport sur l'étude de la distribution pharmaceutique, une conférence de presse afin de demander à la profession de débattre des quelques idées suivantes : maintien du monopole, correction des déviations, revalorisation du pharmacien comme composante de l'équipe de santé sur le terrain.

Troisièmement, j'ai réuni hier, dans le cadre de la concertation pour la santé, les vingt-deux responsables régionaux. Je vous assure que d'entendre parler un industriel de Lyon comme M. Mérieux, le représentant de M. Royer, député-maire de Tours, le médecin du travail d'Usinor, qui fut candidat sur une liste de l'ancienne majorité, une laborantine du Nord, un ingénieur sanitaire de l'Ouest, bref des représentants de toutes les professions qui concernent la santé et de toutes les sensibilités qui existent dans notre pays, ce fut très tonifiant et très constructif.

**M. Robert-André Vivien.** Vous ne répondez pas à la question ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le ministre de la santé.** C'est la réponse. Vous n'aimez pas quand on présente les aspects de la politique du Gouvernement.

Quatrièmement, la réforme hospitalière. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Robert-André Vivien.** Enfin !

**M. le ministre de la santé.** Je répète que les choses ont été dites, au point où elles en étaient, il y a dix jours, à cette tribune.

**M. Robert-André Vivien.** Non ! C'est une contrevérité !

**M. le ministre de la santé.** Monsieur Vivien, vous n'étiez pas là !

**M. Robert-André Vivien.** Je vous ai lu mot à mot !

**M. le ministre de la santé.** Il s'agit, comme l'immense majorité des personnels médicaux et des médecins le réclament depuis tant d'années, de réviser le statut des services créé en 1943, quand les médecins étaient bénévoles à l'hôpital, et de reconstruire, à partir d'expériences déjà nombreuses dans plusieurs hôpitaux français, la structure hospitalière autour du malade et pour le malade et sans qu'aucun médecin ne soit laissé sur la touche, avec la coopération, jusqu'à présent jamais reconnue, mais à sa place et rien qu'à sa place, des paramédicaux et des personnels, notamment les infirmières.

**M. Roger Corrèze.** Les malades n'ont pas la parole !

**M. le ministre de la santé.** Vous avez l'air d'être effrayé par le principe de l'élection. Mais, monsieur le député, que je sache, actuellement, une commission médicale consultative est bien élue.

**Un député socialiste.** Absolument !

**M. Robert-André Vivien.** Cela n'a rien à voir !

**M. le ministre de la santé.** Un doyen d'U.E.R. est bien élu. Faut-il considérer que quand ils sont élus d'après des législations d'avant, c'est bien, et que, quand ils seront élus selon des législations que nous souhaitons, ce sera mauvais ? Accordez vos violons ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Robert-André Vivien.** Ils applaudissent n'importe quoi !

**M. le ministre de la santé.** J'ajoute, puisque vous avez évoqué la concertation, que ces derniers dix jours, nous avons reçu au ministère...

**M. Jacques Blanc.** Vous n'avez pas attendu le dépôt du rapport pour sortir votre décret !

**M. le ministre de la santé.** ... la fédération hospitalière, l'union des maires de France, le C.N.C.H., la C.F.D.T., la C.G.T., F.O., la C.F.T.C., le syndicat F.O. des cadres, tous les syndicats hospitaliers sans exception...

**M. Roger Corrèze.** Et les malades ?

**M. le ministre de la santé.** ... et nonobstant leurs remarques critiques, pour l'essentiel positives, je puis indiquer aujourd'hui que ces organisations m'ont déclaré : « Vous êtes sur le bon chemin. » Hier, au cours d'une conférence de presse, l'intersyndicale des médecins hospitaliers, qui regroupe 10 000 médecins, a annoncé : « Nous sommes favorables au projet du ministre de la santé. » (*Interruptions sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

La politique du Gouvernement en matière de santé peut se caractériser par trois termes : qualité, liberté, concertation, sans oublier que, pour cette concertation, nous ne trions pas les gens d'après les jours d'avant, mais nous n'oublions jamais personne d'après les jours d'après. C'est la première fois que le pluralisme professionnel et d'idées intervient dans le domaine de la santé.

**M. André Soury.** C'est cela qui compte !

**M. le ministre de la santé.** Vous me faites un peu penser, monsieur Blanc, à l'homme à l'étui de Tchekhov. Quand il sortait, il mettait tous ses objets dans un petit étui. Au point qu'un jour il s'en est mis un sur l'esprit. Il ne pouvait pas penser autrement que dans la désuétude. Vous savez, les choses bougent en France.

**M. Bernard Derosier.** Parfaitement !

**M. le ministre de la santé.** Il y a un cheval qui avance.

**M. Jacques Blanc.** Qui recule !

**M. le ministre de la santé.** Quelques jockeys ont été jetés à bas et sont sur le bord de la route. Ils ont le droit de parler ; c'est ce que vous faites, mais le cheval trotte et vous ne l'arrêterez pas. (*Vifs applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe communiste.

#### PROTECTION DES CHÔMEURS APRÈS LA DÉNONCIATION DE L'ACCORD SUR L'U. N. E. D. I. C. PAR LE PATRONAT

**M. le président.** La parole est à M. Zarka.

**M. Pierre Zarka.** Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

Le grand patronat, principal responsable du chômage, mène depuis plusieurs mois une opération de coup de force contre les travailleurs et contre le Gouvernement dans les négociations sur l'assurance chômage.

**M. Roger Corrèze.** C'est le Gouvernement qui est responsable !

**M. Pierre Zarka.** Il vient de mettre au jour ses prétentions en refusant de contribuer au financement de l'U. N. E. D. I. C. Pour cela il rompt la négociation et dénonce l'accord de 1958, après avoir surenchéri au fil des semaines.

Les travailleurs n'acceptent pas cette situation qui se traduit par une régression sociale sans précédent.

Ils font au contraire preuve, avec leurs organisations syndicales, de réclame. Cette attitude remarquable s'est notamment traduite par la proposition d'un plan d'économies à concurrence de près de 10 milliards et par l'acceptation d'une hausse des cotisations.

La contribution de tous à l'effort commun s'est également manifestée par les engagements de l'Etat et par le prélèvement de 1 p. 100 sur les traitements des fonctionnaires.

Aujourd'hui, les travailleurs ne comprendraient pas que le patronat soit exempté de l'effort.

Monsieur le ministre, nous nous interrogeons sur le décret que vous préparez.

Ne croyez-vous pas qu'il soit injuste que près de 200 000 jeunes chômeurs, principalement des femmes, soient écartés du régime de l'U. N. E. D. I. C., eux qui sont déjà les premières victimes du chômage, des contrats à durée déterminée et de toutes les formes précaires de travail ?

Ne croyez-vous pas également qu'il soit injuste de porter atteinte au montant des préretraites, en remettant en cause un élément déterminant du départ de ceux qui ont travaillé bien longtemps, et donc les libérations d'emplois voulues par le Gouvernement ?

Monsieur le ministre, le groupe communiste, en toute responsabilité, vous a fait des propositions, pour maintenir globalement le niveau des prestations, pour qu'un plafond d'indemnisation soit fixé et, surtout, pour que le patronat n'échappe pas à sa contribution.

Nous attendons aujourd'hui des précisions et des réponses. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. Roger Corrèze.** Vous êtes contre les travailleurs !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.** Monsieur le député, je me suis déjà expliqué sur le problème de l'U. N. E. D. I. C., mais vous avez raison de considérer qu'il se pose dans des conditions nouvelles depuis que les responsabilités ont été transférées à l'Etat.

Conformément à la loi, nous avons préparé un projet de décret que nous avons soumis à l'ensemble des organisations syndicales. Cette concertation a eu lieu lundi dernier. Contrairement aux informations publiées ici ou là, le texte du décret n'était pas définitivement arrêté, sinon cette réunion n'aurait servi à rien.

Attentifs aux observations présentées tant par les organisations syndicales que par telle ou telle formation de la majorité, nous avons été notamment frappés par la validité d'un argument qui nous a fait renoncer à une disposition visant à supprimer toute indemnisation des chômeurs en cas d'affiliation au régime de l'U. N. E. D. I. C. inférieure à six mois. C'est donc à la suite d'une observation commune des syndicats que nous avons pris cette décision qui intéresse en particulier les jeunes, mais aussi les travailleurs plus âgés qui, en période de chômage, se voient offrir un contrat à durée déterminée de trois mois. Nous avons prévu de maintenir leur indemnisation en la limitant toutefois à trois mois.

C'est un pas dans la bonne direction, sans doute encore insuffisant, mais nous poursuivons nos réflexions, de manière à développer encore l'effort de formation professionnelle en faveur des jeunes déjà largement entrepris par M. Rigout, ministre de la formation professionnelle. Dès qu'un jeune se trouvera au chômage, il devra obligatoirement être inscrit dans un centre de formation professionnelle, afin de ne pas perdre son temps et de disposer d'une allocation lui permettant d'assurer son existence. C'est dans cette direction que le Gouvernement s'oriente.

La concertation reste donc le principe, la méthode du Gouvernement. Nous n'entendons pas décider de manière unilatérale, de même que nous préférons la pratique du contrat à celle du décret. Il n'est pas bon que l'Etat se mêle de tout ; encore faut-il que le dialogue puisse être maintenu avec toutes les parties.

De ce point de vue, le Gouvernement encouragera les partenaires sociaux à négocier une nouvelle convention qui permettra aux bénéficiaires de l'assurance chômage de ne pas vivre constamment dans l'inquiétude. Mais il va de soi que s'il y avait défaillance de l'une des parties, je pense en particulier au patronat, l'Etat assumerait toutes ses responsabilités, en concertation avec les organisations syndicales et, naturellement, en liaison avec la représentation nationale. Le chômage est trop grave et trop angoissant pour des centaines de milliers de personnes pour que nous n'en fassions pas la préoccupation numéro un d'un Gouvernement qui se veut porteur d'une politique sociale d'avenir. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

#### MESURES A PRENDRE DANS LES ILOTS SENSIBLES

**M. le président.** La parole est à M. Mercieca.

**M. Paul Mercieca.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'urbanisme et du logement. Le groupe communiste se félicite que, depuis dix-huit mois, le Gouvernement prenne enfin en compte la situation des grandes concentrations populaires où sévit le plus fortement la crise, qui a conduit au mal-vivre, à l'insécurité, au chômage, à la misère, à l'échec scolaire, aux difficultés de cohabitation. Chacun connaît ces grands ensembles, appelés « îlots sensibles ».

Le Gouvernement, contrairement à ses prédécesseurs, a engagé une réflexion d'ensemble sur les problèmes des quartiers d'habitat social. Des premiers résultats ont d'ailleurs déjà été obtenus, notamment au cours de l'été 1982, qui a vu la mise en place de mesures intéressantes mais ponctuelles en direction des jeunes, grâce aux efforts de l'Etat et des collectivités locales concernées.

Il semblerait cependant que les actions engagées dans les îlots sensibles marquent le pas. Nous voyons là le résultat d'un manque de moyens et d'une certaine inadaptation des procédures retenues, par exemple la procédure « habitat et vie sociale » issue de la réforme de 1977, qui subordonne l'attribution des subventions au conventionnement et à l'aide personnalisée au logement.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre et quels moyens spécifiques entend-il engager en vue de mieux prendre en compte la situation particulière des ilots sensibles ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

**M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.** Monsieur Mercieq, je vous prie d'abord de bien vouloir excuser l'absence de M. Quilliot, qui est en voyage officiel à Abu Dhabi. Je vous remercie ensuite de vos félicitations et de celles du parti communiste. Le Gouvernement y est très sensible.

Vous savez que le Premier ministre a lancé, lors des assises du logement social à l'automne 1981, une politique nouvelle de réhabilitation des quartiers d'habitat social. Cette politique nouvelle s'est plus particulièrement traduite dans seize villes de France, où des problèmes très aigus se posaient, par les actions entreprises à l'initiative de la commission nationale présidée par M. Hubert Dubedout.

En Ile-de-France — région qui vous intéresse plus particulièrement — cette démarche s'est traduite par la prise en compte de ce que l'on appelle les « ilots sensibles », dont vingt-deux ont été retenus par le conseil régional. Cinq de ces ilots sont traités dans le cadre de la commission nationale ; les autres relèvent de procédures propres à la région parisienne.

L'amélioration de la vie des familles concernées doit être une priorité pour tous les responsables de la région. En effet, un recensement des ilots sensibles, que nos prédécesseurs s'étaient bien gardés de rendre public...

**M. Robert-André Vivien.** Ne nous cherchez pas, monsieur le ministre, nous n'avons rien dit !

**M. Pierre Mauger.** Ne soyez pas provocateur !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** ... avait abouti, dès avant mai 1981, à l'estimation d'une centaine de quartiers en voie de dégradation physique et sociale accélérée en région parisienne.

**M. Roger Corrèze.** Il n'y en a jamais eu autant que depuis dix-huit mois !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Ces ilots sensibles dont on n'avait pas voulu parler regroupent près de 100 000 habitants.

Cette situation est le fruit de longues années d'un manque d'intérêt de la majorité précédente pour les populations concernées. (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Robert-André Vivien.** Là, vous allez nous trouver !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Vous ne pouvez pas le nier, messieurs, et cette situation ne peut être retournée en un jour.

Toutefois, le déblocage décisif qu'a obtenu le nouveau gouvernement dans la réhabilitation des logements sociaux a permis des progrès...

**M. Robert-André Vivien.** C'est nous qui avons tout fait !

**M. Roger Corrèze.** Le Gouvernement n'a que des dettes à notre égard !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Mais vous n'avez rien fait. Vous ne faites que parler, monsieur Vivien, vous n'agissez jamais !

Ainsi 56 000 logements ont été réhabilités en 1981, 90 000 en 1982, 190 000 le seront en 1983, grâce à l'augmentation des enveloppes budgétaires et au fonds spécial de grands travaux. Ce déblocage a déjà permis des progrès importants en banlieue parisienne.

Le ministre de l'urbanisme et du logement a déjà conclu, avec près de quarante municipalités, des contrats globaux de réhabilitation portant sur 55 000 logements, dont 14 000 situés dans des ilots sensibles. Les habitants de Nanterre, d'Orly et de Choisy, d'Argenteuil et de Montreuil savent désormais que leur habitat n'est plus laissé à l'abandon.

**M. Roger Corrèze.** Rien que des promesses !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** En effet, ces contrats ont permis de mettre fin aux procédures autoritaires héritées du passé et prévoient d'associer organismes gestionnaires, municipalités et locataires à l'étude des travaux à réaliser et de leurs conséquences. Cette innovation est essentielle.

M. le ministre de l'urbanisme et du logement souhaite que le mouvement se développe. L'Etat, pour sa part, a réservé des moyens budgétaires suffisants.

Il faut que se mobilisent derrière l'Etat tous les financements complémentaires, la région, le département, le 1 p. 100 des entreprises, sous l'impulsion des municipalités concernées. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Roger Corrèze.** Les entreprises n'ont plus d'argent !

**M. Robert-André Vivien.** Quel cynisme ! C'est scandaleux ! (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Pierre Mauger.** Quel aplomb !

**M. Roger Corrèze.** C'est honteux !

**M. Pierre Mauger.** M. Labarrère pourrait jouer à la Comédie-Française, c'est un véritable acteur !

**M. Roger Corrèze.** Il oublie le chômage : 600 000 chômeurs de plus en dix-huit mois !

#### MESURES PRISES POUR LES HANDICAPÉS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Hage.

**M. Georges Hage.** Monsieur le ministre chargé de la fonction publique et des réformes administratives, vous venez de publier une circulaire qui invite les administrations à respecter une proportion de 5 p. 100 en faveur des personnes handicapées dans les recrutements de 1983. Cette circulaire permettra de combler un retard. On constate en effet, que la fonction publique n'a pas joué dans le passé le rôle exemplaire qui devrait être le sien, puisqu'elle n'emploie que 1 p. 100 de handicapés, alors que la loi lui fait obligation, comme au secteur privé, d'en employer 3 p. 100.

**M. Roger Corrèze.** Très bien !

**M. Georges Hage.** C'est aux mesures concrètes garantissant l'intégration des personnes handicapées dans le milieu de travail que peut s'apprécier l'authenticité d'une politique en leur faveur.

Je précise incidemment que cette réflexion vaut aussi pour l'insertion des jeunes handicapés en milieu scolaire normal.

Quelles mesures envisagez-vous dans l'immédiat pour mettre en œuvre la décision que vous venez de prendre ? Au-delà, quels projets préparez-vous pour favoriser l'insertion des personnes handicapées dans les administrations, étant entendu que la fonction publique se doit de donner l'exemple ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. Roger Corrèze.** Absolument !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives.

**M. Anicet Le Pors, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives.** Monsieur le député, la question que vous me posez aujourd'hui s'ajoute à toutes celles que vous m'avez posées au cours des derniers mois. Elle manifeste l'intérêt que vous portez à cette question, qui n'a d'égal que celui du ministre de la fonction publique.

**M. Jean Brocard.** Bravo pour les fleurs !

**M. le ministre chargé de la fonction publique et des réformes administratives.** J'ai en effet demandé aux administrations, par une circulaire du 18 novembre, de réserver une proportion de 5 p. 100 aux personnes handicapées dans les recrutements de 1983. Le but de cette circulaire est de rattraper un retard important accumulé au fil des années.

Les textes en vigueur fixent en effet à 3 p. 100 la proportion des personnes handicapées qui doivent être employées dans la fonction publique, comme d'ailleurs dans le secteur privé.

Dans la fonction publique, ces dispositions n'ont pas été appliquées depuis très longtemps. Entre 1977 et 1980, le recrutement des handicapés a été de 300 à 350 par an : ce qui représente 0,6 à 0,7 p. 100 des recrutements, au lieu des 3 p. 100 fixés par la loi.

On estime que la proportion des handicapés dans la fonction publique est actuellement de 1 p. 100 environ, soit 25 000 agents. Le respect des 3 p. 100 — le calcul est facile à faire — nécessiterait un accroissement de 50 000 recrutements de personnes handicapées. On mesure ainsi l'ampleur de l'effort à accomplir. Je pense toutefois qu'il est réalisable si l'on s'en donne les moyens, et c'est le but de cette circulaire.

Je prépare un projet de loi qui permettra d'accroître la proportion des handicapés dans la fonction publique, grâce à une modulation du quota entre les corps de fonctionnaires et à une programmation de ces recrutements. La circulaire que vous avez évoquée anticipe sur ce projet de loi.

L'obstacle essentiel à l'insertion des handicapés dans la fonction publique réside non dans les textes, puisqu'ils ne sont pas appliqués, mais dans les pratiques et dans de mauvaises habitudes. On part trop souvent de l'idée que le handicapé est inapte au travail et que son insertion portera tort à l'efficacité du service. Or les notions de handicap et d'invalidité doivent être soigneusement distinguées. A mon avis, un paraplégique paralysé des deux jambes est parfaitement apte à un travail de bureau.

Les handicapés doivent être employés en fonction d'une appréciation exacte de leurs aptitudes, qui doit se faire sans préjugé et sans complaisance. Le handicapé ne doit pas être un assisté, mais un citoyen et un travailleur appelé à participer à la production des biens et des services et, plus généralement, au bien-être de la collectivité par la mise en œuvre de toutes ses capacités.

Nous ne devons pas raisonner en fonction du handicap des personnes. La collectivité doit se sentir responsable vis-à-vis de tous les travailleurs quelles que soient les inégalités qu'ils peuvent présenter entre eux. Il s'agit d'une mesure de justice sociale, qui correspond aussi — c'est mon sentiment profond — à la nécessité d'optimiser toutes les forces disponibles dans notre pays.

L'aptitude au travail doit être appréciée compte tenu des possibilités techniques de compensation des handicapés et, à ce titre, elle est étroitement dépendante de l'évolution des sciences et des techniques. Des dépenses pour l'accessibilité des locaux ou l'aménagement des postes de travail peuvent être nécessaires, mais je pense qu'elles sont finalement tout à fait efficaces et rentables, car un handicapé qui travaille produit et coûte finalement moins cher qu'un handicapé assisté.

La présence des handicapés au travail est par ailleurs bénéfique pour l'ensemble de la collectivité. La diversité des hommes, de leurs caractéristiques physiques et psychologiques est une richesse. L'insertion des handicapés va dans le sens d'un humanisme énergique et exigeant que je m'efforce de promouvoir dans la fonction publique pour en faire, comme vous l'avez dit, monsieur le député, une grande référence sociale.

Des mesures ont été préparées : trois projets de loi et six projets de décret ont été présentés au conseil supérieur de la fonction publique le 30 septembre dernier. Ils sont en cours d'examen au Conseil d'Etat. Ils modifient les conditions de l'examen médical pour l'entrée dans la fonction publique, au-delà du problème des handicapés. C'est ainsi que nous allons supprimer toute référence, comme condition dirimante d'accès à la fonction publique, au cancer, à la tuberculose et aux maladies nerveuses, dans l'article 16 du statut général des fonctionnaires. Ces textes permettront le reclassement des fonctionnaires devenus inaptes à l'exercice de leur fonction, alors qu'auparavant ceux-ci étaient mis soit en disponibilité, soit tout simplement radiés des cadres pour invalidité. Enfin, ils améliorent les conditions de recrutement des handicapés par la voie des emplois réservés et modifient la composition et les missions de la Cotorep « Fonction publique ».

De nouvelles mesures donneront lieu, en 1983, à un second train de textes.

**M. Jean Brocard.** Vous êtes trop long monsieur le ministre !

**M. le ministre chargé de la fonction publique et des réformes administratives.** Monsieur le député, je suis absolument scandalisé qu'une réponse sur les handicapés puisse provoquer votre impatience. C'est tout simplement indécent ! (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Raoul Bayou.** Cela ne les intéresse pas !

**M. Jacques Blanc.** Là n'est pas le problème !

**M. Roger Corrèze.** Le Gouvernement ne fait rien pour les handicapés !

**M. le ministre chargé de la fonction publique et des réformes administratives.** Par ailleurs, je mets en place un conseil scientifique qui va permettre de fonder sur des bases rigoureuses l'accessibilité des locaux, l'usage des technologies de la compensation, l'accueil des handicapés dans les services et la poste de travail. Une brochure donnera à tous les agents de la fon-

ction publique les informations simples mais généralement méconnues que l'on doit connaître pour vivre et travailler avec les handicapés.

Vous le voyez, monsieur le député, il s'agit d'une action sérieuse, qui devra être prolongée et contrôlée. Je vous remercie d'avoir manifesté une nouvelle fois tout l'intérêt que vous portez à ce grave problème de société, qui retient toute l'attention du ministre de la fonction publique et du Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

**M. Roger Corrèze.** Faites moins de cinéma et agissez !

**M. Georges Hage.** Non à l'assistanat, oui à la citoyenneté !

**M. André Tourné.** En tout cas, il est prouvé que le handicapé sans travail est deux fois handicapé.

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

#### SITUATION DE L'U.N.E.D.I.C.

**M. le président.** La parole est à M. Emmanuel Aubert.

**M. Emmanuel Aubert.** Ma question, au nom de la solidarité gouvernementale, s'adresse au Gouvernement tout entier. Sinon, elle devrait s'adresser à la fois à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale et à son prédécesseur.

La crise de l'U.N.E.D.I.C. était grave. Comme nous l'avions souvent annoncé, et notamment, par deux fois, à cette place même, en mai dernier, il était évident pour tous, sauf pour vous-même, que l'U.N.E.D.I.C. ne pourrait pas seule trouver les solutions structurelles et financières nécessaires pour résoudre cette crise, d'autant plus que le chômage, loin de se ralentir sous votre règne, continuait de s'accroître (rires sur les bancs des socialistes), et qu'avec la préretraite, vous aviez imposé de nouvelles charges indues à l'U.N.E.D.I.C.

**M. André Bellon.** Il y en avait donc d'anciennes ?

**M. Emmanuel Aubert.** Et pourtant, prétendument au nom de la politique contractuelle, vous n'avez pas hésité à vous défausser pendant un an sur cet organisme.

Vous avez laissé pourrir la situation et vous avez réussi, dans un premier temps, à dresser les partenaires sociaux les uns contre les autres — vous en jouez aujourd'hui (protestations sur les bancs des socialistes et des communistes), comme en témoigne la question d'un député communiste tout à l'heure — et, dans un deuxième temps, à dresser tout le monde contre vous-même.

Joli résultat, en vérité ! Ce n'est pas faute d'avoir été averti, même si je dois reconnaître, monsieur le ministre, que vous avez pris le train en marche.

Mais vous avez fait mieux encore. Dans un premier temps, vous aviez — votre prédécesseur, le Gouvernement — condamné la préretraite à soixante ans par garantie de ressources, qui représentait pourtant en cette période de crise, pour les travailleurs aussi bien que pour les entreprises, une équitable solution d'équilibre et, en fait, une avancée sociale.

Revenant sur cette position, vous n'avez pas hésité — votre prédécesseur, le Gouvernement — dans un deuxième temps, à élargir cette formule dans le cadre des contrats de solidarité, en offrant la préretraite dès l'âge de cinquante-cinq ans, en proclamant que l'emploi y trouverait son compte.

Aujourd'hui, toujours aussi constant dans la contradiction — en fait, c'est le seul domaine où vous soyez admirable — vous saccagez pour l'avenir toute cette construction sociale des préretraites et, n'hésitant pas à jouer avec les conditions de vie des salariés en fin de carrière, vous les laissez dans l'incertitude que représente une retraite à soixante ans dont on ne sait rien encore, sinon qu'elle sera beaucoup moins avantageuse que les préretraites.

Alors, monsieur le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, en conscience — je dis bien : en conscience — au-delà des envolées de style où vous êtes habile, ne pensez-vous pas qu'il serait plus raisonnable et plus juste de cesser de confondre retraite et chômage et de reprendre de fond en comble vos réflexions sur les conditions de sortie de la vie active ? Et si, hélas ! vous ne vous y résolviez pas, pourriez-vous au moins, ce que vous n'avez pas encore fait, affirmer ici, solennellement et une fois pour toutes, que les actuels titulaires de la préretraite issue de vos contrats de solidarité bénéficieraient bien, entre soixante et soixante-cinq ans et quels que soient leurs droits acquis en matière de retraite, de l'actuelle garantie de ressources au taux de 70 p. 100 ? Sinon, quoi que vous

disiez, vous les auriez trompés ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.** Si je comprends bien, l'U.N.E.D.I.C. est à l'ordre du jour ! Je vais donc répéter, en élargissant quelque peu le sujet, ce que j'ai dit il y a un instant.

Le système de l'assurance chômage est une construction paritaire qui date de 1958. C'est une conquête utile, certes, mais qui a été modifiée en 1979 par une loi qui a fixé les obligations de l'Etat par rapport au système conventionnel.

**M. Emmanuel Aubert.** Ce n'est pas la question !

**M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.** Vous me permettez tout de même de rappeler que c'est à ce moment-là que la garantie de ressources a été instituée, sans que l'on ait prévu que l'évolution du système entraînerait une charge croissante pour l'Etat !

Je n'irai pas jusqu'à dire que vous raisonnez comme Louis XV : « Après nous, le déluge »...

**M. Yves Dollo.** Si, si !

**M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.** ... mais il n'empêche que vous avez imaginé la garantie de ressources sans prévoir, je le répète, comment évoluerait la contribution financière de l'Etat.

Ainsi que je l'ai déjà relevé tout à l'heure, la contribution de l'Etat n'a cessé d'augmenter. Elle a représenté, en 1982, 42 p. 100 des ressources de l'U.N.E.D.I.C. Nous avons dépensé plus cette année pour le système de la garantie de ressources que les années précédentes, et il en sera de même en 1983.

Vous m'avez demandé de répondre sans passion et en conscience. Je le dis en conscience : l'Etat a rempli ses obligations.

Il y avait quelque chose d'inégalitaire dans le système antérieur de préretraite qui faisait que quelqu'un qui partait à soixante ans se trouvait dans une situation financière beaucoup plus avantageuse que celui qui partait en retraite à soixante-cinq ans, c'est-à-dire qui travaillait cinq ans de plus. Reconnaissez qu'en matière d'égalité, on peut faire mieux ! C'est vers quoi le Gouvernement s'engage.

**M. Yves Dollo.** Très juste !

**M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.** Je réponds maintenant de manière précise à votre question pour qu'il n'y ait plus d'ambiguïté.

Pour les titulaires actuels de la garantie de ressources, qu'il s'agisse de la garantie de ressources-démission, d'une garantie de ressources instituée dans le cadre du fonds national pour l'emploi ou d'une garantie de ressources instituée dans le cadre des contrats de solidarité, les droits acquis seront maintenus jusqu'à soixante-cinq ans. J'en prends l'engagement formel.

**M. Yves Dollo.** Très bien !

**M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.** Enfin, les salariés d'une entreprise qui aura signé soit un contrat de solidarité, soit un contrat dans le cadre du fonds national pour l'emploi, avant le 31 décembre de cette année, continueront à bénéficier des droits acquis jusqu'à soixante-cinq ans s'ils notifient leur démission avant le 1<sup>er</sup> avril 1983. Sur ce point aussi, vous devez être rassuré.

Il y a une différence de taille — et ce sera ma dernière remarque — entre les contrats de solidarité et les contrats passés dans le cadre du fonds national pour l'emploi : ces derniers avaient été imaginés sous le précédent septennat et prévoyaient le départ en préretraite sans imposer d'embauche en contrepartie, alors qu'avec les contrats de solidarité le départ en préretraite est subordonné à une embauche correspondante par l'entreprise elle-même.

**M. Philippe Séguin.** Les entreprises ne peuvent pas embaucher !

**M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.** Demandez aux organisations syndicales...

**M. Philippe Séguin.** Vous ne répondez pas !

**M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.** ... si elles préfèrent que les entreprises signent des contrats dans le cadre du fonds national pour l'emploi...

**M. Philippe Séguin.** Elle n'ont pas le choix !

**M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.** ... comme c'est le cas pour une grande entreprise de Clermont-Ferrand, ou qu'elles signent des contrats de solidarité !

Mieux vaut signer un contrat de solidarité qui créera des emplois plutôt que d'en supprimer.

**M. Philippe Séguin.** Répondez à la question !

**M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.** Monsieur Séguin, voilà ce qui sépare les contrats de solidarité des contrats du fonds national pour l'emploi.

**M. Philippe Séguin.** Les entreprises ne peuvent pas embaucher !

**M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.** Les choses sont suffisamment claires. Il est inutile que j'en dise plus. Vous m'avez parfaitement compris, comme les travailleurs eux-mêmes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

#### DÉFICIT DU COMMERCE EXTÉRIEUR AVEC L'ALLEMAGNE

**M. le président.** La parole est à M. Gissingier.

**M. Antoine Gissingier.** Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur, qui a chiffré le déficit du commerce extérieur avec notre principal partenaire, la République fédérale d'Allemagne, à 35 milliards de francs pour 1982, alors qu'il était de 11 milliards en 1979 et de 22 milliards en 1981.

M. le ministre d'Etat a eu dernièrement, pendant deux jours, des entretiens au plus haut niveau avec les dirigeants de ce pays voisin.

Je me fais l'interprète d'une région frontalière, l'Alsace, traditionnellement ouverte au commerce extérieur, principalement avec ses voisins immédiats, et qui ressent avec acuité les inconvénients du contrôle des changes, pour demander à M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur, les mesures qui ont été prises et celles qui sont susceptibles de l'être pour relancer à la fois notre industrie et, surtout, nos exportations vers l'Outre-Rhin.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

**M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.** Mesdames, messieurs, M. Gissingier a posé une question extrêmement importante à laquelle M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur, regrette de ne pas pouvoir répondre lui-même. Mais il est retenu, comme vous le savez, à la session ministérielle du G. A. T. T.

Vous avez rappelé, monsieur Gissingier, que M. Jobert avait prévu pour 1982 un déficit de 35 milliards de francs de notre commerce extérieur avec la République fédérale d'Allemagne. Nous souhaitons évidemment qu'il soit un peu moins élevé. Néanmoins, nous nous acheminons vers un déficit qui sera situé entre 30 et 35 milliards de francs.

Vous n'ignorez pas que l'explication principale de ce déficit réside dans un double décalage qui s'est établi entre nos pays en matière de taux d'inflation et de taux de croissance.

Cela étant, il faut savoir que, contrairement aux apparences et en dépit de défaillances dans certains secteurs comme l'automobile et le textile, notre part du marché allemand — et ceci peut étonner — se maintient et même s'améliore par rapport à 1981. Le problème est que le niveau de consommation en République fédérale d'Allemagne diminue dangereusement et, par voie de conséquence, nos importations aussi. C'est un fait extrêmement important.

Le rétablissement de la situation ne peut donc venir que d'une reprise, même modérée, de la croissance allemande et du succès de l'action de la France pour réduire son taux d'inflation et le rendre comparable au taux allemand.

Nous avons également entrepris, chose beaucoup plus délicate, une action de sensibilisation de notre partenaire. En effet, il est important d'indiquer, sans ambiguïté, qu'un maintien du déficit de notre commerce au niveau atteint en 1982, aggravé par un protectionnisme allemand qui est aussi efficace que souterrain — car, il existe, en dépit des règles du commerce européen, un protectionnisme allemand souterrain — n'est pas tolérable, et n'est pas même possible entre deux partenaires aussi essentiels pour l'Europe que la France et la République fédérale d'Allemagne.

Une telle situation, si elle se prolongeait, ne pourrait que faire douter du caractère équilibré du contrat de mariage qu'a constitué le Traité de Rome, selon l'expression chère à M. le ministre de l'économie et des finances.

Il semblerait que les dirigeants allemands aient bien compris ces propos, puisqu'ils ont fait savoir par des voix autorisées qu'ils étaient prêts à dialoguer très concrètement avec nous sur

les moyens réels de réduire le déficit actuel. C'est ce que M. Jobert m'a demandé d'indiquer clairement à l'Assemblée.

Par ailleurs, une voie décisive réside dans le rapprochement de nos politiques économiques. Mais celui-ci ne peut intervenir que si chaque pays fait un pas dans le sens des préoccupations de l'autre.

Je crois que nous pouvons fonder de sérieux espoirs sur le développement de la coopération industrielle entre la République fédérale d'Allemagne et la France. Une telle action, qui doit être commune et menée avec beaucoup d'énergie, doit permettre aux deux pays de résister, dans divers secteurs industriels, aux menaces réelles de désindustrialisation que nous font courir certaines formes exacerbées de la concurrence internationale.

Un dernier point doit retenir particulièrement notre attention et, j'en prends à témoin Mme le ministre de l'agriculture, nous empêcher de nous bercer éternellement de nos prétendus extraordinaires excédents agro-alimentaires : je veux parler de la diminution progressive de l'excédent dans nos échanges agro-alimentaires avec la République fédérale d'Allemagne.

Cela prouve que la politique agricole commune a été très profitable à la République fédérale d'Allemagne et que certains éléments de distorsion comme les montants compensatoires monétaires, négatifs ou positifs, doivent être démantelés. Vous savez que c'est fait pour les montants compensatoires monétaires négatifs français. Nous avons indiqué à nos partenaires que nous souhaitons qu'il en aille rapidement de même pour leurs montants compensatoires positifs.

Tel est, monsieur Gissinger, l'effort très précis qui est mené par M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur.

Je vous remercie, en terminant, d'avoir posé cette question très importante. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

#### FINANCEMENT DES S. A. F. E. R. ET UTILISATION DES EXCÉDENTS DU CRÉDIT AGRICOLE

**M. le président.** La parole est à M. Goasduff.

**M. Jean-Louis Goasduff.** Ma question s'adresse à Mme le ministre de l'agriculture.

**M. André Scoury.** Sans doute pour dire que cela va mieux !

**M. Jean-Louis Goasduff.** Madame le ministre, la situation financière des S.A.F.E.R. ne cesse de se dégrader.

La diminution du prix de la terre en francs constants, d'une part, et la dégradation du revenu des agriculteurs, principaux clients du marché foncier, qui ne se portent plus acheteurs, d'autre part, mettent les S. A. F. E. R. dans des situations financières catastrophiques. Elles sont encombrées par un stock de terres qu'elles ne peuvent écouler faute d'acheteurs, mais, fait plus grave, elles rétrocedent aujourd'hui à perte les biens qu'elles ont acquis, compte tenu du taux des prêts qui leur sont consentis, — 9 p. 100 — par rapport à la hausse du prix moyen de la terre qui atteint 6 p. 100 en 1982.

**M. Henry Delisle.** Voilà pourquoi il faut créer les offices fonciers !

**M. Jean-Louis Goasduff.** Pour l'ensemble de la France, ce sont plus de 500 exploitations que les S.A.F.E.R. ont acquises et pour lesquelles elles attendent qu'une solution soit trouvée à leur financement.

Une telle situation, madame le ministre, peut inciter à des détournements de la politique foncière poursuivie depuis vingt ans.

Il est par ailleurs acquis que les 50 millions de francs inscrits au budget de 1982 pour la location des terres et qui auraient dû permettre d'apporter un début de solution serviront en fait à apurer leur bilan financier. Il est en outre probable qu'il en sera de même pour les 80 millions de francs inscrits au projet de budget pour 1983.

Les offices fonciers que vous tentez de mettre en place se heurteront aux mêmes réalités du marché foncier et à la rigueur budgétaire de votre Gouvernement.

Ma question est donc la suivante, madame le ministre : à quelle fin sera utilisé le crédit de 300 millions de francs prélevé sur les excédents dégagés par le Crédit agricole en 1981 et théoriquement destinés à mener une action en faveur du foncier agricole ? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre de l'agriculture.

**Mme Edith Crasson, ministre de l'agriculture.** Monsieur le député, la situation des S.A.F.E.R. constitue l'une de mes premières préoccupations. Leurs difficultés procèdent essentiellement du fait qu'elles détiennent un stock de terres de l'ordre de 170 000 hectares qu'elles ne parviennent pas, dans la conjoncture actuelle, à rétrocéder facilement.

Il ne faut pas néanmoins se dissimuler que ces difficultés résultent, pour certaines d'entre elles, d'une gestion qui n'a pas toujours été conduite rationnellement. (Très bien ! très bien ! sur les bancs des socialistes et des communistes.) Même s'il ne s'agit pas là d'un unique facteur de difficultés !

Cela dit, la principale source de difficultés des S. A. F. E. R. est à chercher d'abord, dans la baisse du prix des terres depuis 1979, qui a pour conséquence de rendre le prix de rétrocession supérieur au prix du marché ; ensuite, dans la composition de leurs stocks, où le nombre des exploitations est important et où il est plus difficile de vendre des exploitations que des parcelles ; enfin, dans la diversité de situations dans lesquelles se trouvent les S. A. F. E. R., certaines étant sur des marchés porteurs et ouverts, d'autres sur des marchés fermés alors même qu'elles sont obligées de faire face aux mêmes frais de gestion pour surveiller ce marché, ce qui est leur mission.

Pour remédier à cette situation qui le préoccupe, le Gouvernement a pris des mesures que M. André Cellard a annoncées hier à l'Assemblée générale de la F. N. S. A. F. E. R. à Bordeaux.

Tout d'abord, un déblocage immédiat de crédits pour venir en aide à trois S. A. F. E. R. — Centre, Bretagne et Loire-Occéan — qui connaissent des difficultés spécifiques dues à un stock important. Ces sommes leur seront très rapidement versées.

Il faut signaler ici que 2,5 millions de francs ont déjà été versés à la S. A. F. E. R. de la Guadeloupe.

Toutefois, j'insiste sur le fait que cette aide ponctuelle a un caractère exceptionnel et que nous serons extrêmement vigilants quant à l'application des mesures qui seront prises.

Ensuite, nous utiliserons le reliquat des crédits du chapitre 44-80 pour aider au déstockage de 400 exploitations actuellement détenues par les S. A. F. E. R. en prenant en charge une partie de la différence entre le prix du marché et le prix de revient.

Nous mettons actuellement à l'étude la mise en place de la société d'épargne foncière de la caisse nationale de Crédit agricole dont l'agrément est demandé, afin d'utiliser les 300 millions de francs d'excédents du Crédit agricole dont vous avez parlé.

Enfin, dès le mois de janvier prochain, afin d'introduire une solidarité nécessaire entre les S. A. F. E. R., nous mettrons en œuvre la réforme du système de subventions assises sur les acquisitions en instaurant le forfait départemental réclamé par la F. N. S. A. F. E. R. dans son dernier rapport d'activité.

Vous pouvez ainsi constater, monsieur le député, que nous ne sommes pas restés inactifs et que ces mesures précises et importantes répondent concrètement aux difficultés actuelles des S. A. F. E. R. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Jean-Louis Goasduff.** Je souhaite répondre à Mme le ministre...

**M. le président.** Le temps du groupe R. P. R. est épuisé. (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Une fois de plus, la longueur des questions (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République) et celle des réponses auront empêché d'entendre tous les orateurs. C'est dommage.

**M. Robert-André Vivien.** C'est le Gouvernement qui en est responsable !

**M. le président.** Non ! Certaines questions aussi ont été longues.

**M. Robert-André Vivien.** Pas celles du R. P. R. !

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

#### SITUATION DU REVENU AGRICOLE EN 1982

**M. le président.** La parole est à M. Claude Michel.

**M. Claude Michel.** Ma question s'adresse à Mme le ministre de l'agriculture.

Madame le ministre, ma question porte sur le revenu agricole en 1982. Ce revenu est la référence la plus communément utilisée par les organisations professionnelles agricoles. Il a baissé sans interruption depuis 1974. C'est dire les difficultés de votre tâche lorsqu'en mai 1981 vous avez pris en charge les destinées de votre ministère. Les socialistes ont toujours exprimé des réserves à l'égard de ce critère qui masque d'énormes

disparités dans cette profession (de nombreux députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française quittent l'hémicycle)...

**M. Didier Chauat.** Cela n'intéresse pas l'opposition !

**M. Claude Michal.** ... et cache bien des situations dramatiques.

Néanmoins, depuis que le système de la conférence annuelle existe, ce critère sert au calcul de la compensation financière en direction des agriculteurs. Aussi, la commission des comptes de la nation devrait prochainement publier les résultats de 1982.

Le monde agricole, la représentation parlementaire et, plus particulièrement, le groupe socialiste aimeraient savoir, madame le ministre, quelle est la situation du revenu agricole pour 1982. Nous aimerions savoir si le renversement de tendance annoncé par le Président de la République se confirme. Bref, pouvez-vous nous fournir des informations précises sur l'évolution du revenu agricole en 1982 ?

Si cette évolution était, comme je le crois, positive, vous recueilleriez et nous recueillerions, madame le ministre, le fruit des efforts acharnés que vous avez déployés — et nous avec vous — tant au plan national qu'au plan européen depuis votre prise de fonctions. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Francis Geng.** Question téléphonée !

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre de l'agriculture.

**Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture.** La commission des comptes de l'agriculture se réunit en ce moment.

Les résultats officiels seront communiqués en fin d'après-midi, mais je peux vous dire que le résultat des revenus bruts agricoles, pour la première fois depuis huit années, sera positif. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Marc Lauriol.** Grâce à la récolte !

**M. Pierre Mauger.** Il faut mettre un cierge à Notre-Dame !

**Mme le ministre de l'agriculture.** Le revenu est en augmentation de 2,9 p. 100 par rapport à 1981. Et si l'on ne tient pas compte des aides et des subventions directes qui ont été données en 1981 et en 1982, le revenu brut agricole est en augmentation de 5 p. 100. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Pierre Mauger.** O miracle !

**M. Francis Geng.** Et les charges sociales ?

**Mme le ministre de l'agriculture.** Pendant le dernier septennat, la moyenne de la baisse annuelle du revenu brut agricole était de 2,5 p. 100.

**Plusieurs députés socialistes.** Scandaleux !

**M. Robert Cabé.** Alors, Méhaignerie !

**M. Daniel Goulet.** Un peu de décence !

**Mme le ministre de l'agriculture.** Je voudrais apporter un certain nombre de précisions sur ces résultats.

Tout d'abord, qu'est-ce que la commission des comptes de l'agriculture ? Cette commission a été créée en 1964. C'est une commission tripartite, composée de représentants de l'administration, de personnalités qualifiées et de représentants des organisations agricoles. Ni sa composition, ni ses méthodes de calcul n'ont été modifiées. Par conséquent, je pense que les résultats ne seront pas remis en question, d'autant qu'ils ne l'ont pas été jusqu'à présent. (Très bien ! très bien ! sur les bancs des socialistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Je dis cela parce que j'ai entendu, ici ou là, quelques réflexions.

Ensuite, pourquoi avons-nous obtenu ce résultat ? Tout d'abord parce que le volume de la production a augmenté cette année de 2,7 p. 100, ce qui prouve que les agriculteurs ont beaucoup et bien travaillé. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Francis Geng.** Avant, ils ne faisaient rien ?

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie.

**Mme le ministre de l'agriculture.** Je ne vois pas pourquoi la baisse du revenu agricole aurait été supportable sous les gouvernements antérieurs et pourquoi la hausse du revenu agricole serait jugée insupportable sous l'actuel gouvernement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Pierre Mauger.** Cela ne veut rien dire !

**Mme le ministre de l'agriculture.** Il est vrai que nous avons bénéficié d'éléments climatiques favorables. (Exclamations sur divers bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Paul Mercieca.** Il ne faisait pas beau avant !

**Mme le ministre de l'agriculture.** Toutefois, il faut constater que certaines régions ont été victimes de la sécheresse et que nous venons de subir une tornade catastrophique...

**M. Jean-Louis Gosduff.** C'était après les récoltes !

**Mme le ministre de l'agriculture.** ... qui a eu des effets désastreux. Le temps n'a donc pas toujours été au beau fixe.

**M. Marc Lauriol.** Après les récoltes !

**Mme le ministre de l'agriculture.** Ensuite, les prix agricoles obtenus à Bruxelles ont été en augmentation de 13 p. 100, ce qui est un bon niveau.

**M. Robert Cabé.** C'est exact !

**Mme le ministre de l'agriculture.** La tenue des marchés, à laquelle nous avons apporté une vigilance constante et quotidienne, a été bonne.

Cela veut dire que, à quelques exceptions près — c'est-à-dire pour quelques produits comme les œufs ou le mouton et, plus récemment, les pommes, parce qu'il y a dans toute l'Europe une récolte considérable — les prix se sont bien tenus. Et nous nous sommes efforcés de faire en sorte qu'ils se tiennent bien.

Cela renforce notre conception selon laquelle la création des offices par produits doit nous permettre de mieux surveiller la gestion et la tenue des marchés.

**Plusieurs députés socialistes.** Très bien !

**Mme le ministre de l'agriculture.** Enfin, les prix des produits nécessaires à l'agriculture ont moins augmenté qu'auparavant, et, aujourd'hui, leur augmentation se situe sensiblement au même niveau que celle des prix agricoles.

**M. Francis Geng.** Et le fioul ?

**Mme le ministre de l'agriculture.** Le fioul est inclus dans ces produits.

Le ciseau qui existait jusqu'à présent entre les prix agricoles et les prix des produits nécessaires à l'agriculture — et qui était constamment ouvert — commence à se refermer.

L'une des raisons de cette situation est la lutte contre l'inflation menée par le Gouvernement. Il faut savoir que, dans toutes les années passées, les agriculteurs ont été les premières victimes de l'inflation...

**M. Raoul Bayou.** C'est vrai !

**Mme le ministre de l'agriculture.** ... puisqu'ils avaient des prix pour leurs produits qui étaient fixes et déterminés à Bruxelles tandis que les prix intérieurs des produits nécessaires à l'agriculture continuaient d'augmenter. (Très bien ! très bien ! sur les bancs des socialistes.)

Je suis persuadée qu'ils ont compris l'effort du Gouvernement et l'intérêt de cet effort de lutte contre l'inflation pour leurs revenus. (Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.)

Il faut poursuivre notre action — car ce n'est évidemment qu'un début — notamment notre action de lutte contre les inégalités.

Je constate d'ailleurs, dans les comptes de l'agriculture, que les exploitations de moins de vingt hectares ont vu leur revenu proportionnellement augmenter davantage que les grandes exploitations. Mais il y a encore des différences considérables dans le secteur agricole, qui, de tous les secteurs de l'économie, est celui où les disparités sont les plus fortes. Il faut donc combattre cette tendance.

**M. Luc Tinseau.** Très bien !

**Mme le ministre de l'agriculture.** Les agriculteurs ont beaucoup et bien travaillé cette année.

**M. Jean-Louis Gosduff.** Tous les ans, madame !

**Mme le ministre de l'agriculture.** Ils travaillent tous les ans mais ils ont bien travaillé cette année. On peut tout de même le dire !

**M. Daniel Goulet.** Et avant, ils ne travaillaient pas ?

**Mme le ministre de l'agriculture.** Ils ont toujours beaucoup travaillé, mais ils n'ont pas toujours vu leurs revenus évoluer de façon positive. Cette année, leurs revenus ont évolué positivement, et je crois que nous devons tous, quelles que soient nos options politiques, nous en réjouir. Car, pour les agriculteurs et pour le pays, c'est une bonne chose. Et quand il y a des bonnes choses — il n'y en a pas tellement (rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française)...

**M. Daniel Goulet.** C'est vrai !

**Mme le ministre de l'agriculture.** ... il faut s'en réjouir. Nous sommes dans une période de grandes difficultés économiques. Nous avons hérité d'une situation de l'emploi et d'une situation économique extrêmement dégradée. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) Nous devons nous réjouir de la situation aujourd'hui et nous devons surtout poursuivre nos efforts pour que les disparités qui existent dans l'agriculture...

**M. Daniel Goulet.** Dans l'agriculture, mais aussi dans le commerce et dans l'artisanat !

**Mme le ministre de l'agriculture.** ... diminuent entre les régions et entre les types de productions, pour que le revenu des agriculteurs s'améliore davantage. Nous devons poursuivre notre effort tant au niveau européen qu'au niveau national. C'est ce que je m'efforcerais de faire. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

#### SOMMET DE L'ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE

**M. le président.** La parole est à M. André Bellon.

**M. André Bellon.** Ma question s'adresse à M. le ministre des relations extérieures.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Il n'est pas là !

**M. André Bellon.** Pour la deuxième fois, une crise profonde se manifeste au sein de l'Organisation de l'unité africaine.

Une première fois, le sommet de cette organisation n'avait pu se tenir à cause de l'affaire du Sahara occidental. Depuis lors, des symptômes positifs s'étaient manifestés, des rencontres avaient eu lieu, un déblocage du dialogue s'était fait, en particulier lors du sommet franco-africain de Kinshasa.

C'est aujourd'hui à propos du Tchad que la crise se manifeste à nouveau. Crise grave, qui pose à nouveau non seulement le problème de l'équilibre de la paix dans ce pays, mais aussi celui de la survie de l'Organisation de l'unité africaine.

Quelle analyse le Gouvernement fait-il de cette situation et quelle attitude la diplomatie française entend-elle adopter face à ces divers événements, qui engagent l'équilibre et la paix dans l'ensemble de l'Afrique ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.

**M. Jean-Pierre Cot,** ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement. Monsieur le député, l'O. U. A. connaît, en effet, une nouvelle crise et le sommet de Tripoli risque de ne pas se tenir.

D'après ce que nous pouvons savoir, trente et un pays sont aujourd'hui présents à Tripoli, alors que le quorum nécessaire pour tenir le sommet est de trente-quatre délégations. En plus, sur les trente et une délégations, certaines risqueraient de se retirer si le siège du Tchad n'était pas attribué à la délégation représentant le Gouvernement de M. Hissène Habré.

Je dois vous dire ici la préoccupation du Gouvernement français. En effet, nous attachons beaucoup d'importance à l'Organisation de l'unité africaine, dans laquelle nous voyons un facteur essentiel pour l'unité du continent africain et pour le non-alignement de l'Afrique.

Cette structure permet aux Etats africains de régler leurs affaires entre eux. Si cette structure venait à disparaître ou à être paralysée, nul doute que d'autres régleraient ces problèmes à leur place.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a accordé un soutien sans faille à l'O. U. A. depuis dix-huit mois.

Maïs il n'appartient pas, bien sûr, à la France, qui n'est pas membre de l'Organisation de l'unité africaine, de sauver celle-ci.

Quant au Tchad, la France est attachée à l'unité, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de ce pays.

Ces principes sont, au demeurant, hautement affirmés par la charte de l'O. U. A., et il convient de les consolider.

Dans nos relations avec le Tchad, nous suivons les règles du droit international. Comme vous le savez, nous reconnaissons les Etats et non les gouvernements. Nous entretenons donc avec le gouvernement de M. Hissène Habré, qui assure l'effectivité de l'autorité au Tchad, des relations normales. C'est à ce titre que notre ambassadeur est accrédité à N'Djamena. C'est d'ailleurs pour cette raison que je me suis rendu les 1<sup>er</sup> et 2 novembre dans la capitale tchadienne.

Je note, au demeurant, que, lors du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de Kinshasa, aucune des trente-six délégations présentes n'a contesté la participation du président Hissène Habré au titre du Tchad.

La France souhaite la paix au Tchad. Après tant d'années de guerres fratricides, tant d'interventions étrangères, le peuple tchadien aspire à la paix. Pour y avoir été moi-même au début du mois, je peux vous dire que N'Djamena, en ruine depuis 1980, n'a toujours pas été reconstruite. J'ai vu, en province, des villages menacés par la famine et par les épidémies. Tout est à reconstruire.

La France est prête à participer largement à cette reconstruction. Le Président de la République l'a indiqué dès sa conférence de presse du 9 juin dernier. Je l'ai confirmé, pour ma part, dans la capitale tchadienne.

S'agissant, enfin, de la controverse qui existe à Tripoli sur la question du Tchad et de sa représentation au sommet de l'O. U. A., il n'appartient évidemment pas au Gouvernement français de se prononcer sur les conditions d'admission de la délégation tchadienne. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

#### DIFFICULTÉS POUR LES INSPECTEURS DU TRAVAIL D'EXERCER DES CONTRÔLES

**M. le président.** La parole est à M. Dollo.

**M. Yves Dollo.** Ma question, à laquelle s'associe mon collègue M. Jean-Michel Boucheron, s'adresse à M. le ministre chargé du travail.

Monsieur le ministre, depuis plusieurs semaines, les incidents qui opposent les contrôleurs et les inspecteurs du travail à certains chefs d'entreprises se multiplient. La Bretagne est particulièrement touchée par ces actions, qui ont un écho croissant dans la presse.

Le 20 juillet 1982, à Dinard, un contrôleur du travail est giflé par la patronne d'un hôtel-restaurant.

Le 19 août 1982, à Saint-Brieuc, la direction départementale du travail des Côtes-du-Nord est envahie par des manifestants qui protestent contre les contrôles de l'inspection du travail.

Le 1<sup>er</sup> septembre, à Lorient, un inspecteur des transports est accueilli devant une entreprise par des manifestants qui lui interdisent l'accès.

Le 28 octobre, à Ruffiac, dans le Morbihan, un contrôleur du travail est séquestré dans une entreprise par soixante-dix manifestants.

Certaines de ces manifestations reçoivent ponctuellement le soutien public d'organisations patronales.

Cette forme d'actions — et je pourrais citer de très nombreux exemples — vise à empêcher des fonctionnaires d'exercer leur mission, qui est de faire respecter au sein des entreprises les lois voulues par la majorité des Français.

Les contrôleurs et inspecteurs du travail de Bretagne et leurs organisations syndicales ont estimé ne plus pouvoir exercer leurs fonctions dans cet état d'insécurité. Ils ont donc décidé de cesser tout contrôle au sein des entreprises pendant quinze jours.

Ces agressions encore marginales risquent de se multiplier si les pouvoirs publics ne fond pas la preuve de la plus grande fermeté à l'encontre des quelques employeurs qui se mettent délibérément dans l'illégalité et qui menacent la sécurité des agents de l'Etat.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, quelles mesures vous comptez prendre pour mettre un terme à de tels agissements. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué aux affaires sociales, chargé du travail.

**M. Jean Auroux,** ministre délégué aux affaires sociales, chargé du travail. Monsieur le député, vous avez évoqué des incidents, qui se sont produits récemment en Bretagne, au cours desquels certains chefs d'entreprise se sont effectivement opposés aux inspecteurs ou aux contrôleurs du travail dans l'exercice de leur mission. De tels événements se sont également produits de manière très localisée dans d'autres régions.

J'ai donc été conduit, il y a une semaine, à prendre publiquement position dans un quotidien de Lyon, à l'occasion de l'exploitation scandaleuse qui avait été faite de l'un de ces incidents.

D'une façon générale, il convient toutefois de savoir que les services de l'Inspection du travail assurent plus de 300 000 visites d'entreprise par an et que, dans plus de 99 p. 100 des cas, celles-ci ne donnent lieu à aucune difficulté. Ayant, comme vous, observé récemment une recrudescence d'incidents, j'ai aussitôt adressé une circulaire aux responsables locaux de mes services extérieurs, leur enjoignant de saisir immédiatement le procureur de la République en cas d'outrages, de violences ou d'opposition à l'exercice des fonctions des agents de l'Inspection du travail. J'ai demandé à mes services de se constituer, au besoin, partie civile avec prise en charge des frais de justice par le ministère.

A plusieurs reprises récemment, quelques employeurs ont été sévèrement mais justement condamnés.

En accord avec M. le secrétaire d'Etat chargé de la sécurité publique, une circulaire va être adressée dans les prochains jours aux commissaires de la République de façon que les directeurs départementaux du travail et de l'emploi puissent, en liaison avec eux, obtenir, lorsque cela se révèle nécessaire, le concours de la force publique pour exercer leur mission de fonctionnaire chargé de l'application de la loi républicaine.

A plusieurs reprises, j'ai déjà appelé l'attention de certains chefs d'entreprise — et je suis heureux, monsieur le député, que vous me donniez l'occasion de le faire à nouveau aujourd'hui — sur le fait que nul n'a le pouvoir de se soustraire à la loi et qu'en la matière toute entrave à l'exercice des missions de l'Inspection du travail sera sévèrement réprimée. A cet égard, je tiens à faire savoir très clairement ici qu'on ne peut — je fais allusion à certaines organisations dont vous avez parlé — prôner et pratiquer l'illégalité et, dans le même temps, revendiquer une représentativité au niveau national.

Je renouvelle ma confiance aux agents de l'Inspection du travail et j'affirme solennellement que la force publique sera mise à leur disposition dans tous les cas où ils seront empêchés de remplir leur mission, qui, je le rappelle, consiste non seulement à s'assurer de la bonne application de la loi, mais aussi, et surtout, à créer, à animer le dialogue social et à apporter une contribution active, permanente — souvent au-delà des trente-neuf heures par semaine — au règlement des conflits sociaux. Cette mission, malgré le retard pris dans le passé en ce qui concerne les moyens, les inspecteurs du travail l'accomplissent avec une compétence et un dévouement qui méritent non seulement le respect de tous les parlementaires sociaux, mais aussi la gratitude particulière du Parlement, au moment même où certains, s'arc-boutant sur une conception passéiste de l'entreprise, recherchent davantage le conflit que le contrat dans les relations sociales. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

#### PRIME A L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

M. le président. La parole est à M. Malvy.

M. Martin Malvy. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'urbanisme et du logement.

Parmi les différentes aides apportées à la construction, la prime à l'amélioration de l'habitat présente des particularités qui méritent que l'on y prête une attention spéciale. Cette prime, en effet, permet la réalisation de petits travaux, confiés le plus souvent au secteur artisanal.

Par ailleurs, le montant de la prime versée est inférieur à la T.V.A. payée sur ces travaux. Or, depuis plusieurs mois, monsieur le ministre, la dotation de 1982 est épuisée. Un tel phénomène se reproduit d'ailleurs tous les ans depuis longtemps, d'où une mise en attente de nombreux dossiers et la création d'un stock de travaux important, ce qui n'est pas sans présenter de graves inconvénients, et pour les pétitionnaires et pour le secteur artisanal.

Ma question est donc double.

Premièrement, un crédit complémentaire peut-il être envisagé avant la mise en place de la dotation de 1983, qui ne sera pas opérationnelle avant plusieurs mois ?

Deuxièmement, le ministère pourrait-il donner la possibilité aux directions départementales de l'équipement d'autoriser les travaux sur les dossiers, en instance, qui, de toute manière, seront prioritaires en 1983, les pétitionnaires étant seulement assurés qu'ils percevront leurs subventions en février, mars ou avril, alors que, s'ils les entreprennent aujourd'hui sans avoir l'autorisation, ils en perdront le bénéfice ?

Je précise que ces travaux, diffus à travers l'ensemble du pays, dans le secteur artisanal représentent aujourd'hui un montant que

l'on peut estimer à un petit milliard de francs, ce qui n'est pas négligeable.

J'ajoute enfin que, il y a quelques mois, on a autorisé les communes à effectuer des travaux sans arrêté de subvention, et que, si l'on permettait aujourd'hui aux pétitionnaires d'entreprendre ces petits travaux, cela ne ferait qu'anticiper de quelques mois les autorisations qui leur seront données en février ou en mars. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur plusieurs bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le député, il y a, certes, de longues listes d'attente dans de nombreux départements pour les primes à l'amélioration de l'habitat. Cela montre tout simplement le succès que remportent ces primes et l'importance des besoins.

Le ministre de l'urbanisme et du logement a demandé à ses services que, dans chaque région et dans chaque département, des priorités claires soient établies pour l'attribution des primes.

Les critères sont les suivants :

D'abord, l'appartenance du logement à un programme d'intérêt général, que celui-ci soit de droit, comme les opérations d'amélioration de l'habitat ou concernant des immeubles déclarés insalubres, ou défini par un arrêté préfectoral, ce qui laisse évidemment un certain champ de liberté.

Ensuite la situation sociale du demandeur, en particulier pour les personnes âgées de plus de soixante ans ou pour les personnes ayant des revenus particulièrement modestes ; des modifications réglementaires vont donc être proposées dès maintenant en ce sens ; seront également retenus certains travaux spécifiques comme l'isolation phonique pour les travailleurs manuels travaillant la nuit ou ceux qui tendent à faciliter l'accessibilité pour les handicapés physiques.

Par ailleurs, je précise — c'est la réponse à votre première question, monsieur le député — que mon collègue M. Quilliot vient de procéder à un redéploiement interne, compte tenu, naturellement, des contraintes budgétaires, qui permet une dernière délégation de crédits aux régions : il s'agit de 137 millions de francs, ce qui n'est pas négligeable. Ainsi, 460 millions de francs, représentant environ 50 000 logements améliorés, auront été distribués en 1982, soit la totalité des primes à l'amélioration de l'habitat qui étaient prévues au budget. Ainsi, monsieur le député, une région qui vous est particulièrement chère — elle m'est chère également puisqu'elle est voisine de la mienne — la région Midi-Pyrénées, aura reçu, en 1982, 34,20 millions de francs, contre 30,7 en 1981, soit une augmentation substantielle !

Par ailleurs, les préfets commissaires de la République ont reçu instruction de renforcer, si besoin est, les priorités définies plus haut en satisfaisant d'abord les demandes qui s'inscrivent dans le cadre des conventions d'amélioration de l'habitat signées par l'Etat et les collectivités locales. Cela répond au vœu émis par le mouvement F. A. C. T. et par les comités départementaux de l'habitat rural.

Ainsi, malgré la progression des enveloppes budgétaires affectées à ces primes, l'ensemble des demandeurs ne pourra pas être servi. C'est pourquoi, conscient de l'impossibilité de faire reposer uniquement sur les aides budgétaires directes l'indispensable mobilisation des propriétaires privés en faveur de la réhabilitation, le Gouvernement a pris, depuis plus d'un an, d'autres mesures importantes dans ce domaine, notamment l'institution, par la loi de finances pour 1982, d'une déduction fiscale sur les travaux d'économie d'énergie, l'extension des prêts conventionnés — qui sont distribués à des taux très favorables par tout le réseau bancaire et par les caisses d'épargne — aux travaux d'amélioration sur les logements achevés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1972.

Enfin, et je réponds là à votre deuxième question, monsieur le député, je rappelle que M. le Premier ministre, le 15 octobre dernier, lors des journées européennes pour un plan de lutte contre la paupérisation dans l'habitat ancien — journées organisées par les F. A. C. T. — a annoncé son intention de faire examiner les conditions dans lesquelles la deuxième tranche du fonds spécial des grands travaux pourrait constituer un apport supplémentaire au financement de l'amélioration de l'habitat ; cela, naturellement, est très important, et M. le ministre de l'urbanisme et du logement étudie cette possibilité avec grande attention.

Quant à la faculté d'autoriser les travaux comme cela a été fait pour les collectivités locales, vous comprendrez, monsieur le député, que ce n'est pas au pauvre ministre chargé des relations avec le Parlement qu'il appartient de répondre. Je

transmettrai donc votre question sur ce point à mon collègue, M. le ministre de l'urbanisme et du logement, qui doit revenir d'Abou Dhabi incessamment. Personnellement, j'estime que cela pourrait être une excellente chose, mais il convient d'avoir toutes les garanties nécessaires.

En tout cas, monsieur le député, votre question est essentielle et le Gouvernement est très attentif à ce type de problème. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur plusieurs bancs des communistes.)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance.

**M. le président.** La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures cinquante, est reprise à dix-sept heures vingt.)

**M. le président.** La séance est reprise.

— 2 —

#### DISCUSSION ET VOTE SUR LA MOTION DE CENSURE

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur la motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, par M. Jean-Claude Gaudin et soixante et un membres de l'Assemblée (1).

Le texte de cette motion de censure a été communiqué à l'Assemblée dans sa séance du 19 novembre 1982.

La parole est à M. Messmer.

**M. Pierre Messmer.** Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre de la défense, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, mes chers collègues, la motion de censure qui a été déposée par les groupes de l'U.D.F. et du R.P.R. et que je vais soutenir traduit notre inquiétude pour le présent et notre angoisse pour l'avenir de la défense nationale.

Ce n'est pas l'expression d'une opposition hargneuse ou systématique. La preuve en est que, dans ce domaine essentiel des responsabilités de l'Etat, vous avez eu la chance exceptionnelle d'agir pendant dix-huit mois sans opposition, parfois même avec l'approbation explicite ou implicite d'une partie de l'actuelle opposition. Rappelez-vous, monsieur le ministre de la défense, votre budget de 1982, voté par le tiers des députés de l'ancienne majorité — exactement cinquante-huit — et accepté sans graves critiques par la majorité du Sénat.

Ce préjugé si favorable, l'actuelle majorité ne l'a jamais accordé à aucun de vos prédécesseurs sous la V<sup>e</sup> République. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Guy Ducloné.** La claque est là !

**M. Pierre Messmer.** Je ne crois pas avoir dit une contrevérité ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Guy Ducloné.** La claque est quand même là !

**M. Pierre Messmer.** Ce préjugé si favorable s'explique, d'abord, par le désir sincère et profond des Français, et de leurs élus, je crois, de se rassembler et de s'unir quand cela est nécessaire pour la sauvegarde de la paix et pour la survie de la nation.

Il s'explique aussi par le choix que le Président de la République et le Gouvernement avaient fait, au moins en paroles, de

maintenir la politique de défense sur la voie tracée en 1958 plutôt que de l'engager dans des bouleversements du genre de ceux qui ont été expérimentés ailleurs.

Certes, au printemps de 1981, de petits actes ou de petites phrases avaient éveillé les soupçons de ceux qui n'oublient pas qu'en matière de défense le parti socialiste revient de loin. De nombreux écrits et des discours prononcés pendant une vingtaine d'années à cette tribune l'attestent. Je ne les citerai pas, d'abord parce qu'ils n'engagent pas votre Gouvernement, ensuite parce que je ne veux pas me montrer trop cruel.

Mais j'ai le droit de vous opposer vos actes et vos paroles depuis le mois de mai de l'an dernier.

Inaugurant, au mois de juin 1981, le salon de l'aéronautique, le Président de la République exigeait que les avions militaires français fussent désarmés avant sa visite (*exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République*) : attitude étrange et inexpliquée de la part de celui qui est tout de même le chef des armées.

Un peu plus tard, le ministre de la défense, si l'on en croit la presse, disait que la mission des jeunes gens accomplissant leur service national était de « défendre la France et le socialisme ». Il prenait ainsi le risque d'impliquer les militaires dans les débats de politique intérieure, ce qui est contraire à la tradition républicaine. Nous avons d'ailleurs échangé, monsieur Hernu, une correspondance à ce sujet.

**M. Charles Hernu, ministre de la défense.** Je n'ai jamais prononcé la phrase dont vous parlez. D'ailleurs le journal a démenti.

**M. Pierre Messmer.** Si vous avez démenti, le journal ne l'a pas fait.

**M. le ministre de la défense.** Si !

**M. Pierre Messmer.** En tout cas, je suis heureux que vous confirmiez que vous avez démenti.

Je ne parle que pour mémoire de l'abandon précipité du camp du Larzac.

Par la suite, les propos sont devenus moins imprudents et les attitudes moins ambiguës : la réalisation de vos promesses électorales les plus contestables a été renvoyée à plus tard.

Dès l'automne, la politique de défense était réaffirmée par les plus hauts responsables de l'Etat, dans des termes qui, depuis vingt ans, sont devenus classiques : le territoire national et les intérêts vitaux du pays doivent être protégés grâce à la dissuasion assurée par les armes nucléaires françaises ; la France est fidèle à ses alliances, en particulier à l'Alliance atlantique, mais n'envisage pas de revenir dans le commandement intégré de l'O.T.A.N. ; nous sommes pacifiques mais non pacifistes ; c'est pourquoi « nous ne pouvons pas accepter de négocier une partie de notre armement nucléaire ».

Cette réaffirmation de la politique de défense, que je ne crois pas avoir déformée, était appuyée par le maintien en fonction des principaux responsables militaires, chef d'état-major et titulaires des grands commandements, au contraire de ce que vous faisiez dans certains ministères civils et même dans certaines directions civiles du ministère de la défense.

Votre projet de budget primitif pour 1982 marquait un accroissement de 17,63 p. 100 des crédits militaires par rapport à l'exercice précédent, moins, certes, que la hausse moyenne du budget de l'Etat — supérieure à 25 p. 100 — mais plus que la hausse des prix, voisine de 14 p. 100 en 1981. Si les crédits initiaux n'avaient pas été massivement amputés, le pouvoir d'achat des armées aurait donc sensiblement augmenté en 1982.

A dire vrai, votre projet de budget était beaucoup moins bon en réalité qu'en apparence, car les dépenses de fonctionnement s'accroissaient plus vite que les investissements : vous commenciez déjà à sacrifier l'avenir.

Les annulations de crédits, par arrêté publié au *Journal officiel* le 19 octobre dernier, ont aggravé cette mauvaise tendance. Le Gouvernement a effacé 18,6 p. 100 des autorisations de programme du budget primitif et 5,8 p. 100 des crédits de paiement du titre V : 25 avions Mirage 2000, 47 blindés AMX 10, 26 canons de 155 ne seront pas commandés. C'était un véritable désastre militaire dont vous n'avez pas soufflé mot à l'Assemblée nationale lorsque votre projet de budget, quelques jours plus tôt, était en discussion devant les commissions.

La nécessité, et aussi les protestations surgies de tous côtés — pas seulement du côté de l'opposition — vous conduiront, je crois, à ouvrir dans le collectif de fin d'année une dotation de quelques centaines de millions de francs. Quelle dérision et quel désordre ! Le budget des armées que vous aviez dû épargner, vous l'avez sabré ! Et, parce que vous n'étiez pas très fier de votre exploit, vous l'avez dissimulé le plus long-

(1) La présente motion de censure est appuyée par les soixante-deux signatures suivantes :

MM. Jean-Claude Gaudin, Claude Labbé, Jean-Marie Dailllet, Jean Falala, Mme Nicole de Hautecloucq, MM. Jean Desanlis, Jacques Mareille, Jean Bégault, Georges Gorse, Francis Geng, Didier Julia Philippe Mestre, Christian Bergelin, Jacques Fouchier, Roland Vulllaume, Jean Rigaud, Serge Charles, Francisque Perrut, Jean-Louis Masson, Germain Gengenwin, Pierre Weisenhorn, Georges Delfosse, Maurice Couve de Murville, Adrien Durand, Gabriel Kaspereit, Jacques Blanc, Roger Fossé, Alain Madelin, René La Combe, Pascal Clément, Henri de Gastines, Jean Proriol, Marc Lauriol, Jean-Marie Caro, Philippe Ségutin, Jean-Paul Fuchs, Etienne Pinte, Claude Birraux, Mme Hélène Missoffe, MM. Jean Brocard, Hyacinthe Santoni, Maurice Ligot, Pierre Mauger, Joseph-Henri Maujoudan du Gassel, Robert Galley, François d'Auberi, Pierre-Charles Krieg, Olivier Stirn, Pierre Messmer, Pierre Micaux, Alain Peyrefitte, Maurice Doussel, Jacques Godfrain, Georges Meamin, Jacques Chaban-Delmas, Marcel Bigeard, Bernard Pons, Raymond Barre, Jean-Paul de Rocca Serra, Jacques Chirac, Emmanuel Hamel, Charles Millon.

temps possible à l'Assemblée nationale! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Ne nous dites pas qu'il s'agit d'un simple étalement des programmes. Ce sont des annulations que vous avez décidées, puisque votre budget de 1983 n'autorise aucun espoir de rattrapage des sommes annulées.

Vous connaissez certainement, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre de la défense, la boutade, vieille de trois siècles, de Montecuccoli : « Pour faire la guerre, il faut trois choses. Premièrement, de l'argent, deuxièmement, encore de l'argent, troisièmement, toujours de l'argent. »

**M. Pierre Mauroy, Premier ministre.** Nous ne faisons pas la guerre!

**M. Pierre Messmer.** La boutade s'applique fort bien au maintien d'une armée en temps de paix : cette exigence, difficile à satisfaire en démocratie, s'impose à tout gouvernement.

Depuis vingt ans, la France y a réussi en mettant sagement à profit deux circonstances.

D'une part, après la fin des hostilités d'Algérie, le service militaire fut ramené à seize mois, au lieu de vingt-huit mois, durée qui avait été fixée sous le gouvernement socialiste de M. Guy Mollet. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) Pour être précis, c'était vingt-sept mois et vingt-sept jours. Tous les anciens d'Algérie s'en souviennent. Ainsi fut obtenue une diminution progressive des effectifs militaires, réduits de 1 035 000 hommes, en 1961, à 571 000 hommes environ, en 1969. Les substantielles économies de fonctionnement ainsi réalisées ont servi à augmenter les crédits d'investissement.

D'autre part, jusqu'en 1973 la croissance rapide de l'économie nationale a permis d'allouer aux armées des crédits dont le pouvoir d'achat était en progression constante, quoique leur part dans le produit intérieur brut fût trop longtemps en diminution.

Ces deux circonstances ont maintenant cessé de produire leurs effets.

Les effectifs militaires sont à peu près stables et même en légère augmentation depuis 1969; ce qui, vous en conviendrez, est assez bizarre : mais leur coût n'a cessé de s'alourdir pour diverses raisons, souvent péremptoires.

Quant à la croissance du produit intérieur brut marchand, encore de 5,6 p. 100 en 1973, elle s'est ralentie pour tomber à 1,2 p. 100 en 1980, et à 0,2 p. 100 en 1981. Si vos prévisions sont confirmées, elle ne sera que de 1,7 p. 100 au mieux en 1982.

Désormais, tout accroissement réel des crédits militaires n'est possible que par un prélèvement accru sur le produit intérieur brut. Le président Giscard d'Estaing l'avait compris : inversant la tendance antérieure, il avait fait progresser le prélèvement des dépenses militaires sur le P. I. B. M. de 3,41 p. 100 en 1976 à 3,85 p. 100 en 1981.

La dégradation des finances de l'Etat depuis un an et la politique de rigueur décidée par le Gouvernement ont frappé de plein fouet les armées. Vous avez commencé par renoncer aux ambitions que vous affichiez l'an dernier. Au mois de juillet, alors que s'achevaient les travaux de préparation du budget, vous faisiez connaître, monsieur le Premier ministre, que la part des dépenses militaires dans le produit intérieur brut marchand ne dépasserait pas en 1983 le niveau de 1982, c'est-à-dire 3,89 p. 100 au lieu des 3,94 p. 100 prévus.

En clair, cela veut dire que le pouvoir d'achat des armées diminuera puisque les crédits de paiement, hors pensions, n'augmenteront que de 8,6 p. 100 pour le fonctionnement et de 8,2 p. 100 pour les équipements, par rapport à l'année précédente, à condition que vous ne décidiez pas, en cours d'année, de nouvelles annulations!

Ainsi, la part des dépenses militaires a été ramenée à 15 p. 100 des dépenses publiques. Je souligne, au passage, que c'est la plus faible proportion depuis la Deuxième Guerre mondiale. Plusieurs de mes collègues ont relevé, au cours de la discussion budgétaire, que seuls les budgets de l'environnement, du temps libre et des anciens combattants connaissent une progression inférieure au budget de la défense.

Si le rang des priorités du Gouvernement est fixé par la progression des crédits, les armées, et ceux qui ont combattu sont, non pas le dernier, mais — soyons justes — l'antépénultième de vos soucis. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Est-ce raisonnable? C'est douteux au moment où le climat international n'est pas à la détente. Et le Gouvernement, qui

n'apporte aucune proposition nouvelle dans le débat sur le désarmement, en est conscient, puisque le Premier ministre affirme : « Les initiatives prises ou constatées dans le domaine du désarmement ne pourront entrainer des économies au niveau de notre effort de défense. » Sur ce point, je suis d'accord avec vous, monsieur le Premier ministre, mais je suis obligé de constater que vos actes ne sont pas en accord avec vos paroles.

Vous privant des moyens de prolonger la politique de défense de vos prédécesseurs, vous êtes, vous serez inévitablement conduit à la changer.

Vos déclarations, bien que sommaires, et pas toujours concordantes, font penser que vous avez choisi : premièrement, de donner la priorité aux armes nucléaires stratégiques et tactiques; deuxièmement, de réduire les effectifs militaires, en particulier ceux de l'armée de terre, et de diminuer le nombre des unités de combat, en dotant celles qui sont maintenues de systèmes d'armes puissants et modernes.

Je me propose de montrer pourquoi vos projets, défendables dans leur principe, ne sont en pratique que de la poudre aux yeux.

Comment se traduit d'abord votre priorité nucléaire?

Vous vous vantez de disposer bientôt de six sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, ce qui vous permet d'en avoir toujours trois à la mer : mais ces six sous-marins ne vous doivent rien, car vous les avez trouvés dans l'héritage! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Mais vous, vous renvoyez la construction du septième sous-marin à la prochaine décennie. On est confondu en comparant le temps qu'il fallut à vos prédécesseurs pour mettre en service les cinq premiers S. N. L. E. et celui qu'il vous faudra — plus de douze ans — pour n'en réaliser qu'un seul!

Pour le système mobile SX destiné à prendre la relève des SSBS du Plateau d'Albion — le coût pour une centaine de missiles serait équivalent à celui de deux sous-marins — vous semblez n'avoir encore pris aucune décision.

Il y a plus grave : vous ne maintenez même pas le rythme d'exécution des programmes en cours. Mon collègue Lancien a pu affirmer sans être contredit que les systèmes d'armes nucléaires avaient été amputés de 1 milliard 253 millions, lors des récentes annulations de crédits.

Ce qui est encore fait, maintenant, c'est essentiellement grâce à l'impulsion donnée avant vous. Vous êtes dans la situation d'un cycliste qui roule en roue libre : cela ne dure jamais très longtemps et cela ne va jamais très loin! (Applaudissements et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Vous semblez décidés, ai-je dit, à réduire les effectifs militaires. On avance même des chiffres, entre 35 000 et 40 000 hommes — la presse s'en est fait l'écho. J'observe que votre décision, si elle existe, est postérieure à la préparation du budget, puisqu'elle n'est pas traduite dans le budget de 1983.

Sur ce point, je ne vous critiquerai pas car, depuis six ou sept ans, je suis le seul député, ou presque, à avoir régulièrement dit à cette tribune que la réduction des effectifs était inéluctable.

**M. Jean-Yves Le Drian.** C'est vrai!

**M. Pierre Messmer.** Mais je vous mets en garde, monsieur le ministre, car les réductions d'effectifs sont toujours des opérations délicates et vos contradictions augmenteront beaucoup les difficultés.

Par exemple, que ferez-vous du service militaire? Si vous maintenez sa durée à un an, vous devrez multiplier les exemptions et les dispenses, aggravant les inégalités que les jeunes dénoncent avec raison. Si vous réduisez le service à six mois, vous aurez encore des soldats mais vous n'aurez plus d'armée!

Reste la formule du service différencié évoquée avec faveur par vous, monsieur le Premier ministre, devant l'Institut des hautes études de défense nationale, le 20 septembre de cette année. Je dois vous dire que vous avez ressorti là un très vieux dossier que je connais bien, car il date de 1963 ou de 1964. Il avait été établi à l'époque sur les instructions du général Le Puloch, alors chef d'état-major de l'armée de terre. Pour l'avoir étudié de très près, je puis vous dire que la formule est inapplicable. Elle est inconstitutionnelle si vous imposez par la loi aux appelés des durées différentes de service. Elle est exagérément dispendieuse si vous recourez au volontariat en l'encourageant par des avantages financiers. Vous n'avez pas les moyens — parce que la France ne les a pas — de payer deux armées, une armée de volontaires et une armée de conscrits. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Quant aux cadres d'active en excédent, irez-vous jusqu'à leur faire quitter le service, connaissant les difficultés qu'ils auront à obtenir un emploi civil ?

Dans l'armée, les réductions d'effectifs sont presque toujours à l'origine de crises morales. J'en sais quelque chose. L'armée de terre sort à peine d'une période de réorganisation. Ce serait folie de recommencer maintenant un nouveau bouleversement. A partir de 1988-1990, on pourrait — du fait des classes creuses et du départ naturel des officiers techniciens recrutés vingt ans plus tôt — passer à un type d'armée différent, peut-être ce « nouveau modèle d'armée » dont vous parlez sans dire ce qu'il serait. Sinon, la crise morale sera aggravée, du fait que les sacrifices imposés au personnel ne seront pas compensés par les progrès des armes et du matériel.

« La puissance militaire — écrivait le colonel de Gaulle avant la Deuxième Guerre mondiale — se mesure presque exclusivement au nombre et à la qualité des machines. » Avez-vous depuis dix-huit mois augmenté le nombre et la qualité de nos armes ? Non.

Que préparez-vous ? Pas grand-chose. Vous nous ferez certainement miroiter les promesses de la future loi de planification militaire.

Eh bien, nous pouvons dès maintenant en dire quelques mots. L'expérience démontre sans contestation possible que la ligne de départ de toute loi de programme — j'en sais quelque chose car j'en ai préparé trois — se situe à la hauteur, plus ou moins actualisée, des crédits de l'année précédente, l'éventuel rattrapage des retards du passé étant renvoyé aux dernières années de la loi, avec les risques que l'on connaît. Et vous pouvez être certain, monsieur le ministre de la défense, que le ministre de l'économie et des finances et le ministre chargé du budget vous imposeront la même règle.

Puisque vous avez un mauvais budget pour 1983, la tranche de 1984 de votre loi de planification ne pourra pas être bonne. Il n'est même pas impossible que vous soyez à court de crédits de paiement dès la première année. Vous le savez bien, monsieur le ministre de la défense, puisque vous avez, au mois de juillet, prescrit aux états-majors de réduire, en tenant compte de contraintes financières plus sévères, les projets qu'ils avaient établis sur une base plus large, définie par vous six mois plus tôt.

Il en résultera forcément des retards, des amputations ou des incohérences.

J'ai dit ce qu'il fallait penser de la priorité que vous accordez aux armes nucléaires stratégiques. Pour les armes nucléaires tactiques, votre politique s'enveloppe encore d'un brouillard relativement épais.

S'agissant de l'arme à rayonnement renforcé appelée improprement « bombe à neutrons », la réponse est, sans jeu de mots, ni oui ni non. Ce sera sans doute : non, car vous n'en aurez pas les moyens financiers. S'agissant du système Hadès, dont la fonction principale serait de menacer des unités en mouvement, vous en faites grand cas en raison de sa portée, supérieure à 300 kilomètres. Malheureusement, vous ne disposez pas — et vous ne disposerez pas en même temps que la mise en service du système Hadès — des moyens indispensables à l'acquisition des objectifs mobiles : ni satellites d'observation, ni drones, ni équipements suffisants de guerre électronique.

Sauf à frapper dans le vide, vous seriez donc contraint de vous contenter du système Mirage 2000 Air-sol moyenne portée, ou de vous en remettre aux renseignements fournis par des pays étrangers alliés, certes, mais dont la politique en cas de crise peut être différente de la nôtre.

Les armes classiques ne sont pas mieux traitées. Prenons le cas de la marine nationale. Je pars de l'idée que vous maintiendrez à niveau la force océanique stratégique, puisque c'est l'une de vos priorités. Mais alors vous devrez choisir entre la construction de nouveaux porte-avions pour remplacer le Foch et le Clemenceau et le renouvellement des Breguet Atlantic de l'aéronavale, car vous ne pourrez pas tout faire.

En d'autres termes, vous devrez renoncer soit aux moyens navals d'intervenir outre-mer, soit aux moyens aériens d'assurer la sécurité des approches maritimes de la France. Vous n'échapperez pas à ce cruel dilemme par la promesse faite, un jour ou l'autre, dans la loi de planification ou ailleurs, de la mise en chantier d'un porte-avions nucléaire, à une date tellement éloignée qu'elle n'obligera personne.

En revanche, je dois vous rendre cette justice, que vous n'hésitez pas pour les matériels terrestres : vous arrêtez la construction des chars AMX 30 et AMX 10 avant même de savoir ce qui les remplacera. La conception de l'AMX 30 remonte à plus de vingt ans et son successeur, le char de l'avenir, n'existe même pas à l'état de prototype. Vos négociations pour un char franco-allemand traînent et conduiront sans doute à une impasse.

**M. le ministre de la défense.** Ou à un char français !

**M. Pierre Messmer.** Oui, mais il n'existe pas encore !

Nous le regretterons ensemble, mais nous n'aurons pas de nouveau char.

La chute des commandes nationales placera nos industries en position difficile, en dépit de la politique d'exportation à-tout-va que vous menez, sans pudeur, après l'avoir tellement reprochée à vos prédécesseurs. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Je ne pense pas seulement aux difficultés à court terme, notamment sociales et économiques, mais aussi, pour le long terme, à la capacité de recherche, d'invention et de développement.

Depuis vingt ans, nos programmes d'armements ont permis aux industries électroniques, aéronautiques et spatiales, ainsi qu'au commissariat à l'énergie atomique de financer des programmes de recherches qui les ont conduits, parfois, au premier rang mondial dans leur spécialité. La stagnation ou la régression des crédits d'études et la réduction des fabrications militaires entraîneront inéluctablement leur déclin.

Quand vous avez assumé la responsabilité de la défense nationale, il y a dix-huit mois, la France était la troisième puissance nucléaire mondiale grâce à un long effort auquel vous ne vous étiez jamais associé. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) Les forces classiques de nos trois armées étaient d'un très bon niveau technique et professionnel.

Leur organisation était conçue en fonction d'une stratégie claire et bien établie, à laquelle nous restons résolument attachés parce que nous croyons que c'est elle qui répond le mieux aux intérêts supérieurs de la patrie.

Voilà pour le passé.

Vous avez, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, sévèrement amputé le budget de 1982 sans même en informer le Parlement. La médiocrité des crédits militaires dans votre budget pour 1983 montre que la défense n'est pas, ou n'est plus une priorité du Gouvernement.

Voilà pour le présent.

L'effet néfaste de vos décisions récentes se fera sentir non pas demain, ou dans quelques mois, mais dans deux ou trois ans, quand les matériels — ces matériels que vous n'avez pas commandés — devraient entrer en service. Par votre faute, l'avenir des armées s'assombrit, l'incertitude règne sur certaines de leurs missions, sur leurs moyens en personnel et sur leurs moyens en armements, sur leur organisation, ainsi que sur la forme et la durée du service militaire, c'est-à-dire sur presque tout.

La défense nationale est le premier devoir de l'Etat. Vous le savez, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mais vous en refusez les moyens. C'est pourquoi, nous, nous refusons de vous accorder notre confiance. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Pierre Mauroy, Premier ministre.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, j'ai déjà eu l'occasion, il y a un mois, ici même, de répondre aux questions posées par plusieurs parlementaires sur le budget de la défense.

Il s'agit d'un débat essentiel. Je ne compte pas l'esquiver. J'essaierai d'être clair et aussi précis que possible.

Nous ne devons pas, en effet, aborder ce débat en cherchant absolument à avoir raison les uns sur les autres. Nous avons dans ce domaine une responsabilité commune vis-à-vis du pays. C'est pourquoi une telle discussion ne se prête pas à la polémique, tout au moins à une polémique secondaire.

Puisqu'il y a contestation sur les chiffres, monsieur Messmer, j'entends d'abord les rétablir dans leur vérité. Je souhaite, en effet, dissiper tout malentendu. Ce débat, vous l'avez déjà eu à l'occasion de la discussion budgétaire, et le ministre de la défense vous a apporté de nombreux éclaircissements. Vous le connaissez, vous savez la passion avec laquelle il prend en charge les intérêts de notre défense. Je ne reviendrai donc que brièvement sur ce point.

Le dépôt d'une motion de censure est un acte grave. Au-delà des problèmes que nous allons débattre, c'est de l'adhésion du pays à une politique de défense qu'il s'agit, et aussi, bien sûr, du moral des personnels de nos armées. C'est pourquoi, je le répète, j'entends exclure de mon intervention tout aspect polémique.

Le chef du Gouvernement est doté par la Constitution de pouvoirs importants en matière de défense. J'y attache, pour ma part, le plus grand prix et j'entends profiter de cette séance pour rappeler, au-delà des seuls aspects budgétaires, les fondements mêmes de notre politique de défense. Dans la suite du débat, je répondrai, croyez-le, mesdames et messieurs les députés, à vos diverses interventions.

Permettez-moi donc, dans un premier temps, de revenir brièvement sur quelques points de technique budgétaire. Le total des annulations d'autorisations de programme s'élève à 13,4 milliards de francs. Je remarque que, s'il est vrai que le montant de ces autorisations de programme militaire est en baisse, c'est essentiellement en raison de la pratique appliquée à la gestion de 1980 et 1981.

**M. Jean-Yves Le Drian.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** En effet, le Gouvernement de l'époque avait pris l'habitude — que j'aurais qualifiée, dans un autre débat, de mauvaise — d'inscrire les autorisations de programme sans mettre en regard les crédits de paiement permettant de les engager.

**M. Raymond Barre.** C'est faux, monsieur le Premier ministre !

**M. le Premier ministre.** Ainsi, par exemple, la défense disposait-elle à la fin de 1981 d'un montant d'autorisations de programme s'élevant à 4 250 millions de francs qui n'était pas engagé. La décision que nous avons prise ne remet donc pas en cause la priorité que nous avons toujours accordée à l'investissement. Une analyse précise montre que cette réduction du montant des autorisations de programme ne modifiera que modérément les possibilités réelles d'engagement des programmes.

**M. Yves Lencien.** Vous rêvez.

**M. le Premier ministre.** Pour juger valablement, il nous faut donc examiner les crédits de paiement. Le budget de la défense adopté par le Parlement pour 1982 devait représenter 3,895 p. 100 du produit intérieur brut marchand prévisionnel. Après l'annulation de 3,2 milliards de crédits de paiement décidée par le Gouvernement, le budget de la défense représentera, en exécution, environ 3,9 p. 100 du P.I.B. marchand réalisé en 1982. En d'autres termes, la part du budget de la défense dans la richesse nationale sera au moins égale à celle qui avait été voulue pour 1982 par le Parlement. Nous avons donc tenu nos engagements ! *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Bruno Bourg-Broc.** C'est faux !

**M. Philippe Séguin.** Vous les avez tenus comme les autres !...

**M. Jacques Toubon.** Vous organisez la récession !

**M. le Premier ministre.** Il importe, au demeurant, de ramener cette annulation à sa juste proportion. En effet, les 3,2 milliards de crédits de paiement annulés représentent seulement 2,5 p. 100 du budget de la défense voté pour 1982, ce qui signifie que ce budget aura progressé en 1982 de 14,5 p. 100 au lieu des 17 p. 100 initialement prévus. Notre budget militaire aura ainsi enregistré cette année une sensible progression en valeur réelle, supérieure à celle d'un grand nombre de nos partenaires européens.

**M. Jean-Paul Charlé.** Ce n'est pas une raison !

**M. le Premier ministre.** En outre, grâce au succès de la politique de maîtrise de l'inflation, la masse salariale a évolué moins vite que prévu. Un redéploiement au profit des crédits d'équipement pourra donc intervenir. Il permettra de limiter les effets des annulations de 1982 sur les cadences de fabrication.

**M. Guy Chanfrault.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Cette mesure vous sera soumise lors du projet de loi de finances rectificative pour 1982. Elle portera à 12,5 p. 100 le taux de progression du titre V, c'est-à-dire de l'investissement.

Je n'entrerai pas dans le détail de l'utilisation des crédits d'équipement du budget de 1982, mais je m'arrêterai sur deux points.

Premièrement, le Gouvernement a tenu à maintenir les capacités des forces nucléaires stratégiques en débloquent, dès juillet dernier, 1 200 millions de francs de crédits qui avaient été mis en réserve.

Dans le texte de la motion de censure, l'opposition souligne l'annulation d'un montant de 1 253 millions de francs de crédits de paiement concernant les systèmes d'armes nucléaires.

Que recouvre en fait cette annulation ?

En premier lieu, les excédents prévisibles qui apparaissent lorsqu'on approche de la fin de l'année par rapport aux estimations qui avaient été utilisées pour élaborer le budget en 1981. C'est en particulier le cas des annulations indiquées pour le chapitre « Armement nucléaire tactique ».

En second lieu, des économies de gestion se sont révélées possible concernant, d'une part, les dépenses d'entretien des matériels, qui étaient surévaluées et qui paraissaient dans le chapitre « Engins » et, d'autre part, le fonctionnement de la division des applications militaires du C.E.A.

Enfin, on a pu procéder à des réajustements de la production de matières nucléaires pour lesquelles notre stock apparaît suffisant, et à un étalement des études générales non affectées à des programmes décidés. Leur calendrier devait être modifié pour des raisons techniques autant que financières. Ces économies apparaissent dans les chapitres « Etudes spéciales atome » et « Direction des centres d'expérimentations nucléaires ».

J'ai, bien sûr, pris cette décision après m'être assuré que nos capacités de riposte n'en seraient en aucun moment affaiblies.

Comme vous pouvez le constater, l'ensemble de ces décisions d'annulation n'a en aucune manière modifié notre volonté de soutenir le développement nécessaire de nos armements nucléaires. En particulier, les engagements déjà pris concernant les programmes décidés, à savoir le sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins, le M.4, le missile air-sol moyenne portée et le programme Hadès, seront tenus.

Quant à l'effort d'équipement de nos forces conventionnelles, il n'est absolument pas remis en cause. Nous poursuivons, en particulier, notre action en faveur de l'industrie aéronautique militaire. En termes de plan de charge, la situation dans ce secteur reste bonne, grâce, entre autres, aux prises de commandes à l'exportation. J'évoquerai par exemple le contrat de 40 Mirage 2000 signé avec l'Inde, et celui de 20 Mirage 2000 signé avec l'Egypte. J'ajoute que dès le premier semestre de 1983, notre armée de l'air commandera des Mirage 2000.

Certes, la commande de 25 Mirage 2000, prévue en 1982, a été reportée. En dépit de ce report, la loi de programmation sera exécutée à 99 p. 100 en 1983 en ce qui concerne les livraisons d'avions de combat, grâce à la substitution de Mirage F1 aux Mirage 2000 qui a été décidée avant le 10 mai 1981.

Vous le voyez, le Gouvernement n'a rien abandonné. Les livraisons de matériels militaires sont seulement étalées dans le temps. Puis-je rappeler, mesdames, messieurs les députés, que nous ne sommes pas le premier gouvernement à agir de la sorte et que reports et étalements ont été fréquents au cours des deux dernières décennies ?

**M. Yves Lencien.** Mais vous êtes les champions.

**M. le Premier ministre.** J'ajouterai que nous avons eu constamment le souci, tant pour l'exercice 1982 que pour les suivants, de soutenir notre industrie d'armement. Dans le domaine des technologies de pointe, son activité a d'importantes retombées pour l'ensemble de notre industrie. Elle apporte en outre une contribution significative à l'emploi et à notre commerce extérieur.

Enfin, comment pourrait-on oublier que la défense n'est pas le seul département ministériel concerné par les annulations de crédits ? Sa part dans le total est d'un peu plus du tiers.

**M. Yves Lencien.** Non, 51 p. 100.

**M. le Premier ministre.** Je suis surpris de voir que ce sont les mêmes qui nous reprochent ces annulations de crédits et qui s'élèvent contre le déficit budgétaire. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Vives protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. Gabriel Kerpereit.** Argument minable de la part d'un Premier ministre.

**M. Claude Labbé.** Un tel langage est lamentable et indigne d'un Premier ministre.

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie.

**M. le Premier ministre.** Tous ceux qui nous regardent à la télévision voient comment réagit l'opposition quand on dit un certain nombre de vérités. *(Applaudissements sur les bancs socialistes. — Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. Emmanuel Aubert.** Ne dites pas n'importe quoi !

**M. Jean-Louis Gosdoff.** Vous nous provoquez.

**M. Yves Lencien.** Vous n'avez jamais voté un budget de la défense !

**M. Jacques Toubon.** Les téléspectateurs voient surtout le nombre des députés socialistes présents. (Protestations sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** Monsieur le Premier ministre, veuillez poursuivre.

**M. le Premier ministre.** Mesdames, messieurs, je ne suis pas là pour vous faire plaisir. Je suis là pour dire la vérité au pays. C'est tout. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Marc Lauriol.** Vous ne la dites pas !

**M. Jean Falala.** Ce sont des contrevérités !

**M. le Premier ministre.** Les mesures que nous avons prises concourent au respect de l'objectif de limitation du déficit budgétaire à 3 p. 100 du P.I.B.

Non seulement le pays a poursuivi, en 1982, son effort de défense mais il continuera l'an prochain, ainsi que le prouve le projet de budget pour 1983. Ce dernier s'élève en effet à 158 865 millions de francs, pensions comprises, ou à 133 222 millions hors pensions.

En 1983, comme en 1982, la même part de la richesse nationale, c'est-à-dire 3,895 p. 100 du P.I.B., sera consacrée à la défense. Voilà le fait !

**M. Yves Lancien.** Non, 3,94 p. 100 !

**M. Jean-Marie Deillet.** Vous aviez promis davantage !

**M. le Premier ministre.** Afin que les engagements pris ne puissent être remis en cause, j'ai décidé que, l'an prochain, la réserve de régulation sera proposée et maltrisée par le ministre de la défense. Il l'a d'ailleurs dit lui-même.

**M. Yves Lancien.** Sur combien de milliards portera-t-elle ?

**M. le Premier ministre.** Il en sera responsable, à charge pour lui de la gérer en fonction des résultats de la conjoncture économique.

**M. Jean Brocard.** Et voilà !

**M. Jacques Toubon.** C'est un aveu !

**M. le Premier ministre.** Je voudrais d'ailleurs profiter de ce débat pour répondre à des propos par trop entendus ces derniers temps et selon lesquels le Gouvernement se préparerait à dissoudre un corps d'armée ou à supprimer 30 000 ou 40 000 postes. C'est faux. Il n'en est pas question dans le projet de budget pour 1983...

**M. François Fillon et M. Antoine Gissinger.** Mais après ?

**M. le Premier ministre.** ... comme vous l'avez vous-même souligné, monsieur Messmer.

Dans le cadre de la préparation de la loi de programme militaire, il est vrai qu'une étude est en cours (Ah ! sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République). Elle porte sur les personnels, les matériels et les installations nécessaires ainsi que sur les actions à entreprendre en matière d'instruction, d'entraînement ou de conditions de vie pour atteindre les objectifs fixés. Nous voulons mettre en place un nouveau modèle d'armée plus cohérent.

C'est à cette occasion que la réflexion engagée sur la durée du service militaire pourra déboucher.

Dans l'immédiat, et en ce qui concerne les effectifs, le projet de budget pour 1983 prévoit, d'une part, la création de 1 000 postes de gendarme d'active et, d'autre part, le transfert de l'armée de terre à la gendarmerie de 3 268 postes d'appelé.

Ainsi que le ministre de la défense vous l'a expliqué le 12 novembre dernier, les choix du Gouvernement permettront la réalisation des programmes majeurs et garantiront à nos forces l'entraînement nécessaire au maintien à un haut niveau de leur aptitude opérationnelle. Nous démontrons ainsi que la France entend toujours se donner les moyens de son indépendance nationale.

N'oublions pas, à ce propos, que le projet de budget pour 1983 est un budget de transition. Il prend la suite de la loi de programmation qui est incomplètement réalisée à son terme normal de 1982. Il ne faudra pas moins de deux années — 1982 et 1983 — pour achever l'exécution des grands programmes. La nouvelle loi de programmation militaire couvrira donc la période 1984-1988.

Un débat fondamental sur les orientations de la politique de défense aura donc lieu au printemps prochain lors du vote de cette loi. Ce texte sera capital puisqu'il précisera les choix, les priorités, la stratégie et la conception de notre outil militaire.

Sans attendre cette échéance, permettez-moi de profiter de ce débat pour apporter quelques éléments sur la conception que le Gouvernement a de notre défense.

Toute défense nationale s'appuie, vous le savez, sur deux piliers : le niveau effectif de préparation des forces armées et la volonté des citoyens. Que vaudraient, en effet, notre stratégie et notre effort budgétaire si la volonté de défense venait à manquer ?

Cette volonté ne saurait être seulement l'apanage des militaires ou celui des spécialistes chargés des questions de défense. Elle doit être l'expression d'une volonté populaire ; elle ne peut pas être l'expression de uns ou des autres ; elle ne peut être que l'expression de la représentation nationale tout entière.

**M. Robert Aumont.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** C'est pourquoi le Gouvernement encourage toutes les actions destinées à renforcer les sentiments de solidarité et d'unité qui doivent lier la France et son armée. C'est le cas, par exemple, de l'accord signé entre le ministre de la défense et le ministre de l'éducation nationale en vue de permettre une meilleure perception par les jeunes de la finalité de la défense et du service national.

**M. Robert Aumont.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** C'est pourquoi nous entendons développer la politique de protection des populations. Cet élément participe, en effet, de la dissuasion. La France entend convaincre ses adversaires éventuels de sa détermination en assurant à sa population des possibilités de protection équilibrées, à la mesure de l'enjeu.

Le contexte international dans lequel s'inscrit notre politique de défense et de sécurité me semble caractérisé par quatre éléments.

Le premier : la dégradation de l'équilibre établi par les supergrands.

Le deuxième : la recherche de la détente.

Le troisième : la nécessité pour les Etats européens de réfléchir à leur défense, donc aux conditions de leur indépendance.

Le quatrième, le rôle croissant des Etats du tiers monde.

Compte tenu de ces éléments, quels sont les objectifs de notre politique de défense ?

Le premier : disposer des moyens nationaux propres à garantir notre sécurité, à préserver notre liberté d'action et à défendre nos intérêts vitaux.

Le deuxième : sauvegarder l'intégrité du territoire national contre toutes les forces d'agression.

Le troisième : protéger la population sur le territoire national et les ressortissants français dans le monde.

Le quatrième : préserver nos communications, protéger nos intérêts économiques et défendre nos intérêts.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement a poursuivi l'effort nucléaire national.

Notre concept de dissuasion repose, vous le savez, sur la menace d'emploi de l'armement nucléaire stratégique au cœur même du territoire de l'agresseur éventuel, sur ses grands centres urbains. Il s'agit donc d'une stratégie anti-cités.

Il existe toutefois un niveau d'agression en dessous duquel le recours à l'armement nucléaire stratégique ne serait pas acceptable.

Notre pays doit donc disposer d'un armement nucléaire tactique afin de pouvoir tester les véritables intentions d'un adversaire qui en serait lui-même doté et qui détiendrait en outre une grande supériorité numérique dans les domaines classiques. A défaut d'un tel armement de notre côté, l'adversaire aurait en effet la possibilité de contrôler étroitement le niveau de violence de la bataille pour réduire à sa convenance notre potentiel en forces conventionnelles et nous acculer soit à un emploi précoce soit au non-emploi de notre armement stratégique.

La menace de cet armement nucléaire tactique indique à l'agresseur que, s'il maintient sa pression, le conflit ne peut que changer de dimension. Son emploi illustre l'imminence des représailles stratégiques en cas de persistance de l'attaque. Il rétablit ainsi la dissuasion au niveau stratégique.

L'engagement nucléaire tactique a d'abord et avant tout un seul objectif : délivrer l'unique et solennel avertissement annonçant à l'agresseur que le combat va changer de nature. Notre souci, en matière d'armement nucléaire tactique, relève donc de la manifestation de notre volonté inébranlable de sauvegarder notre indépendance. L'armement nucléaire tactique n'est pas un instrument de bataille.

De ce raisonnement découle d'ailleurs notre refus de la perspective d'une bataille prolongée.

A cette dissuasion nucléaire s'ajoutent les forces conventionnelles. Elles doivent être aussi polyvalentes que possible afin de pouvoir s'opposer aux tentatives d'un agresseur, toujours

à la recherche du point de moindre résistance à l'abri du risque majeur. Il nous faut veiller, en particulier, à toute tentative de contournement de notre dissuasion par une série d'actions purement classiques et de portée limitée. Chacune d'entre elles, prise isolément, pourrait ne pas atteindre le niveau justifiant la menace d'emploi des forces nucléaires stratégiques, mais leur ensemble, vous le savez bien, risquerait d'avoir des effets cumulatifs intolérables.

La première armée marque notre engagement en Europe. Son action est essentielle. Elle ne doit pas rester figée dans ses structures et son concept d'emploi. Elle doit s'adapter à l'évolution des esprits et des technologies. Des efforts doivent être poursuivis pour accroître sa mobilité et sa puissance de feu.

Des études très poussées, demandées par le ministre de la défense aux états-majors militaires, sont en cours actuellement portant sur la création d'une force d'hélicoptères anti-chars. Une telle force, regroupant d'ailleurs des moyens aujourd'hui relativement dispersés, nous permettrait de nous engager dans de bien meilleures conditions aux côtés de nos alliés, dès lors que nous l'aurions décidé, et de défendre d'autant mieux nos frontières et nos intérêts vitaux.

J'ajoute qu'en ce qui concerne les engagements de la France à l'égard de ses alliés, prétendre que nos forces armées ne seraient plus en mesure de les honorer relève du procès d'intention.

**M. Jean-Marie Daillet.** Personne ne dit cela !

**M. le Premier ministre.** Tant mieux si personne ne le dit !

En tout cas, je le répète solennellement, la France assume pleinement les obligations découlant des traités de Bruxelles et de Washington. Elle continuera à les assumer dans leur plénitude.

Le budget de 1982 lui en a donné les moyens et le projet de budget pour 1983 confirme et accentue les orientations qui découlent de la spécificité de notre position dans l'alliance. Il donne très clairement la priorité à la poursuite du développement de nos forces nucléaires. Assurément, et je le réaffirme, celles-ci sont purement nationales et leur emploi éventuel relève de la seule décision du Président de la République.

L'existence d'un centre de décision français entièrement autonome renforce l'incertitude pour un agresseur éventuel et, par là même, accroît la crédibilité de la dissuasion. Nos alliés ne s'y trompent d'ailleurs pas.

Il n'est pas question pour nous de « monter au créneau » pour participer à la « bataille de l'avant », même si nous n'ignorons pas les évolutions techniques qui interviennent en matière d'armement nucléaire tactique. Notre position géographique, notre autonomie de décision — qui n'exclut pas, au contraire, la concertation — le déploiement de part et d'autre du Rhin de notre corps de bataille, tout cet ensemble procure à l'alliance une souplesse stratégique qui renforce sa position dissuasive globale.

Nous disposons d'un outil solide, toujours mieux équipé, à base d'unités blindées modernes et d'avions de combat dont la réputation n'est plus à faire.

Alors que le Président de la République et le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne viennent de manifester leur souci commun de défense, qui pourrait croire que la France ne prend pas les moyens d'assumer ses engagements et de tenir son rôle original et déterminant au sein de l'alliance ?

**M. Yves Lencien.** Faites des chars et des hélicoptères !

**M. le Premier ministre.** La France, pour sa part, n'ignore pas que sa propre sécurité s'inscrit aussi dans le cadre européen.

Aucun des pays européens n'est dispensé de la tâche de concevoir à sa façon sa propre sécurité, de mener son propre effort de défense. Car il n'y aura jamais de véritable protection de l'Europe, si les Européens ne l'assurent pas d'abord eux-mêmes.

**M. Jean-Yves Le Drian.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** La réalisation effective d'un tel projet demeure toutefois encore assez lointaine. Il n'en reste pas moins qu'un problème est posé et qu'il nous faudra un jour l'aborder. Sa nature éminemment politique exclut la méthode des « petits pas ». L'impulsion ne peut venir que d'en haut.

J'ajoute que ce n'est pas par la voie des structures mais par celle des idées que la question doit être abordée. En effet, le problème requiert des solutions spécifiques et originales. Il s'agit de promouvoir une responsabilité accrue de chacun des Etats.

La voix des Européens, qui fait si souvent défaut dans le concert international, ne pourra en effet peser sur le cours des événements que si elle devient l'expression d'une volonté commune, à commencer par la volonté d'assurer sa propre défense.

Nous devons savoir que la paix ne peut être le résultat de la faiblesse. Et nous savons que nos forces pourront s'engager aux côtés de nos alliés en cas de besoin. Est-il nécessaire de le redire d'ailleurs ? Nous partageons avec eux, dans le cadre d'une alliance défensive, un certain nombre de valeurs essentielles : la liberté, la dignité, le respect des droits de l'homme.

Ces valeurs, nous sommes décidés à les défendre, tout comme nous prenons toutes les mesures nécessaires pour garantir notre indépendance et pour assurer notre sécurité.

Non seulement le Gouvernement assure le présent mais il prépare l'avenir. J'ai voulu profiter de ce débat pour vous apporter des éléments d'information sur notre situation actuelle et engager avec vous une première réflexion sur les problèmes de demain. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors de la discussion de la loi de programmation militaire.

Je veux également profiter de cette discussion pour rendre hommage à l'ensemble des personnels militaires. Le Président de la République leur a rendu visite. J'ai passé personnellement une journée avec chacune des armées. Il me reste à voir la gendarmerie. Ce sera chose faite dans quelques jours.

Je peux témoigner devant la représentation nationale de la maîtrise technique de nos armées et de la sérénité des personnels. Ils peuvent avoir confiance. Tous les choix que nous serons amenés à faire l'an prochain respecteront les hommes.

Je leur donne la garantie du Gouvernement, et je la donne aujourd'hui même à la représentation nationale, que notre effort militaire ne se relâche et ne se relâchera pas.

Mesdames, messieurs les députés, je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs socialistes et communistes.*)

**M. Raymond Barre.** Je demande la parole, monsieur le président.

**M. le président.** La parole est à M. Barre.

**M. Raymond Barre.** Je n'ai pas voulu interrompre M. le Premier ministre, mais je lui répondrai brièvement.

J'aurais aimé que le Premier ministre n'utilisât pas, dans son exposé, des arguments qui ne sont pas à la hauteur de ce débat. J'ai eu, pendant cinq budgets, à arbitrer sur les dépenses militaires. Si M. le Premier ministre en fait de même, il sait que pour le budget des armées, il y a un coefficient de transformation des autorisations de programme en crédits de paiement. Les autorisations de programme sont pluriannuelles et, chaque année, on inscrit les crédits de paiement nécessaires. Pour chacun des cinq budgets dont je me suis occupé, les crédits de paiement nécessaires ont été inscrits et, dans certains cas, complétés au moment des collectifs budgétaires.

En ce qui concerne la régulation budgétaire, que j'ai appliquée en 1980 au budget des armées comme aux autres budgets, mais il s'agissait d'un étalement des dépenses dans le courant de l'année et, à partir du mois de juillet, tous les crédits mis à la disposition de la défense nationale ont pu être utilisés.

Enfin, il est singulier en 1982 de découvrir que les crédits de paiement étaient insuffisants en 1980 ou en 1981, car pour le budget de 1981, l'actuel Gouvernement avait la possibilité de les compléter.

En tout cas, lorsque nous menions une politique de rigueur budgétaire — et c'en était une car nous ne nous étions pas donné la facilité d'un déficit budgétaire atteignant 3 p. 100 du P.I.B. — les compressions de dépenses ou d'autorisations de programme qui étaient nécessaires s'opéraient toujours sur les autres budgets, mais jamais sur celui de la défense. (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Georges Labazée.** Les compressions budgétaires portaient sur l'éducation nationale !

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. le Premier ministre.** Monsieur le Premier ministre, je ne reviendrai pas sur ce que je viens de souligner devant l'Assemblée nationale ; d'ailleurs nous pourrions reprendre tout à l'heure l'ensemble de la discussion.

Vous venez de préciser que vous aviez procédé à une régulation. Nous y avons eu recours dans les conditions que vous savez, non seulement en étalant les réalisations au cours de l'exercice — et c'est vrai dans le domaine civil comme dans le secteur militaire — mais également en pratiquant des amputations de crédits car nous tenions à ce que le déficit budgétaire ne dépassât point le seuil que nous avions fixé.

Je pense que la représentation nationale peut nous donner acte de cet effort et de ce souci de défendre les finances du pays. Voilà ce que nous avons fait dans les conditions que je vous ai précisées. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Darinot.

**M. Louis Darinot.** Monsieur le Premier ministre vous avez appelé qu'il y a moins de dix jours l'Assemblée nationale avait adopté les crédits du ministère de la défense pour 1983.

Au cours du débat qui a précédé ce vote positif, la décision prise par le Gouvernement d'annuler certains crédits d'équipement figurant au budget de 1982 a été largement abordée.

Le ministre de la défense a très précisément informé la représentation parlementaire des conséquences qu'entraînerait cette décision pour certains programmes d'armement. Auparavant, M. le Premier ministre, interrogé au cours de la séance des questions d'actualité, le 27 octobre dernier, a fait valoir la volonté du Gouvernement de limiter à 3 p. 100 du produit intérieur brut le déficit budgétaire, élément essentiel de notre politique économique destiné à abaisser le taux d'inflation à un niveau inférieur à 10 p. 100 en 1982 et à enrayer durablement le développement du chômage.

Nous, membres de la majorité, noterons ici que le Gouvernement réalise les objectifs économiques qu'il a annoncés et nous nous en félicitons. Nous savons tous en effet qu'il n'est pas de politique de défense durable et solide sans investissements, sans technologies de pointe, sans formation de haut niveau des travailleurs concernés. Il convient donc de souligner que la réussite de la politique économique est une condition déterminante de la poursuite de notre politique de défense, fondée sur l'indépendance de la nation et la dissuasion.

Depuis l'arrêté d'annulations de crédits du 18 octobre, le Gouvernement a donc, à plusieurs reprises, tant par la voix du Premier ministre que du ministre de la défense, exposé les raisons qui ont conduit à cette décision.

L'opposition, par la voie de cette de cette motion de censure, estime aujourd'hui que l'annulation de 5,7 p. 100 des crédits de paiement du budget de la défense pour 1982 et de 18 p. 100 des autorisations de programme justifie de sanctionner la politique du Gouvernement, c'est-à-dire qu'elle sanctionne la politique de dissuasion indépendante, soutenue par une large majorité de Français, ainsi qu'un sondage récent vient de le confirmer.

**M. Robert Aumont.** Très bien !

**M. Louis Darinot.** Comme beaucoup de ces Français, sans doute, nous considérons cette motion de censure comme inutile et inopportune. Nous nous inquiétons même que notre politique de défense puisse être utilisée par certains pour servir leurs préoccupations préélectorales. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Yves Lancelin.** Cela n'a rien à voir !

**M. Francis Geng.** Vous l'avez fait pendant vingt-trois ans !

**M. Louis Darinot.** La sécurité et l'indépendance de la nation ne doivent pas devenir l'objet d'un débat politicien ou partisan, de même que l'armée, qui est d'abord au service de la nation, n'est la propriété d'aucun clan, d'aucun parti ou d'aucune tendance de l'opinion.

**M. Robert Aumont.** C'est vrai !

**M. Louis Darinot.** Nul ne peut ici mettre en doute sa loyauté envers les pouvoirs démocratiques en place.

Notre Gouvernement a fondé sa décision d'annulation sur l'ordonnance du 2 janvier 1959. L'article 13 de ce texte n'oblige en aucun cas le Gouvernement à consulter au préalable le Parlement.

**M. Yves Lancelin.** Mais le ministre de la défense, si !

**M. Louis Darinot.** J'ai, pour ma part, en tant que président de la commission de la défense nationale, dès l'annonce du gel de certains crédits, alerté le Gouvernement sur les conséquences militaires, industrielles ou régionales d'une décision d'annulation de ces crédits. Celles-ci ont, à ma connaissance, été dûment prises en compte.

Aujourd'hui, certains veulent condamner le Gouvernement pour ce seul fait. Il est trop tard pour leur demander de réfléchir mais pas trop pour leur demander de se souvenir que d'autres décisions d'annulation de crédits sont déjà intervenues, qui frappaient plus durement encore le ministère de la défense.

Ainsi, c'est notre collègue Pierre Messmer lui-même, aujourd'hui principal artisan, nous dit-on, de la présente motion de censure, et à l'époque ministre de la défense, qui avait en 1965 décidé l'annulation de 12 milliards de francs d'autorisations de programme, soit 25 p. 100 de l'ensemble des autorisations de programme du budget de la défense pour 1965. Je vous laisse calculer ce que cette somme représente aujourd'hui.

**M. Gilbert Le Bris.** M. Messmer n'a pas de mémoire !

**M. Louis Darinot.** Ce simple fait devrait inciter certains sur les bancs de l'opposition à la prudence. En effet, les reports de programmes, les étalonnages de calendrier ne datent pas du Gouvernement issu des élections de mai 1981. Elles sont, pourrait-on dire, le lot permanent des ministres de la défense qui ont à faire face aux aléas de la conjoncture, à l'évolution des coûts des matériels souvent plus rapides que ceux des biens de consommation et aux à-coups de toute politique budgétaire.

Je rappelle que le rapport sur la programmation d'avril 1976, présenté par le gouvernement de M. Chirac, indiquait : « Pour la période 1960-1970 — première et deuxième loi de programme — les objectifs prioritaires visant à la réalisation de la force nucléaire stratégique ont été respectés dans leur totalité, l'accroissement du coût de ces programmes a pu être compensé dans un premier temps grâce à la déflation des effectifs rendue possible par la fin des opérations en Algérie. Il n'a pu être compensé ensuite qu'au détriment des matériels classiques : c'est ainsi que, en 1970, l'armée de terre ne disposait que de sept brigades mécanisées au lieu des neuf prévues, que la marine avait renoncé définitivement à construire une corvette et un sous-marin à hautes performances, que les commandes d'appareils de combat de l'armée de l'air étaient inférieures de 100 aux prévisions, enfin que chacune de ces armées avait dû reporter d'autres opérations. » Et plus loin, il est écrit : « ... L'exécution de la troisième loi de programme s'est heurtée à des difficultés accrues. En premier lieu, dès 1972, le développement du mouvement général de hausse des prix a largement obéré le pouvoir d'achat des armées, et cela a nécessité un réexamen en baisse des programmes d'armement initialement prévus... »

Si l'on ajoute à cela que les deuxième et troisième lois de programme ont correspondu aux périodes de forte croissance économique, on ne peut que s'interroger sur les facteurs qui ont conduit, après la période qui a immédiatement suivi la guerre d'Algérie, à une diminution constante de la part des dépenses militaires dans le P. I. B. M. Ainsi, de 1965 à 1974, l'évolution d'une année sur l'autre du rapport budget de la défense sur P. I. B. M. a toujours été négative. En 1970, sous le septennat de Georges Pompidou, alors que M. Debré était ministre de la défense, les dépenses militaires représentaient 3,89 p. 100 du P. I. B. M. En 1974, sous les gouvernements de M. Messmer, elles n'en représentaient que 3,37 p. 100.

Je considère donc, et je l'ai dit lors du débat sur le projet de budget de la défense, que ceux qui nous reprochent de maintenir les dépenses militaires à 3,90 p. 100 du P. I. B. M. sont mal fondés dans leurs critiques. Depuis 1981, le Gouvernement a poursuivi la tendance amorcée en 1977, puisque de 1977 à 1981, la part des dépenses militaires dans le P. I. B. M. était passée de 3,57 à 3,85 p. 100. Je ne comprends pas que l'opposition veuille ainsi censurer un Gouvernement qui poursuit l'effort de défense engagé par elle-même lorsqu'elle était la majorité.

On comprend d'autant moins l'attitude de l'opposition que depuis 1981, le Gouvernement a affirmé la continuité des orientations de la stratégie de la France. Toutes les déclarations du Président de la République, du Premier ministre, du ministre de la défense, en quelque occasion que ce soit, sont là pour en témoigner.

**M. Jean-Paul Charlé.** Des faits !

**M. Louis Darinot.** Je ne répondrai pas point par point à la motion de censure, ce qui serait aisé mais fastidieux. J'insisterai toutefois plus particulièrement sur l'armement nucléaire de la France. Je lis, en effet, dans la motion de censure qui est soumise à l'Assemblée nationale, « que des crédits de paiement de 1 253 millions en faveur des systèmes d'armes nucléaires ont été annulés, en contradiction avec la priorité affirmée par le Gouvernement en faveur de ces armements ».

J'affirme ici que cette mesure n'a nul en rien à notre programme nucléaire.

La disaualon du faible au fort, clé de voûte de notre système de défense, est basée sur un ensemble de forces stratégiques qui la rendent parfaitement crédible.

D'abord, les avions Mirage IV, pionniers de la force de frappe, gardent leur valeur pendant quelques années encore. Ensuite, nous sommes les seuls, en dehors des deux Grands, à disposer des 18 missiles S.S.B.S. du plateau d'Albion, armes dont l'attaque par l'ennemi entraînerait, à coup sûr, la riposte nucléaire stratégique.

Le programme S3 tendant à installer au plateau d'Albion la deuxième unité de missiles mégatonniques bénéficiant de tous les progrès technologiques pour le durcissement des installations est prévu depuis longtemps pour s'achever à la fin de cette année.

Ainsi, effectivement, la rénovation de l'ensemble du système sol-sol balistique stratégique sera achevée dans quelques semaines et sera opérationnel.

Et s'il n'y a que dix-huit missiles, c'est qu'à la fin des années 60 des crédits militaires ont été annulés. Le Gouvernement d'alors a réduit le nombre des missiles de cinquante-quatre à vingt-sept, puis de vingt-sept à dix-huit. Vous avez, collègues signataires de la motion de censure, la mémoire courte. Mais, même réduits à dix-huit, il est vrai que les S. S. B. S. constituent un élément important de la dissuasion.

**M. Pierre Messmer.** Alors, de quoi vous plaignez-vous ?

**M. Louis Darinot.** Enfin, en ce qui concerne le troisième élément de la triade, les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, le programme M4 se poursuit dans les meilleures conditions. Les essais du missile construit par la S. N. I. A. S. se poursuivent conformément aux prévisions, et les charges nucléaires sont développées par le C. E. A. Comme prévu à l'origine, en 1985, ce missile sera opérationnel sur le sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins.

*L'Inflexible* a en effet été lancé à Cherbourg le 23 juin 1982. Bientôt, il sera présenté aux essais et remis à la force océanique stratégique en 1985.

En 1985, nous aurons six sous-marins nucléaires lanceurs d'engins — S. N. L. E. Sans trop insister, je me dois de rappeler les mésaventures de *L'Inflexible*. Décidé pendant l'intérim de M. Poher en 1974, confirmé par M. Giscard d'Estaing, abandonné malgré des dépenses importantes déjà engagées, repris plus tard en 1978-1979 à la suite d'initiatives de la majorité parlementaire d'alors. M. Messmer connaît bien cet épisode.

Un septième S. N. L. E. d'une génération nouvelle sera construit dans les années 90. Les études sont en cours pour améliorer sa discrétion acoustique et lui permettre d'atteindre de plus grandes profondeurs. Le septième S. N. L. E. ne sera opérationnel qu'au milieu de la décennie prochaine. Ce délai est nécessaire pour les études d'un S. N. L. E. d'une nouvelle génération : ce n'est pas un problème financier.

L'ensemble des composantes de la force nucléaire stratégique a bénéficié, en 1982, de tous les crédits nécessaires tant à son maintien en condition opérationnelle qu'à son amélioration.

Notre Gouvernement a également voulu porter remède à la fragilité des transmissions entre lui-même, le Président de la République, les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins et les missiles du plateau d'Albion, ce qu'avaient négligé les gouvernements précédents. Il a donc engagé le développement et la réalisation de quatre stations aéroportées par avions Transall — c'est le programme Astarté — et le développement et la réalisation d'un réseau stratégique maillé — c'est le programme Ramsès. Le financement de ce nouveau projet a été dégagé sur l'année 1982. En ce qui concerne l'armement nucléaire tactique, le développement du missile air-sol à moyenne portée — A. S. M. P. — se poursuit. Il sera opérationnel, comme prévu, fin 1985, début 1988. La commande des quinze premiers Mirage 2000 nucléaires pour l'export de ce missile figure au budget de 1983.

Les essais pour l'expérimentation de l'arme neutronique se poursuivent au centre d'essais du Pacifique.

Pour reprendre un autre point, la motion de censure prétend aussi que le Gouvernement n'a aucune vision de l'avenir. Dois-je rappeler à nos censeurs de l'opposition que d'importantes décisions ont été prises en conseil de défense, au mois de novembre 1981, soit quelques mois seulement après l'élection présidentielle et les élections législatives ?

Le nombre de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins en patrouille permanente a été porté à trois. Les premières mesures permettant ce renforcement de notre principale force de riposte nucléaire ont été prises dès 1982.

Un nouveau missile balistique mobile sera développé : c'est le programme SX.

Ce nouveau système d'armes stratégiques succédera aux Mirage IV lorsque ceux-ci seront retirés du service.

Le missile nucléaire tactique Pluton sera remplacé, lorsqu'il arrivera en fin de service, par un nouveau missile sol-sol de plus grande portée dont les charges seront définies ultérieurement. Vous avez reconnu le projet Hadès. Le Président de la République a confirmé, lors de sa visite au camp de Canjuers, que sa portée sera de 350 kilomètres, ce qui en fait une arme d'une nature différente de celle de Pluton sur le plan technique et aussi et surtout sur le plan stratégique.

Ainsi nous, membres de la majorité présidentielle, sommes convaincus que les affirmations de l'opposition sur nos forces nucléaires sont, comme les autres, sans aucun fondement sérieux.

A cet égard, je n'insisterai pas sur les termes extrêmement nets qu'employait notre ancien collègue Arthur Paecht pour qualifier la politique nucléaire du gouvernement de l'époque. Il affirmait pourtant en septembre 1979 : « On affiche la priorité au nucléaire, mais cette priorité ne se traduit pas dans les budgets. Pour 1981 et 1982, de hauts responsables de notre défense nous ont affirmé que le poids des dépenses nucléaires continuerait de décroître. » Et il concluait : « Ceci est grave, non pas tant parce que c'est contraire à la loi de programmation, mais parce que c'est contraire à l'exigence même de notre défense. »

Force est de constater que le diagnostic d'Arthur Paecht était exact puisque la part des crédits nucléaires — F. N. S. - A. N. T. — dans les titres V et VI du budget était passée de 33,7 p. 100 en 1976 à 25,5 p. 100 en 1981 en autorisations de programme et de 33 p. 100 en 1976 à 30 p. 100 en 1981 en crédits de paiement.

Nous, membres de la nouvelle majorité, sommes confrontés aujourd'hui aux conséquences de votre politique, messieurs de l'opposition.

Depuis 1981, les crédits de la F. N. S. et de l'A. N. T. dans les titres V et VI se sont de nouveau accrus. On sait qu'ils atteignent 31,7 p. 100 des crédits de paiement en 1983.

Parmi les conséquences des décisions d'annulation, on a longuement évoqué les vingt-cinq Mirage 2000 qui ne seraient pas commandés, les retards de programme des véhicules de l'avant blindés. Le ministre de la défense a clairement expliqué ce qu'il en était. Outre les Mirage et les cinquante V. A. B., six chars A. M. X. 30, quarante-sept A. M. X. 10 R. C. et vingt-six canons de 155 à grande cadence de tir ne seront pas commandés.

L'opposition glose sur ces annulations.

**M. Yves Lencien.** Elle s'en attriste !

**M. Louis Darinot.** Mais je rappellerai que M. Cabanel, dans son rapport sur le budget de 1979, notait que quatre Mirage 2000 avaient été commandés cette année-là, au lieu des vingt prévus par la loi de programmation ; en outre, pour pallier ces retards, le Gouvernement avait dû prévoir la commande de vingt-trois Mirage F1. Ainsi, en 1979, il restait 123 Mirage 2000 à commander pour atteindre l'objectif prévu par la loi de programmation pour la fin de 1982.

L'un des vôtres, M. Cressard, soulignait même, dans son rapport sur les crédits en capital de la défense pour 1980, que l'objectif fixé par la loi de programmation en termes de commandes de Mirage 2000 était réalisé à moins de 5 p. 100, et à moins de 35 p. 100 pour les systèmes de défense sol-air. Entre 1977 et 1979, les retards cumulés par rapport aux objectifs de la loi s'élevaient à plus d'un milliard de francs.

Pour ce qui le concerne, M. Bozzi — encore un des vôtres — notait en 1979 que les retards dans l'armée de terre représentaient plus de 1,3 milliard de francs de commandes.

M. Cressard, dans le rapport précité, estimait à moins de 20 p. 100 le taux de réalisation des commandes de canons de 155 à grande cadence de tir, à moins de 40 p. 100 la réalisation des commandes de chars A. M. X. 30, A. M. X. 10, A. M. X. - R. C. et de mortiers de 120.

En ce qui concerne l'A. M. X. 10 R. C., le premier exemplaire était livré en décembre 1979, alors que la loi prévoyait 110 unités livrées au cours des trois premières années. Pour rattraper le retard accumulé entre 1977 et 1979, il aurait fallu multiplier par dix le rythme de production.

Ces faits, incontestables, ne font que démontrer à quel point la gestion des programmes d'armement a subi, au cours des premières années d'exécution de la loi de programmation, des retards considérables. A l'évidence, la gauche n'a pas le monopole de certaines décisions d'annulation. Seulement, elle a le courage d'opérer ouvertement.

**M. Robert Aumont.** Très bien !

**M. Louis Darinot.** Avez-vous, messieurs de l'opposition, déposé à cette époque une motion de censure et refusé de voter le budget ?

Il n'en reste pas moins vrai que, dans de nombreux domaines, les objectifs de la loi de programmation seront atteints en 1983. Le ministre de la défense les a énumérés récemment : il s'agit notamment des F. A. M. A. S. ; des V. A. B. : 114 p. 100 ; des mortiers de 120 ; du Milan : 118 p. 100 ; du Roland ; des Mirage.

Tout cela est incontestable et ramène à de plus justes proportions les critiques de l'opposition. Celle-ci veut faire d'un incident mineur une affaire d'Etat.

**M. Yves Lencien.** Mineur ?

**M. Louis Darinot.** Véritablement, la critique est outrancière et démesurée, et c'est pourquoi j'ai dit tout à l'heure que cette motion de censure était inutile.

J'ai dit également qu'elle était inopportune, car le Gouvernement a indiqué clairement ses intentions quant aux crédits de régulation pour 1983. A Canjuers, M. le Président de la République a clairement indiqué que le ministre de la défense aurait la totale maîtrise des crédits de régulation en 1983, précisant également : « Ce sont les professionnels et en même temps les responsables de la défense qui seront maîtres eux-mêmes de l'utilisation de ce budget. »

**M. Yves Lanclen.** Pour quel total ?

**M. Louis Darinot.** Par ailleurs, le ministre chargé du budget a indiqué ici-même, le 8 novembre, en réponse à M. Hamel :

« Il est exact que j'ai été amené à signer un arrêté d'annulation portant sur des crédits importants en autorisations de programme et sur un montant non négligeable de crédits de paiement. Ainsi que je l'ai déjà indiqué, nous avions prévu et annoncé une régulation budgétaire de l'ordre de 15 milliards de francs qui portait sur l'ensemble des budgets, notamment sur celui de la défense. Parvenant en fin d'année, c'est-à-dire au moment où nos comptes doivent être faits, et compte tenu de la nécessité des équilibres budgétaires, nous avons été amenés à procéder à cette opération.

« Cette procédure est parfaitement conforme à la Constitution et aux lois organiques.

« Nous avons cherché à équilibrer sur le plan financier les comptes de l'Etat. Pour 1983, sachant qu'il y aura toujours une capacité de régulation qui est nécessaire dans un environnement international mouvant, nous ferons en sorte que, premièrement, l'effort de régulation porte sur le fonctionnement — au plan général, je ne parle pas de la défense — et pas seulement, comme c'était le cas en 1982, sur l'équipement, et que, deuxièmement, s'agissant de la défense, les engagements pris puissent ne pas être remis en cause. »

Cette déclaration nous satisfait car elle confirme que l'ensemble des moyens que nous avons accordés au ministère de la défense par notre vote du 13 novembre dernier seront affectés à ce ministère.

En outre, à la suite de rencontres avec le Premier ministre, celui-ci a pris en compte nos préoccupations et a décidé d'autoriser l'accès du ministère de la défense aux crédits qui seront prévus dans la prochaine loi de finances rectificative. Ainsi, 600 millions de francs vont être affectés aux programmes d'équipement des armées. Ce faisant, le titre V du budget pour 1982 connaîtra une augmentation de 12,4 p. 100 en crédits de paiement contre 11,2 p. 100 après les annulations.

Au total, annulations comprises, le budget de la défense pour 1982 se sera accru de 15 p. 100 par rapport à 1981, ce qui, assurément, en raison des résultats très positifs enregistrés dans la lutte contre l'inflation, s'accompagnera d'un très net accroissement en pouvoir d'achat. Dans ces conditions, la France demeurera parmi les tout premiers Etats du point de vue de l'accroissement des dépenses militaires.

Il est donc inopportun et superfluitaire de rappeler les tensions internationales actuelles pour justifier le dépôt et plus encore le vote de cette motion de censure.

Le gouvernement de la gauche préserve la part de la richesse nationale consacrée à la défense. Ce n'est pas sans mérite dans un temps où la crise économique multiplie les demandes de ceux qui, légitimement, ont besoin de l'aide financière de l'Etat. (*Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Philippe Séguin.** Quelle crise ?

**M. Louis Darinot.** Notre ambition, celle des socialistes, reste toujours d'intégrer au mieux l'armée dans la nation. Toute notre démarche, celle du Gouvernement, celle des députés qui le soutiennent, va en ce sens.

La défense de notre pays est l'affaire de tous, la nôtre comme la vôtre.

La défense de notre pays ne doit pas être l'objet de calculs partisans sur fond électoral.

Nos conceptions sont claires, cohérentes et fondent les décisions prises en matière d'armements.

La politique de défense définie par le Président de la République et mise en œuvre par le Gouvernement fait reposer la sécurité de la France sur une stratégie indépendante de dissuasion nationale, à laquelle concourent toutes les composantes de

notre système de forces. Les forces nucléaires stratégiques en sont le cœur, tandis que les armes nucléaires tactiques et les forces conventionnelles doivent contraindre l'ennemi à dévoiler clairement ses objectifs et à peser les risques qu'il prendrait à poursuivre son agression.

Il s'agit ainsi d'empêcher tout contournement de la dissuasion.

Stratégie du faible au fort, notre politique de dissuasion n'a de sens que si elle demeure crédible, c'est-à-dire si nos forces nucléaires sont à la fois invulnérables à une frappe préemptive adverse et aptes à atteindre en toutes circonstances les objectifs planifiés. Ces deux atouts ne peuvent être préservés que par une modernisation constante de nos forces nucléaires, dès lors que nos adversaires potentiels accroissent et développent leurs propres armements.

Le « modèle stratégique français » élaboré à partir de 1967, et à propos duquel la fondation pour les études de défense nationale vient de publier un ensemble de textes fort éclairants, demeure une référence fondamentale.

Le maintien d'une force nucléaire crédible est la condition, sine qua non de l'indépendance de la France et de la volonté de défense des citoyens. Que la contestation pacifiste se soit particulièrement développée dans les pays qui se sentent dépendants des décisions des autres devrait faire réfléchir.

Depuis le début des années 70, les menaces auxquelles nous pourrions avoir à faire face, la nature des crises qui mettraient en cause nos intérêts vitaux ont évolué. La dissuasion est d'abord un langage, mais pour qu'il soit parfaitement compris, il convient de disposer d'une gamme de moyens qui confèrent à la décision du Président de la République un effet indiscutable. C'est pourquoi les armes nucléaires tactiques, et encore moins les offres conventionnelles, ne peuvent être délaissées. Ces dernières, par une résistance qu'il n'aurait pas prévue, doivent contraindre l'adversaire à élever lui-même les enjeux de son entreprise, et donc les risques qu'il encourt.

L'efficacité des forces conventionnelles ne réside pas uniquement dans leur nombre, mais également dans leur puissance de feu, leur mobilité et leur polyvalence. A cet égard, l'aéromobilité, basée sur le couple blindés-hélicoptères, doit être une qualité première.

Dans ces conditions, les missions de la première armée, la seule à être déployée de part et d'autre du Rhin, n'en seront que plus efficacement mises en œuvre. Signe concret de notre solidarité et de notre communauté de destin avec nos alliés, les forces françaises en Allemagne continueront nécessairement à remplir une fonction spécifique et indispensable de notre stratégie. C'est pourquoi il ne peut être question de les remettre en cause.

Si l'on ajoute à l'ensemble de ces objectifs la nécessité de détenir des forces d'assistance rapide, bien équipées et entraînées, et l'impératif du développement de nos capacités navales à long rayon d'action, il est clair que la mise en œuvre de notre politique de défense nécessitera des moyens importants que la loi de programmation qui sera débattue au printemps de 1983 devra définir.

C'est une mauvaise action de censurer notre Gouvernement sur ce sujet.

Mais, heureusement, monsieur le Premier ministre, le groupe socialiste, au nom duquel je m'exprime, ne votera pas cette motion de censure et confortera ainsi le Président de la République, le Premier ministre, le ministre de la défense et l'ensemble du Gouvernement dans la démarche qu'ils poursuivent pour le maintien de la crédibilité de la défense de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Daillet.

**M. Jean-Marie Daillet.** Monsieur le Premier ministre, ce débat sur la motion de censure déposée par l'U.D.F. et le R.P.R. se situe dans un contexte national et international tel qu'il revêt un caractère exceptionnel.

Dans le contexte national, ce n'est pas une motion de censure comme les autres. En effet, jamais depuis le début de la V<sup>e</sup> République, un gouvernement n'avait été l'objet d'une motion de censure portant sur l'ensemble de sa politique de défense. C'est en quelque sorte une grande première! (*Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Comment avez-vous pu en arriver là ?

**M. Guy Ducloné.** Et vous, comment avez-vous pu en arriver là ?

**M. Jean-Marie Daillet.** L'explication peut se résumer en une phrase que j'aurai ensuite l'honneur de développer devant vous.

Pour la première fois depuis 1976, un gouvernement français présente un budget où les crédits militaires apparemment progressent parce qu'ils sont exprimés en francs courants mais, en réalité, régressent, en francs constants, c'est-à-dire en pouvoir d'achat, et cela dans un contexte international plus inquiétant que jamais.

Le contexte international, c'est d'abord, incontestablement, celui de la formidable montée en puissance militaire de l'U. R. S. S., qui a aujourd'hui la capacité non plus seulement de se défendre, mais d'intervenir avec de grands moyens — navals, aéroportés, balistiques — en n'importe quel point du globe.

Or, le comportement diplomatique, politique et militaire des dirigeants soviétiques manifeste que cette surcapacité de défense n'est pas au service d'une politique de défense mais d'une stratégie globale d'expansion, c'est-à-dire tout le contraire d'une entreprise de paix.

Pour illustrer le surarmement de l'U. R. S. S. par rapport aux nécessités ordinaires de la défense de ce très grand pays, faut-il rappeler les faits ? Quelques chiffres y suffiront.

S'il est vrai que, longtemps, l'Union soviétique et le Pacte de Varsovie n'ont disposé que de forces inférieures à celles des alliés occidentaux, le règne de Léonid Brejnev a combié, et au-delà, ce retard.

C'est le cas pour les fusées intercontinentales à charge thermonucléaire, l'U. R. S. S. disposant de quelque 1 400 vecteurs contre un peu plus de 1 000 seulement pour les Etats-Unis.

C'est le cas pour les missiles stratégiques balistiques sol-sol : 1 000 du côté soviétique, chargés sur 85 sous-marins dont 70 à propulsion nucléaire ; un peu plus de 600 missiles seulement pour les Occidentaux, emportés par 45 S. N. L. E.

C'est le cas, de manière encore plus flagrante, pour les missiles stratégiques de portée continentale sol-sol : 740 du côté soviétique, dont 80 p. 100 en deçà de l'Oural et dont 300 sont les fameuses fusées mobiles SS-20, déjà pointées sur l'Europe de l'Ouest. Celle-ci ne possède actuellement pour y répondre que les 18 fusées françaises du plateau d'Albion. C'est tout le problème des euro-missiles.

C'est le cas pour les bombardiers stratégiques : 850 pour l'U. R. S. S., moins de 500 à l'Ouest.

C'est encore le cas pour les forces nucléaires tactiques : 1 980 missiles sol-sol d'une portée de 75 à 1 600 kilomètres pour le Pacte de Varsovie ; 348 pour l'Alliance atlantique, y compris les Pluton français.

C'est le cas aussi pour les avions capables d'emporter des charges nucléaires tactiques. L'Est en aligne 2 650, les Occidentaux 700.

Cette supériorité nucléaire du bloc soviétique est déjà impressionnante mais pourrait passer pour inutile, voire absurde, aux yeux de ceux qui croient que l'U. R. S. S. ne prendrait pas le risque d'une guerre nucléaire, ce qui reste à démontrer. A ceu-là, rappelons l'écrasante infériorité classique des Occidentaux.

Si, en hommes, les effectifs sont comparables de part et d'autre, le Pacte de Varsovie peut déjà aligner deux fois plus de chars et de blindés que les Occidentaux, 25 p. 100 d'avions de combat supplémentaires, 30 p. 100 de pièces d'artillerie en plus et même un peu plus de sous-marins d'attaque à propulsion nucléaire. Toutes ces données sont extraites d'un document officiel tout récent du S.I.R.P.A., document en tous points remarquable.

Or rien ne permet d'espérer que ce colossal effort de surarmement soviétique va s'interrompre. Le plan se déroule imperturbablement, suivant d'ailleurs le mot d'ordre de Lénine au VIII<sup>e</sup> congrès du parti communiste de l'U. R. S. S. en 1919 : « Que chaque institution de la Russie soviétique, disait le prophète du bolchévisme... »

**M. Emmanuel Hamel.** Cela fait sourire M. Lajoie. Il n'y a pas de quoi rire !

**M. Guy Ducloen.** Arrêtez votre cinéma, monsieur Hamel ! Il y en a marre !

**M. Emmanuel Hamel.** Il n'y en a pas marre ; c'est trop grave !

**M. le président.** Messieurs, je vous rappelle que nous sommes à l'Assemblée nationale.

Poursuivez, monsieur Daillet.

**M. Jean-Marie Daillet.** « Que chaque institution de la Russie soviétique, disait Lénine, ne cesse jamais d'accorder à l'armée la première place. L'histoire enseigne que les gouvernements qui n'attachent pas aux questions militaires une grande importance conduisent leur pays à leur perte. »

**M. le Premier ministre.** Ce n'est pas notre cas !

**M. Jean-Marie Daillet.** Connait-on et médite-t-on cet enseignement à l'Ouest ? A l'Est, il n'a jamais été remis en cause.

Toujours est-il que le rêve khrouchtchévien de rattraper et de dépasser l'Amérique a bel et bien été réalisé. Mais ce n'est pas — et on peut le regretter — dans le domaine où son auteur prétendait gagner, celui de la compétition économique, de la course au niveau de vie. Non ! C'est dans la course aux armements que l'U. R. S. S. de Brejnev a gagné le pari de Khrouchtchev !

Et comment imaginer que Youri Andropov ait pu accéder au pouvoir suprême aussi aisément sans y être porté par l'armée ou avec son actif consentement ?

S'il y a une puissance militarisée au monde, c'est bien l'U. R. S. S., qu'au demeurant nul ne menace et n'a envie de menacer. Si quelqu'un à l'Ouest avait jamais eu pareille tentation, il l'aurait assouvie il y a vingt ou trente ans, à l'époque de la supériorité militaire décisive des Etats-Unis. Le fait est qu'il ne s'est rien passé, parce qu'il ne pouvait rien se passer. Nul, en Occident, n'a l'esprit de conquête, au contraire. En revanche, la logique de la révolution mondiale s'est ouvertement traduite par un solide matérialisme militaire à la disposition de la seule stratégie mondiale en marche, celle des Soviets ! Malheur aux pacifistes russes, ou simplement à ceux qu'effraie la folle démesure de cette imperturbable stratégie !

Oubliez-vous que l'origine de la dissidence du physicien Sakharov remonte à 1953, lorsque l'illustre académicien, père incontesté de la bombe H soviétique, demanda l'arrêt des essais thermonucléaires à Khrouchtchev ?

Consubstantiel au régime soviétique, le surarmement de l'U. R. S. S. n'est certes pas nouveau. Pourtant, c'est tout juste si l'on commence à l'Ouest à s'en aviser. Il aura fallu, il y a trois ans, l'invasion de l'Afghanistan par l'armée rouge pour que l'on s'interroge sur la posture politique du Kremlin et ses contradictions avec le langage de la détente, non sans couvrir l'espoir que cette trieste affaire finirait bien par se tasser.

On ne parlait d'ailleurs plus du tout de l'Afghanistan à la télévision, à la radio ni dans les journaux ces derniers temps. Il aura fallu, pour que la guerre qui s'y déroule revienne d'actualité, que, s'appuyant sur le patriotisme d'un peuple résistant, les combattants de la liberté que l'on a ici naguère très officiellement qualifiés de « rebelles »...

**M. le ministre de la défense.** C'est M. Giscard d'Estaing qui les a appelés ainsi !

**M. Jean-Marie Daillet.** ... réussissent à infliger à l'armée rouge des pertes sévères et que l'affaire de Salang vienne défrayer la chronique, plutôt d'ailleurs comme un fait divers ou comme un accident, alors qu'il s'agit d'un attentat revendiqué par la résistance

Il est vrai que la Pologne avait, dans l'intervalle, occupé d'avantage les esprits. Que restera-t-il dans quelques semaines de la solidarité de l'opinion occidentale avec Solidarité ? Déjà dans cette enceinte, votre ministre des relations extérieures a qualifié — cela ne s'invente pas — la libération de Lech Walesa de « normalisation à visage humain ». Les Polonais apprécieront, eux qui vivent toujours en situation officiellement dénommée « état de guerre », avec couvre-feu, répression policière, prisonniers par milliers, syndicats interdits, presse muselée, sous-alimentation, etc.

**M. Alain Madelin.** C'est le visage du socialisme !

**M. Jean-Marie Daillet.** Afghanistan, Pologne, deux exemples parmi bien d'autres de cette doctrine Brejnev qui n'est autre que la doctrine Lénine, appliquée partout où le requiert ce que Moscou appelle depuis octobre 1917 « la construction du socialisme » !

Il faudrait citer le Cambodge, le Laos, envahis, colonisés tous deux par le Viêt-nam — ce Viêt-nam militariste que, soit dit par parenthèse, votre gouvernement subventionne très généreusement — l'Ethiopie, l'Angola et maints autres pays d'Afrique ou d'Amérique latine où les Cubains se chargent, pour le compte du Kremlin, de soutenir par les armes et la guérilla ce que le langage de l'appareil appelle « la mouvement ouvrier », « la révolution socialiste ».

Vous connaissez sans doute M. Boris Ponomarev. Le 9 décembre 1976, conduisant ici même une délégation du Soviet suprême, il déclarait que la France était « à l'avant-garde de la course aux armements ». M. Couve de Murville, qui présidait la délégation française, se souvient certainement du propos, qu'il avait accueilli avec son humour habituel. Mais cette réplique avait été vivement critiquée, sur-le-champ, par notre regretté collègue, M. François Billoux, qui approuvait énergiquement la thèse de M. Ponomarev.

Si j'ai rappelé cet épisode, c'est que M. Ponomarev est une personnalité soviétique de grand poids et qui illustre souvent le point de vue officiel de la direction soviétique en matière internationale.

Dans leur importante étude parue récemment, *l'Utopie au pouvoir, histoire de l'U. R. S. S. de 1917 à nos jours*, Heller et Nekrich rapportent les informations suivantes, d'ailleurs corroborées par les documents soviétiques les plus officiels :

« Dans son discours à la conférence des « travailleurs idéologiques » d'octobre 1979, Boris Ponomarev énuméra les succès de la « lutte des peuples » : Viêt-nam, Laos, Cambodge, Angola, Mozambique, Guinée-Bissau, Ethiopie, Afghanistan... »

**M. le Premier ministre.** C'est un discours de censure de M. Reagan que vous êtes en train de tenir !

**M. Jean-Marie Daillet.** ... et de constater un processus inéluctable de remplacement des régimes réactionnaires surannés par des régimes progressistes, qui prennent de plus en plus souvent une orientation progressiste.

« Ponomarev divisa le monde en quatre zones, exposant ainsi une version modérée de la doctrine Lénine-Brejnev : la première est celle du socialisme développé, c'est-à-dire l'U. R. S. S., la seconde, celle des « pays frères » et de la coopération socialiste mondiale, la troisième, celle des « régimes progressistes », avec en particulier l'Iran, la quatrième, le monde capitaliste. Trois de ces zones sont la sphère d'action légitime de l'U. R. S. S., telle qu'elle est définie par les lois de l'Histoire. » Le temps est bien révolu où le premier Etat socialiste du monde se considérait comme une forteresse assiégée. A la fin des années soixante-dix, c'est la quatrième zone, notre monde, qui devient la forteresse assiégée.

« Les problèmes globaux qui se posent à l'humanité comme une nécessité évidente de leur trouver une solution urgente apparaissent aujourd'hui de plus en plus comme des arguments de poids à l'appui de la cause du socialisme et du communisme, à l'appui d'une libération sociale et nationale totale de l'ensemble de l'humanité.

« Le but stratégique est fixé : le socialisme pour toute l'humanité comme un moyen de résoudre ces problèmes globaux ; la tactique est trouvée elle aussi : frapper les maillons les plus faibles de la quatrième zone.

« L'invasion de l'Afghanistan en décembre 1979 fut une application pratique du droit que l'U. R. S. S. s'était arrogé : depuis avril 1978, après le coup d'Etat qui porta le parti communiste au pouvoir, l'Afghanistan faisait partie de la troisième zone. L'invasion fut menée d'après le modèle tchécoslovaque : « Invitation », occupation de l'aéroport de la capitale, offensive de chars, puis arrivée de l'armée. »

Oh ! J'entends bien que votre socialisme à vous ne veut rien avoir de commun avec ce socialisme-là. Je ne mets pas en doute votre sincérité à cet égard. Mais alors, dans quelle contradiction doctrinale et politique vous enfermez-vous en invitant à faire partie du Gouvernement, et en les y maintenant, les représentants d'un parti qui, après quelques années d'habile discrétion à cet égard, renoue spectaculairement, soudain, avec le centre du communisme international ? Cela aussi, c'est un événement, tout aussi important, peut-être, que votre néoprotectionnisme.

Ainsi donc, le chef du Gouvernement français, socialiste s'appuyant sur une majorité socialiste absolue, est reçu par son homologue soviétique, tout comme son ministre des relations extérieures voit son collègue Gromyko, alors que le secrétaire général du parti communiste français se voit gratifier, lui, d'une longue audience, fort remarquée, par le nouveau patron du communisme international.

**M. Alain Madelin.** C'était une convocation !

**M. Jean-Marie Daillet.** Au fond, c'est tout naturel, mais n'est-ce pas significatif ? M. Georges Marchais n'a-t-il pas dit de M. Brejnev qu'il avait été « animé d'une ardente volonté de paix » ?

Et encore : « Je pense qu'avec son rôle dans l'édification de la société socialiste dans son pays, c'est cela, au fond, que l'histoire retiendra : sa volonté, au milieu de circonstances tumultueuses, d'éviter la guerre mondiale, de progresser vers une ère nouvelle de paix, d'entente entre les peuples, de désarmement ». On se demande alors vraiment pourquoi M. Marchais n'était pas allé à Moscou, lors du XXV<sup>e</sup> congrès du parti communiste d'Union soviétique, en mars 1976, voir M. Brejnev. Était-il à l'époque trop « eurocommuniste » ? Il s'appretait, il est vrai, à renoncer à la dictature du prolétariat. Voilà qui semble aujourd'hui, de part et d'autre, bien oublié.

Et qu'eût été, je vous le demande, la situation internationale, si M. Brejnev n'avait pas été « animé d'une ardente volonté de paix » ? Quels autres Afghanistan, quels autres Cambodge, quelles autres Pologne, quelles autres Tchécoslovaquie, quelles autres Hongrie ? Combien resterait-il de pays non alignés si M. Brejnev n'avait pas été ce grand pacifique, ce grand modérateur — nous avons même entendu : ce « centriste » ?

Si M. Andropov est aussi « libéral » — l'adjectif a fait fortune pour cet ancien président du K. G. B. — que M. Brejnev fut pacifique, n'ayons aucune crainte, ni pour les droits de l'homme en U. R. S. S. ou en Pologne, ni pour l'heureuse issue de la conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe. Soyons, avec M. Marchais, « extrêmement optimistes » sur la situation internationale, et notamment sur la perspective d'un règlement rapide du problème afghan pour lequel celui qu'il appelle « le président Babrak Karmal » — élu par qui ? — souhaite une « discussion » pour aboutir à une « solution politique », après quoi, selon lui, « l'Union soviétique retirerait immédiatement ses troupes ».

Naturellement, nous nous réjouissons de cette évacuation qui ne peut être que de l'intérêt réel des Soviétiques, si j'en juge par l'échec de cette occupation sanglante par une armée totalement impopulaire et gagnée par la démoralisation face à la détermination et aux succès de plus en plus spectaculaires des combattants de la liberté.

Seulement, est-il vraisemblable que la nouvelle direction soviétique, même si la mésaventure afghane lui pose des problèmes, s'en retire volontairement sans imposer et protéger de quelque manière un gouvernement à sa dévotion ? De Daoud en Taraki, d'Amin en Babrak Karmal, Moscou avait tant investi en roubles et en coups d'Etat, de longue date, dans la préparation du dernier coup de Kaboul, que l'on ne peut guère espérer une véritable libération, une véritable indépendance pour l'Afghanistan, sinon après de longs revers militaro-politiques russes dans cette aventure coloniale, et une pression internationale sérieuse, dont on ne voit pour l'instant aucune manifestation, au contraire, y compris du côté français.

Certes, le langage du Président de la République française sur l'identité de la menace militaire à laquelle doit imposer respect la défense occidentale, dont la France est un élément irremplaçable, est d'une louable clarté. Interrogé sur l'opportunité d'une rencontre avec M. Brejnev au cours de la conférence de presse qu'il donnait le 9 juillet dernier à Budapest — lieu symbolique s'il en fut ! — M. François Mitterrand répondait : « Lorsqu'on dit : mais on était prêt à se rencontrer, pourquoi cela ne se produit-il pas ? On fait là trop facilement l'impasse sur les événements d'Afghanistan et de Pologne. »

Et il ajoutait fort pertinemment : « Mon devoir est de veiller à ce que toutes les conditions de notre sécurité soient assurées, et cela commence par le rapport de force. Il ne faut pas que cette fermeté exclue le dialogue, et c'est sur cette voie étroite que je compte avancer ». On ne saurait mieux dire.

A Hambourg, le 14 mai 1982, le Président de la République déclarait : « Il y a, dans le cadre de l'équilibre mondial, le problème de l'Europe. Sur le plan de l'Europe, je constate que le déséquilibre est flagrant... J'observe qu'en Europe la puissance conventionnelle de l'Union soviétique et du pacte de Varsovie est réelle, indiscutable, considérable... Et voilà, poursuivait M. Mitterrand, l'Union soviétique qui se met à moderniser ses fusées. C'est ainsi que nous avons un système de fusées dites SS 20 qui, à partir du nombre de 150, selon les indications que nous possédons, pourraient à elles seules, en l'espace d'un quart d'heure, détruire la totalité des installations du dispositif militaire d'Europe occidentale, de la Norvège à l'Italie. A partir de 150, et il y en aurait plus de 200, je l'ai dit à l'Assemblée nationale, alors que j'étais membre de l'opposition.

« Ce n'est donc pas un concours de circonstances et ce n'est pas parce que je voulais préserver je ne sais quelle situation intérieure française. Ce calcul bien mesquin serait vite démenti par l'illusoire. Il y a longtemps que je pense que ce facteur de déséquilibre doit être corrigé et que j'ai demandé le retrait des SS 20. »

Les SS 20 sont toujours là et, selon les chiffres officiels, non plus 200 mais 300, voire 340. La recherche par le président Reagan de l'option zéro, aboutira-t-elle ? M. Mitterrand au mois de mai, à Hambourg, paraissait fort sceptique à cet égard.

« Le point zéro, disait-il, est-ce que c'est le point où nous sommes aujourd'hui avec non-déploiement des Pershing II ? A mon avis, cela ne serait pas sérieux. Est-ce que ce serait le retrait pur et simple, la disparition, la volatilisation des SS 20 sans autre contrepartie ? Je ne pense pas que cela soit raisonnable. Est-ce que ce serait le renoncement au système avancé américain Etats-Unis-O.T.A.N. en Europe ? Cela ne serait pas non plus raisonnable, vu que l'on se trouverait simplement alors devant une formidable supériorité conventionnelle de l'Union soviétique et du pacte de Varsovie. Et le point zéro serait-il la liquidation des forces conventionnelles soviétiques ? Ce ne serait pas concevable.

« Cela veut dire tout simplement que le point zéro se trouve à un endroit intermédiaire, qui pourrait être le non-déploiement des Pershing II, la réduction, sinon la disparition des SS 20, et l'examen sérieux de la portée des armes, de leur capacité de destruction, de leur mobilité ainsi que des conditions de leur contrôle. C'est l'objet de la négociation. On ne peut pas enfermer cette négociation dès le point de départ dans une définition unilatérale du fameux point zéro. »

Or cette négociation, qui peut dire si elle aboutira ? En attendant, il me semble que le Président de la République s'en tenait, et avec raison, à l'idée que la paix tient à l'équilibre des forces entre l'Ouest et l'Est.

« Cet équilibre fut rarement réalisé », précisait-il, « puisque c'est beaucoup plus la course aux armements qui a prévalu jusqu'ici. Il existe en Europe une trop forte densité d'armements à partir d'une trop grande supériorité de forces classiques ou conventionnelles de l'Union soviétique. Il y a aujourd'hui une situation insupportable pour les pays de l'Europe occidentale. »

De tout cela, monsieur le Premier ministre, vous êtes certainement convaincu, comme toute personne de bon sens et comme vous l'avez d'ailleurs vous-même exprimé en diverses occasions.

Mieux, l'an dernier, vous étiez cohérent avec cette analyse en présentant au Parlement un projet de budget qui, un peu érodé cependant, restait dans la ligne de la loi de programmation militaire de 1976. Et comme nous-mêmes, au sein de l'ancienne majorité, avions parfois critiqué les quelques retards qu'avait soufferts l'application de ce programme quinquennal, nous avons observé loyalement la même attitude de critique positive, votant ce seul chapitre budgétaire qui nous paraissait acceptable, puisqu'en francs constants les crédits de la défense progressaient de quelque 4 p. 100.

Or, de cette manifestation de patriotisme et d'objectivité à votre égard — puisqu'à nos yeux, la responsabilité première d'un Gouvernement et, en démocratie, du Parlement, c'est la sécurité extérieure du pays — nous avons, et d'ailleurs toute votre majorité avec nous, été plutôt mal récompensés !

D'abord, après avoir annoncé et fait confirmer à diverses reprises par M. Henu que vous poursuivriez l'effort en 1983 avec un budget militaire porté à 3,94 p. 100 du produit intérieur brut marchand, vous manquez à cette promesse, et votre ministre affecte de l'avoir oubliée.

Ensuite, jamais aucun gouvernement n'avait encore commis l'inconvenance — le mot est d'un rapporteur socialiste en séance publique, le 12 novembre, et d'aucuns ont parlé de « coup de force budgétaire » — de supprimer d'un trait de plume sans la moindre consultation du Parlement, plus de 3 milliards de crédits de paiement et plus de 13 milliards d'autorisations de programme sur les crédits de la défense votés pour 1982, soit l'annulation de vingt-cinq Mirage 2000, les seuls avions de combat qui aient été prévus, de quarante-sept chars AMX 10, de vingt-six canons de 155 à grande cadence de tir, de 150 véhicules de l'avant blindés, entre autres.

Tout à l'heure, je m'amusais d'entendre après vous M. Darinot rappeler certains retards dans la loi de programmation de 1976.

**M. Louis Darinot.** Décidément, je vous amuse toujours !

**M. Jean-Marie Daillet.** Mais si vous les déplorez tant, pourquoi donc les socialistes refusaient-ils les crédits qui ont forgé l'outil que vous avez trouvé ? Pourquoi, par vos annulations d'aujourd'hui, aggravez-vous encore ce retard ?

**M. Emmanuel Hamel.** Excellente question !

**M. Jean-Marie Daillet.** Mais ce n'est pas, dans le genre, la seule innovation. A notre connaissance, sous la V<sup>e</sup> République, jamais aucun Premier ministre ne s'était vu demander audience

par une délégation de députés et de sénateurs de sa majorité venus le prier de s'expliquer sur de telles coupes sombres et sur de tels procédés !

**M. le ministre de la défense.** Si, M. Chirac !

**M. Jean-Yves Le Drian.** Oubliez-vous qu'un budget de la défense avait été réservé ?

**M. Jean-Marie Daillet.** Nous verrons cela !

Je ne vous infligerai pas de longues citations des rapporteurs socialistes des commissions des finances et de la défense nationale.

J'ai toutefois noté cette appréciation dans le rapport écrit de M. Huyghues des Etages : « Cette pratique de l'annulation des crédits est très regrettable puisque l'acte essentiel qui constitue le vote du budget par le Parlement peut être modifié par le Gouvernement en application de l'article 13 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 relative aux lois de finances. Il s'agit d'un déséquilibre entre le législatif et l'exécutif au bénéfice exclusif de ce dernier... Il serait préférable que le Parlement fût consulté et qu'il procédât à la rectification des crédits. »

**M. Le Drian, lui,** écrivait : « Que dire du projet de budget pour l'année 1983, sinon qu'il s'inscrit sous des auspices moins prometteurs, auspices au sein desquels la nécessaire rigueur n'est pas la seule raison ?

« Sa discussion intervient après une amputation des crédits de paiement et des autorisations de programme accordés par le Parlement au titre de l'année 1982, sans qu'aucune information préalable ait été donnée aux rapporteurs des commissions parlementaires compétentes.

« Il prend place à un moment où rien ne laisse encore entrevoir quels seront les choix définitifs... »

**M. Jean-Yves Le Drian.** C'est normal ! C'est la future loi de programme qui le dira !

**M. Jean-Marie Daillet.** ... qui caractériseront la politique de défense de la France pour les cinq ans qui viennent. »

A la commission de la défense, où un climat de courtoisie et de respect mutuel, aujourd'hui sous la calme présidence de M. Darinot, comme hier sous l'autorité truculente du général Bigeard, garantit le sérieux des travaux, je vous assure que chacun, dans l'opposition, a rendu hommage à la compétence et à la probité des rapporteurs de la majorité. Si leurs conclusions quant au vote étaient naturellement, dans l'absurde système bipolaire où nous sommes, différentes des nôtres, vous savez qu'ils n'ont pas été moins sévères que MM. Bouvard ou Mauger à l'égard des annulations de crédits pour 1982 et des insuffisances les plus graves du projet de budget pour 1983.

**M. Le Drian** l'a d'ailleurs laissé entendre on ne peut plus clairement à la fin de son rapport : « C'est au titre de la confiance que la majorité doit accorder au Gouvernement qu'il convient de l'accepter en attendant la claire définition d'une nouvelle politique de défense et les choix nécessaires que devra prendre en compte la future loi de planification. » Voilà une fort belle franchise !

Je résume les observations de tous : quant à la forme, mépris du Parlement, puisqu'en commission le 19 octobre, le ministre de la défense, en ce qui concerne le gel des crédits du budget de 1982, avait dit son intention de répondre devant l'Assemblée nationale le 12 novembre, alors que le jour même, au *Journal officiel*, paraissait le décret d'annulation supprimant l'ensemble de ces crédits ! Je vous laisse à imaginer la consternation des commissaires unanimes, et c'est M. Huyghues des Etages qui, en introduction de son rapport oral, s'est écrié : « A quoi servons-nous ? »

**M. Jacques Huyghues des Etages.** Il faut replacer cela dans son contexte !

**M. Jean-Marie Daillet.** La dérive en cours ne risque-t-elle pas de déboucher sur une défense qui serait illusoire sur le théâtre principal, inadaptée à la menace extérieure et incapable de trouver sa place dans la mise en ordre de la défense commune de l'Europe ?

Voilà, monsieur le Premier ministre, de bien graves questions qu'appellent ce tournant, cette perte de vitesse de la politique française de défense nationale et de contribution à la défense de l'Europe.

Vous déclariez en septembre 1981 : « Je suis certes le Premier ministre du changement, mais il y a un domaine où la permanence s'impose : ce sont les problèmes de défense. »

Les actes ne nous paraissent plus à la hauteur des intentions.

Certes, le chef de l'Etat a semblé s'opposer aux débordements de ses amis politiques et de certains de ses ministres en déclarant le 15 octobre à Canjuers que la dissuasion ne peut être que « globale » et que ce qu'il s'agit de défendre c'est « l'Europe occidentale » et en amorçant le 21 octobre, à Bonn, le dialogue européen de la défense.

Sur le fond, l'amputation du budget de 1982, par des voies tortueuses, a gravement porté atteinte à nos équipements.

Quant au budget de 1983, pour la première fois depuis 1976, il ne progresse que de 8,46 p. 100 en francs courants, soit moins que votre pronostic optimiste de 8,9 p. 100 pour l'inflation.

Comment ne pas en conclure que l'effort pour la défense engagé en 1976 est cassé et que la défense n'a plus la priorité : 60 p. 100 des annulations de crédits ont porté sur la défense ; la part du budget militaire dans le budget global de l'Etat tombe au plancher, jamais atteint encore, de 15,1 p. 100. Je tiens, monsieur le ministre, ces chiffres à votre dispositions.

**M. le ministre de la défense.** Les chiffres que vous citez c'est moi qui vous les ai donnés. Alors, je vous en prie.

**M. Jean-Marie Daillet.** Eh bien ! donc, vous ne les niez pas !

La part du produit national consacrée à la défense, inférieure encore aux besoins — chacun le sait — cesse de croître.

Monsieur le Premier ministre, le mal de la défense de la France a longtemps été l'inadaptation de l'effort à l'ambition. Celle-ci se comblait lentement depuis 1976 ; elle va devenir irréversible.

Le déséquilibre de l'appareil militaire va donc s'accroître. La tentation s'exprime déjà — par une surpriorité accordée à l'armement nucléaire, à cause d'une enveloppe budgétaire en récession — de fonder notre défense exagérément sur la menace nucléaire stratégique. Et voilà comment, faisant habilement de nécessité vertu, M. le ministre de la défense tient des propos pseudo-néo-gaullistes !

Les conséquences de cette situation sur le plan militaire, c'est une défense débouchant sur l'impossible choix entre le suicide et la capitulation et inadaptée à la menace indirecte.

La logique interne, sur le plan politique, c'est : une incompatibilité avec la défense commune du monde libre, tant au plan atlantique qu'au plan européen ; à terme, une sorte de neutralisme...

**M. le Premier ministre et M. le ministre de la défense.** Oh !

**M. Jean-Marie Daillet.** ... un neutralisme qui ne peut profiter qu'à l'Union soviétique.

Certes, monsieur le Premier ministre, vous avez confirmé le 20 septembre, devant l'Institut des hautes études de la défense nationale — il est juste de le dire — « l'attachement à nos engagements internationaux et à nos alliances », l'intention de « rester un membre loyal de l'Alliance atlantique », le soutien enfin à nos alliés dans l'affaire des euromissiles. Et vous avez confirmé la position que vous aviez prise en septembre 1981 sur l'interdépendance de la défense de la France avec celle de ses voisins européens.

Cependant, rien, absolument rien de concret n'est proposé — sauf sur le point des euromissiles, capital il est vrai. Les discours « solidaristes », de 1981, au double plan atlantique et européen, n'accouchent pas même d'une souris.

Cet immobilisme est aggravé par la résurgence de certains mots — sanctuarisation, par exemple — peut-être même de certains concepts, en un moment où chacun semble s'accorder sur l'urgence d'une mise en ordre de la défense de l'Ouest, minée par le déséquilibre entre Européens et Américains dans l'Alliance, par le manque de confiance qui va s'aggravant entre alliés, par la vague neutrale-pacifiste.

N'est-il pas déplorable que l'on puisse encore se référer à la prétendue « équidistance entre les deux super-puissances », absurdité s'il en est, en tout cas s'agissant de défense ? Et ne peut-on redouter que les choix qui seront imposés par la régression budgétaire ne conduisent la France à réduire ses forces stationnées en République fédérale d'Allemagne, stationnement qui est l'unique garant de notre solidarité, en tout état de cause aux yeux des Allemands ?

**M. le président.** Monsieur Daillet, je vous prie de conclure.

**M. Jean-Marie Daillet.** Je conclus, monsieur le président.

Force est, en l'occurrence, de constater l'absence de la moindre initiative en vue de débloquer une situation devenue

malsaine en Europe et, plus largement, à l'Ouest ; une initiative qui ne peut venir que de la France pour la double raison de sa place sur le terrain et dans l'Alliance ; une initiative au niveau européen, en particulier, attendu de tous nos partenaires et, semble-t-il, à coup sûr du nouveau chancelier allemand et de ses amis politiques.

L'idée d'un profond réexamen de l'Alliance atlantique avancée en juillet 1980 par le Président de la République, qui était d'ailleurs encore dans l'opposition, ne donnait lieu dans votre discours du 20 septembre qu'à un vœu pieux.

Vous déclariez : « La France estime qu'un nouvel examen de certaines clauses du traité de l'Atlantique Nord devrait être envisagé afin de l'adapter aux circonstances présentes. »

Et l'ouverture que vous aviez annoncée le 14 septembre 1981, également devant l'I. H. E. D. N., en direction de la nécessaire réflexion des Européens « sur la perspective d'un ensemble politique disposant d'une défense autonome » ne débouche elle aussi que sur un vœu pieux.

Je cite : « La voix des Européens, qui fait bien souvent défaut dans le concert international, ne pourra peser sur le cours des événements que si elle devient l'expression d'une volonté commune, à commencer par la volonté d'assurer leur propre défense. »

Le discours du 20 septembre dernier témoigne-t-il de l'incapacité à sortir de l'immobilisme ou annonce-t-il un pas vers le superbe isolement ? Cela rejoindrait votre protectionnisme économique !

Où donc est la réalité des choses dans l'océan de contradictions où vous plongez ?

Je vois que cela vous amuse. Tant mieux ! Mais vous n'avez répondu tout à l'heure avec précision ni aux questions de M. Messmer ni à la brève intervention de l'ancien Premier ministre, M. Raymond Barre.

Savez-vous seulement où vous allez vous-mêmes ? Vous avancez apparemment dans le brouillard le plus épais. (*Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Tout ce que nous voyons, c'est la diminution de l'effort national — et je ne crois pas que cela porte à rire — le doute introduit quant au maintien, sans parler du renforcement, des moyens militaires de la sécurité extérieure de la France.

**M. François Loncle.** Vous dites n'importe quoi !

**M. Jean-Marie Daillet.** Nous n'en serions pas là si, à cause des erreurs de votre politique économique, vous n'aviez soumis le budget de la défense à plus que de la « rigueur » — d'autant plus que vous n'êtes pas sérieusement rigoureux — à une sorte d'échelle mobile. Vous venez de nous le confirmer.

Au début de son livre *La France et son armée*, le colonel de Gaulle écrivait en 1938 : « L'effort guerrier ne vaut qu'en vertu d'une politique. »

Hélas ! Votre politique de défense a rejoint aujourd'hui le reste de votre politique.

Voilà pourquoi nous appelons l'Assemblée nationale à vous sanctionner. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Ducloné.

**M. Guy Ducloné.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre de la défense, s'il fallait un nouvel exemple de la lutte acharnée que mènent le grand patronat, la droite et leurs représentants dans cette assemblée (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)...

**M. Gabriel Kasperleit.** Que fait là le grand patronat ? Vous mélangez tout, monsieur Ducloné !

**M. Guy Ducloné.** ... pour tenter d'empêcher ou de dévoyer la mise en œuvre du changement voulu par les Français, il serait fourni, je crois, par la motion de censure dont nous discutons aujourd'hui.

**M. Louis Darinot.** Très bien !

**M. Guy Ducloné.** Vous avez remarqué, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre de la défense, que, avec l'orateur qui m'a précédé, nous étions bien loin de votre budget.

En fait, cette motion de censure est une expression parmi d'autres — vous allez peut-être crier, messieurs de l'opposition — de l'affrontement de classes, qui n'est pas pour nous surprendre.

**M. Gabriel Kaspereit.** Pas de provocation !

**M. Guy Ducloné.** Les communistes n'avaient d'ailleurs jamais envisagé que les forces de la réaction abandonnent une partie de leurs privilèges et favorisent loyalement le progrès social et le progrès national.

**M. Francis Geng.** Comme à Varsovie !

**M. Guy Ducloné.** Les importantes réformes de structure engagées depuis un an et demi élèvent au contraire l'enjeu des luttes sociales et en accentuent l'âpreté.

D'ailleurs, si un fait devait nous convaincre que la politique gouvernementale va, pour l'essentiel, dans le bon sens, c'est bien le thème de cette motion de censure et la teneur de ses arguments.

Le choix de la droite de censurer le Gouvernement sur la politique de défense, et cela, d'ailleurs, au lendemain du vote du budget, traduit bien son embarras.

Il lui fallait une motion de censure au cours de cette session et il lui était difficile, dans la bataille qui est menée, d'attaquer la politique économique et sociale du Gouvernement. *(Rires et exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. Messmer** a parlé longuement sur la politique de défense de la France...

**M. Pierre Messmer.** J'en connais quelque chose.

**M. Guy Ducloné.** ... et le tableau sombre qu'il en a dressé est à l'image de la politique qui a été menée par la droite au cours des décennies passées. *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Pierre Messmer.** A laquelle vous vous êtes ralliés les premiers.

**M. Guy Ducloné.** Monsieur le Premier ministre, vous avez répondu tout à l'heure sur les crédits qui ont été retirés quant aux autorisations de programme du budget de la défense.

Le budget de la défense pour 1983 — mais cela avait déjà été démontré lors de la discussion budgétaire — progresse de la même façon que l'ensemble du budget de l'Etat.

**M. François Fillon et M. Yves Lancelin.** Non !

**M. Pierre Messmer.** Ce n'est pas vrai !

**M. Guy Ducloné.** Rien sur l'essentiel de nos moyens de défense, nucléaires ou conventionnels, n'a été et n'est sacrifié.

Ni M. Messmer ni M. Daillet n'ont apporté le moindre commencement de preuve de leurs accusations. *(Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

**M. Pierre Messmer.** Qu'est-ce qu'il vous faut ?

**Un député de l'union pour la démocratie française.** Il est sourd !

**M. Guy Ducloné.** Je voudrais dire à M. Daillet, à l'anti-soviétisme délirant, qu'il devrait se méfier.

**M. François Fillon.** De l'Union soviétique ?

**M. Guy Ducloné.** L'un de ses prédécesseurs dans cet exercice, M. Forrestal, secrétaire d'Etat américain à la défense, a, en ce qui le concerne, fini tragiquement.

Monsieur Daillet, méfiez-vous ! *(Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. Yves Lancelin.** Qu'est-ce que cela a à voir ?

**M. Gabriel Kaspereit.** Expliquez-vous, monsieur Ducloné.

**M. Guy Ducloné.** En fait, la droite a cru pouvoir se saisir de cet argument pour sa motion de censure rituelle.

Sur cette question, comme sur les autres, elle ne parviendra pas à faire avancer ses propositions, qui ont été, avec sa politique, clairement censurées en mai et juin 1981.

Mais je voudrais poser une question, à mon avis, grave : qui la droite de cette assemblée croit-elle convaincre en choisissant ce thème de la défense nationale ? Qui veut-elle dresser contre le Gouvernement ?

**M. François Fillon.** C'est du théâtre aux armées.

**M. Guy Ducloné.** Je peux lui dire qu'elle échouera parce que le peuple, comme en d'autres occasions, lui fera obstacle.

Mon intention n'est donc pas de consacrer mon intervention aux seuls problèmes de la défense et du potentiel militaire de la France. Cela ne me semble pas convenable de le faire au seul regard des pauvres arguments utilisés par les auteurs de la motion de censure.

Lorsque nous aurons, au printemps prochain, comme vient de l'indiquer M. le Premier ministre, à débattre des objectifs et des moyens de notre défense, les députés communistes, comme ils l'ont toujours fait, seront présents au rendez-vous.

Quiconque procède objectivement au bilan de ces seize derniers mois doit constater que les importantes réformes réalisées donnent à la France de sérieux atouts, y compris dans le sens de la cohésion nationale, élément décisif pour la garantie de notre indépendance — il faut inlassablement le rappeler. En matière de démocratie politique : la décentralisation, la proportionnelle, l'extension des compétences des assemblées locales. En matière de démocratie économique : les nationalisations et les droits nouveaux des travailleurs, la création de l'impôt sur les grandes fortunes, qui vous fait tant crier. En matière de démocratie sociale : l'extension des droits, la réduction du temps de travail, l'abaissement de l'âge de la retraite. Ce sont là des acquis sociaux et démocratiques indispensables à la construction du changement. *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Charles Fèvre.** Et la baisse du pouvoir d'achat ?

**M. Guy Ducloné.** Sur le plan économique, l'aggravation de la crise dans les pays capitalistes et les politiques négatives certes menées chez nos voisins ont des conséquences négatives certes sur notre situation et il est bien clair que la politique des puissances dominantes comme les Etats-Unis ou même la République fédérale d'Allemagne, qui cherchent à exporter leurs difficultés et à tirer les bénéfices de la politique de relance menée en France, et la politique impérialiste du dollar constituent un énorme handicap pour restaurer et consolider la croissance. *(Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Messieurs de la droite, je comprends que le rappel de la politique générale menée par le Gouvernement de la France et voulue par la majorité du peuple vous gêne.

**M. Gabriel Kaspereit.** Mais non ! Cela nous amuse ! On se croirait chez les chansonniers !

**M. Guy Ducloné.** Je comprends que vous soyez gênés lorsque nous vous rappelons que la situation que nous vivons aujourd'hui et la politique de rigueur, qui mène à peser sur la politique de défense nationale, sont le résultat de votre politique. L'honnêteté, je dirai même le sens de l'intérêt national, voudrait que vous soyez solidaires de ce Gouvernement.

**M. Pierre Messmer.** Nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous !

**M. Gabriel Kaspereit.** D'autant que, dans ce domaine, il y aurait à dire !

**M. Guy Ducloné.** Je vous en prie, messieurs ! Dans cette assemblée, les voix de défense de l'intérêt national se sont plus souvent élevées des bancs de la gauche, et notamment des bancs communistes, que des bancs de la droite.

**M. Gabriel Kaspereit.** Ce n'est pas possible de dire des choses pareilles ! M. Ducloné est un comique, qui n'est pas « trouver » !

**M. Pierre Messmer.** Vous êtes un provocateur, monsieur Ducloné !

**M. Guy Ducloné.** Je suis ce que je suis, monsieur Messmer ! Le respect de l'Assemblée impose que vous soyez respectueux de ses membres !

**M. Pierre Messmer.** Vous aussi !

**M. Gabriel Kaspereit.** Monsieur Ducloné, vous n'avez pas de leçon à donner à M. Messmer ! Ça va pas, la tête !

**M. le président.** Monsieur Kaspereit, je vous en prie.

**M. Guy Ducloné.** Monsieur Kaspereit, vous feriez bien de soigner la vôtre. *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** Monsieur Ducloné, revenez à votre propos !

**M. Francis Geng.** C'est du grand théâtre ! C'est même du grand guignol !

**M. Gabriel Kaspereit.** Les propos de M. Ducloné valent très haut !

**M. Guy Ducloné.** C'est en France que se situent les racines de la crise que nous vivons : c'est l'état de dégradation, et même, pour certains secteurs, de délabrement dans lequel la politique antérieure a plongé notre économie. Nous avons connu avant 1981 les casses industrielles, y compris la dégradation de la capacité de production de nos arsenaux. Voilà les causes de la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Les déséquilibres régionaux et la prise en charge par l'Etat du coût social de la crise sont les conséquences d'une politique axée sur la recherche d'un profit à court terme.

Quand les dignitaires du régime passé critiquent la politique nouvelle ou prônent aujourd'hui un certain libéralisme, ils n'ont en fait rien d'autre à proposer que le retour à une politique d'austérité et de redéploiement menée antérieurement. Successivement M. Giscard d'Estaing, M. Barre, M. Chirac — je ne parle de M. Poniatowski — montent au créneau, mais, lorsqu'ils y montent, c'est pour dire que le Gouvernement montre trop de rigueur contre les possédants. (*Interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Leur politique, c'est l'acceptation de la fatalité de la crise et de la croissance zéro. Depuis un an et demi, le patronat et la droite multiplient ainsi les blocages et les résistances de toute sorte...

**M. Yves Lencien.** Pas les blocages de crédits, en tout cas !

**M. Guy Ducloné.** ... pour tenter de mettre en échec la politique choisie par le pays.

Il s'agit, bel et bien, d'une entreprise de sabotage économique. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Alain Madelin.** Qui parle de sabotage ?

**M. Guy Ducloné.** Comment qualifier autrement le refus persistant d'investir, la spéculation contre la monnaie et l'exportation des capitaux ?

**M. Gabriel Kaspereit.** Encore !

**M. Guy Ducloné.** C'est une politique profondément antinationale, qui n'empêche d'ailleurs pas le patronat d'exiger toujours davantage d'aides de l'Etat.

Au fond, la droite ne cesse pas et n'arrête pas de censurer.

J'ai parlé tout à l'heure de l'amélioration des droits des travailleurs et des pouvoirs nouveaux. La droite dit « non », en invoquant la toute puissance patronale, et, comme l'exagération ne lui fait plus peur depuis longtemps, elle parle même en ce domaine de soviétisation.

La cinquième semaine de congés payés, la réduction du temps de travail ? La droite voudrait en suspendre l'application.

L'amorce d'une plus grande justice fiscale par la création d'un impôt sur les grandes fortunes et la création d'une tranche à 65 p. 100 pour l'impôt sur les revenus ? La droite dit encore non.

**M. François Fillon.** Si vous parliez du débat, monsieur Ducloné.

**M. Yves Lencien.** Parlez de la défense !

**M. Guy Ducloné.** Le nouveau secteur public, la droite propose de le dénationaliser, même si ces entreprises ont fait un effort d'investissement sans commune mesure avec ce qu'elles faisaient antérieurement.

**M. Alain Madelin.** Avec quel argent ?

**M. Guy Ducloné.** D'autres projets importants seront discutés par le Parlement.

**Un député de l'union pour la démocratie française.** Et le débat ?

**M. Guy Ducloné.** Mais c'est dans un but bien précis que la droite veut empêcher les nouvelles avancées sociales. Je dirai plus : lorsqu'on s'attaque aux effets sociaux et économiques de la crise, on améliore la volonté de défense dont parlait le Premier ministre tout à l'heure.

En luttant contre le chômage, en assurant une formation professionnelle aux jeunes, on les motive pour défendre un pays qui se préoccupe de leur avenir. (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Gabriel Kaspereit.** Quel pathos !

**M. Jean-Marie Daillet.** Et les SS-20 ?

**M. Guy Ducloné.** Je dirai qu'on défend mal un pays si l'on ignore celui qui est l'acteur essentiel de la défense nationale, c'est-à-dire le peuple.

La motion de censure traduit bien l'esprit revanchard fait de dépit et de mépris de la volonté populaire. La droite ne fait aucune proposition constructive. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Et le patronat ne cesse de faire monter les enchères et passe sous silence sa responsabilité dans la chute de l'investissement, la montée des importations ou le niveau de l'inflation. (*Exclamations et rires sur les mêmes bancs.*) Vous pouvez rire, messieurs, mais c'est lui et ses porte-parole, c'est la droite dans cette assemblée qui protestent contre les réductions de crédits dans les différents budgets, dont ceux de la défense nationale. C'est la pratique bien connue du pyromane qui crie au feu. Le comportement de la droite est l'expression de son mépris à l'égard des travailleurs que sa propre politique a conduits au chômage, et il est heureux que, depuis mai 1981, le Gouvernement ait pris des mesures en vue de réduire l'inflation et d'empêcher la montée excessive de ce chômage.

De ce point de vue, les efforts entrepris par le Gouvernement, quelquefois même au-delà de ce que nous voudrions.

**M. Gabriel Kaspereit.** Je plains le Gouvernement d'avoir de tels alliés !

**M. Guy Ducloné.** ... pour permettre aux entreprises de mener une politique d'investissement, vous les condamnez de la même façon.

D'ailleurs, les avantages accordés n'ont jusqu'à présent entraîné aucune relance de l'investissement. Plus le patronat obtient, plus il réclame.

Je l'ai déjà dit au début de mon intervention, cette action fébrile de la droite ne nous surprend pas. Il est logique qu'une politique qui s'emploie à résoudre les difficultés du pays rencontre l'opposition acharnée des forces du grand capital. Les députés communistes sont résolus à ne pas céder aux pressions et il faut — le Gouvernement en est conscient et il agit en ce sens — que le cap à gauche soit maintenu et qu'on aille plus loin dans le sens des objectifs choisis par les Français.

A cet égard, le budget pour 1983 que l'Assemblée nationale vient d'adopter en première lecture est marqué, même si le groupe communiste a parfois exprimé quelques réserves sur certains sujets, par la double priorité de la relance de l'activité économique nationale et de l'emploi.

**M. Yves Lencien.** Mais pas de la défense !

**M. Guy Ducloné.** Si la défense prend sa part de l'effort de rigueur, elle bénéficie également de l'effort général de redressement national pour assurer à la France les moyens de défense et de dissuasion dont celle-ci a besoin.

Au reste, la droite est malvenue de polémiquer au niveau des chiffres, car la défense d'un pays, c'est certes un ensemble de moyens militaires, mais ce sont aussi les moyens économiques et politiques, qui assurent l'indépendance de la nation, et la volonté de ses membres de faire obstacle à toute menace extérieure. De ce point de vue, l'affaiblissement du potentiel industriel de la France sous le précédent septennat a constitué objectivement un affaiblissement de la capacité de défense de notre pays.

Aujourd'hui, les propos démesurés de la droite et ses manœuvres de procédure...

**M. Yves Lencien.** Vous êtes orfèvre en la matière !

**M. Guy Ducloné.** ... relèvent plutôt de préoccupations de politique intérieure. Au demeurant, je le dis avec gravité, ces déclarations alarmistes, si elles étaient crues par certains, pourraient porter atteinte à la crédibilité de notre défense nationale. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

L'action que mènent le Gouvernement et la majorité en faveur de la production nationale est la condition pour reconquérir le marché intérieur, réduire le chômage, contribuer à rééquilibrer nos échanges internationaux et donc garantir l'indépendance de notre pays.

Cette orientation fondamentale exige de mettre fin au démantèlement de l'appareil productif, d'investir en France et de créer les conditions d'une croissance créatrice d'emplois.

C'est pourquoi — et la motion de censure n'en est qu'une confirmation — face aux blocages mis en place par les puissances d'argent, les décisions du Gouvernement et de la majorité ne suffisent pas. Il faut aussi que les travailleurs interviennent pour corriger les effets de la gestion antinationale du patronat.

Nous souhaitons que les travailleurs, les comités d'entreprise et les syndicats soient associés à l'élaboration et à l'exécution de la politique économique. Simultanément, les décisions prises par le Gouvernement vont dans ce sens.

Si des signes de relance ont été obtenus en 1982, c'est parce qu'il y a eu rupture avec la politique d'austérité et que les plus bas salaires ont été augmentés. Aujourd'hui la progression du pouvoir d'achat reste une condition de cette relance économique. C'est la raison pour laquelle — et nous l'avons dit lors de la discussion budgétaire — il faut assurer la progression des petits et moyens salaires, comme le Gouvernement s'y est engagé.

Il est en effet impératif pour la France de gagner ces batailles, notamment celles de la production et de l'emploi, et on ne les gagnera pas si les intérêts des salariés, notamment des petits et des moyens, sont sacrifiés.

Les travailleurs dans leur grande masse, dans leur immense majorité, font confiance à la majorité nouvelle. Ils savent ce que signifierait pour eux le retour de la droite. Céder à ses exigences serait remettre en cause les acquis sociaux.

Il s'agit donc, dans l'intérêt de la France, de faire échec aux surenchères de la réaction et de maintenir les orientations choisies par le suffrage universel.

Cette politique implique des priorités et des choix. Les choix, le Gouvernement les fait, y compris en matière de défense nationale. Nous voulons, avec le Gouvernement, faire celui du progrès social contre le capital. Car céder au capital, ne pas s'attaquer résolument au gâchis, aux inégalités, aux privilégiés, ce serait se priver des moyens d'améliorer la situation des travailleurs, de sortir le pays de la crise et d'assurer sa sécurité à l'extérieur.

Parce que les députés communistes sont engagés activement dans la majorité gouvernementale, ils ne voteront pas, bien entendu, la motion de censure déposée par la droite. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

### ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion et vote sur la motion de censure déposée par MM. Jean-Claude Gaudin, Claude Labbé, Jean-Marie Daillet, Jean Falala, Mme Nicole de Hauteclocque, MM. Jean Desanlis, Jacques Marette, Jean Bégault, Georges Gorse, Francis Geng, Didier Julia, Philippe Mestre, Christian Bergelin, Jacques Fouchier, Roland Guillaume, Jean Rigaud, Serge Charles, Francisque Perrut, Jean-Louis Masson, Germain Gengenwin, Pierre Weisenhorn, Georges Delfosse, Maurice Couve de Murville, Adrien Durand, Gabriel Kaspereit, Jacques Blanc, Roger Fossé, Alain Madelin, René La Combe, Pascal Clément, Henri de Gastines, Jean Proriol, Marc Lauriol, Jean-Marie Caro, Philippe Séguin, Jean-Paul Fuchs, Etienne Pinte, Claude Birraux, Mme Hélène Missoffe, MM. Jean Brocard, Hyacinthe Santoni, Maurice Ligot, Pierre Mauger, Joseph-Henri Maujoui du Gasset, Robert Galley, François d'Aubert, Pierre-Charles Krieg, Olivier Stirn, Pierre Messmer, Pierre Micaux, Alain Peyrefitte, Maurice Dousset, Jacques Godfrain, Georges Mesmin, Jacques Chaban-Delmas, Marcel Bigeard, Bernard Pons, Raymond Barre, Jean-Paul de Rocca Serra, Jacques Chirac, Emmanuel Hamel, Charles Millon, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
LOUIS JEAN.